UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

Master II en Economie Rurale et Politiques Agricoles

MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDE

Pour l'obtention du diplôme de master 2 professionnel en Economie Rurale et Politiques Agricoles

Sous le thème

LA COMMERCIALISATION DE L'ARACHIDE AU SENEGAL: ENJEUX, CONTRAINTES ET PERSPECTIVES: UNE ETUDE DANS LE BASSIN ARACHIDIER

Présenté par: **Aminata DIAGNE**

Encadreur

Professeur Abdoulaye DIAGNE
MFC à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar
Directeur exécutif du CRES

Co-encadreur

Docteur Yacine NGOM
Sociologue au Bureau d'analyses Macro-économiques de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
Chercheuse à l'ISRA/BAME

Année académique: ***2013-2014***

Programme de Productivité Agricole de l'Afrique de l'Ouest

WAAPP/ PPAAO

Ce mémoire a été entièrement financé par les ressources du WAAPP et de l'ISRA-BAME

Bureau d'analyses macro-économiques
Institut sénégalais de recherches agricoles

Dédicaces

Je dédie ce mémoire à:

- toute ma famille;

- mon feu père Badara DIAGNE que la terre lui soit légère;

- ma mère Farmata CAMARA puisse le bon dieu vous laisser auprès de nous pour encore longtemps;

- mes sœurs Mame Younousse DIAGNE et Fatou Kiné DIAGNE;

- mes frères Mounirou DIAGNE, Souleymane DIAGNE, Cheikh Abou Khadre Dieylani DIAGNE et Samba DIAGNE;

- ma grand mère Diarra BARRY, mes oncles et tantes.

Remerciements

L'aboutissement de ce travail a nécessité le concours et l'appui de certaines personnes auxquelles je témoigne ici ma gratitude et mes vifs remerciements.

Ainsi je remercie:

- mon encadreur le Professeur Abdoulaye DIAGNE, enseignant à la Faculté des Sciences économique et de Gestion de l'UCAD, Directeur du CRES, et mon co-encadreur le Docteur Yacine NGOM Sociologue au BAME, pour avoir accepté de me soutenir et de m'encadrer pour l'élaboration de ce document malgré leurs multiples préoccupations;

Professeur Abdoulaye DIAGNE, je ne saurai vous remercier assez pour votre encadrement dont je bénéficie depuis ma licence. Le rôle important que vous jouez dans la recherche et la formation des jeunes n'est méconnu de personne.

Merci à vous Yacine; votre soutien, vos conseils, suggestions, et remarques ont joué un rôle déterminant dans l'accomplissement de ce travail. Votre passion pour la recherche fait de vous une femme modèle pour de jeunes chercheuses comme moi.

- le Docteur Djiby DIA, Chef du Bureau d'Analyses Macro-économiques de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles et tout son personnel (Dr YACINE NGOM, Dr Astou DIAO CAMARA, Dr Katim Touré, Moussa SALL, JEREMY, FREDERIQUE, Cheilh Sadibou FALL, Ndéye Fatou DIOP, Ndéye Fatou FAYE, Diam SOW, Macoumba, Amy FAYE, Aminata NDOUR DIA, Saer SARR, Assane BEYE, Dr Alioune DIENG …) pour m'avoir encadré depuis mon arrivée au BAME;

Merci à vous monsieur DIA, Chef et «*serviteur*» du BAME comme vous le dites souvent, pour votre patience, vos conseils et pertinentes suggestions;

- tout le personnel du Consortium pour la Recherche Economique et Sociale pour ne pas en omettre;
- tous mes amis et collègues étudiants en master, stagiaires et doctorants du BAME;
- tout le personnel de la FASEG pour toute l'attention qu'il m'a apportée durant mon cycle particulièrement au Docteur Ibrahima Thione DIOP le coordonateur du master, le Docteur Mamadou Lamine DIA de la Direction de l'Agriculture et nos chers professeurs;
- mes amis Ndéye Dieumbe GAYE, Ibrahima THIAM, Matar CISSE, Cheikh Tidiane SOW, Ndéye Fatou DIEME (ma sœur rurale), Abdoukhadre DIAK, Yatma SARR, Modou Niang NDIR et Ibrahima SARR;
- toutes les personnes physiques, responsables d'institutions ou organismes (interviewés), parents et amis ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail;
- toutes les personnes morales notamment L'ISRA/BAME le CRES;
- Enfin nous ne saurions terminer sans évoquer notre reconnaissance et nos vifs remerciements, aux responsables du PPAAO/WAAPP.

Sommaire

Dédicaces 3

Remerciements 3

Liste des Sigles et Abréviations 9

Liste des tableaux 11

Liste des figures 11

Brève présentation du BAME 13

Brève présentation du PPAAO/WAAPP 14

Introduction Générale 16

Chapitre 1 Cadre théorique et méthodologie 19

1. Contexte et justification 19
2. Objectif général 23
3. Objectifs spécifiques 23
4. Méthodologie de recherche 23
5. Résultats attendus 28
6. Clients/utilisateurs potentiels des résultats 28

Zones agro écologiques ciblées: 28

Chapitre 2: Structuration et caractérisation de la filière arachide au Sénégal 30

Introduction 30

I. Présentation de la culture de l'arachide 32

1.1. Caractéristiques agronomiques de la culture Arachide 32

1.2. Les variétés d'arachides produites dans le monde et au Sénégal 33

II. Les acteurs de la filière arachide au Sénégal leurs importances et rôles 35

2.1. Les producteurs et groupements de producteurs 36

2.2. Les organisations interprofessionnelles 39

2.3. Les opérateurs semenciers 40

2.4. Les fournisseurs d'intrants et de matériels 41

2.5. Les acteurs de la commercialisation locale 42

2.6. Les acteurs de l'importation 42

2.7. Les acteurs de l'exportation 42

2.8. Les organismes privés stockeurs et transporteurs 43

2.9. Les acteurs de l'industrie ou transformateurs: SUNEOR, COPEOL, CAIT 43

2.10. Les fournisseurs de crédit 45

2.11. Les ONG et autres partenaires techniques et financiers 45

2.12. Le dispositif d'appui de la filière 45
III. Étude des créneaux porteurs de la filière arachide au Sénégal 49
Conclusion 51
Chapitre 3 Analyse de la filière arachide au Sénégal: enjeux, potentialités, contraintes et perspectives 52
Introduction 52
I. État des lieux de la filière 54
1.1. Le Cadre juridique et réglementaire 54
1.2. Analyse économique de la production de 1960 à 2013 56
1.3. Coûts de production 59
1.4. Types de produits 60
1.5. Description des entreprises en activité 61
1.6. Approvisionnement en matières premières 63
1.7. Mode de financement dans la filière 66
II. Enjeux de la filière arachide au Sénégal 68
III. Analyse des Forces faiblesses opportunités et menaces de la filière 69
3.1. Régions à fort potentiels de la filière arachide au Sénégal 69
3.2. Niveau d'intégration de la filière 70
3.3. Potentialités de la filière 70
3.4. Analyse SWOT 70
Conclusion 73
Chapitre 4: Focus sur la commercialisation de l'arachide: enjeux, contraintes et perspectives 75
Introduction 75
I. Politiques commerciales, agricoles et présentation des circuits de commercialisation de l'arachide 76
1.1. Rappel sur les politiques commerciales et agricoles mises en place au Sénégal 76
1.2. Présentation des circuits de la commercialisation 79
II. La commercialisation (organisation, prix, financement, enjeux, contraintes et besoins) 82
2.1. Comment est fixé le prix de l'arachide? 82
2.2. Les activités de précampagne de commercialisation 84
2.3. Evolution des prix de l'arachide de 2008 à 2013 85
2.4. Le financement de la campagne de commercialisation 88
2.5. Les contraintes liées à la commercialisation de l'arachide 90
2.6. Les enjeux de la commercialisation 93

III. Analyse des échanges extérieurs des produits arachidiers 94
3.1. Les importations 95
3.2. Les exportations 96
Conclusion 98
Conclusion générale 99
BIBLIOGRAPHIE 102
Annexes 105

Liste des Sigles et Abréviations

ACEP: Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production
ANCAR: Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural.
ANSD: Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APCR: Association des Présidents de Communautés Rurales
ARB: Arachide de Bouche
ARH: Arachide d'Huilerie
ASPRODED: Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base
BAME: Bureau d'Analyses Macro Economiques
CAIT: Complexe Agro Industriel de Touba
CLCOP: Cadres Locaux de Concertation des OP
CCPA: Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachide au Sénégal
CEDEAO: Communauté Economique et Monétaire Ouest Africaine
CEPOD: Centre d'Etudes et de Politiques pour le Développement
CIRAD: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CMS: Crédit Mutuel du Sénégal
CNCAS: Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNCR: Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CNIA: Comité National Interprofessionnel de l'Arachide
COPEOL: Compagnie d'Exploitation des Oléagineuses
COOPEC: Coopérative d'Epargne et de Crédit
COSEC: Conseil Sénégalais des Chargeurs
CRES: Consortium pour la Recherche Economique et Sociale
CRCR: Cadres Régionaux de Concertation des Ruraux
CSA: Commissariat à la Sécurité Alimentaire
DA: Direction de l'Agriculture
DAPSA: Direction de l'Analyse et de Prévision des Statistiques Agricoles
DISEM: Division des Semences
DPEE: Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DRDR: Direction Régionale de Développement Rural
FAO: Food and Agriculture Organization
FNOPS: Fédération Nationale des Opérateurs Privés du Sénégal
FONGIP: Fond de Garantie et d'Investissements Prioritaires
GFP: Groupement de Promotion Féminine
GIE: Groupement d'Intérêt Economique
ICS: Industries Chimiques du Sénégal
IFPRI: International Food Policy Research Institute
INP: Institut National de Pédologie
IPAR: Initiative Prospective Agricole et Rurale
ISRA: Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ITA: Institut de Technologie Alimentaire
LOASP: Loi d'Orientation Agro-Sylvo Pastorale

LPDFA: Lettre de Politique de Développement de la Filière Arachide
MEF: Ministère de l'Economie et des Finances
NACE: Note d'Analyse du Commerce Extérieur
NOVASEN: Nouvelle Valorisation de l'Arachide au Sénégal
OMC: Organisation Mondiale du Commerce
OP: Organisations de Producteurs
PASA: Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
PCE: Projet de Croissance Economique
PCS: Prélèvement Communautaire de Solidarité
PSAOP: Projet des Services Agricoles et Organisations de Producteurs
RESOPP: Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal
SENCHIM: Société Nationale des Produits Chimiques
SISMAR: Société Industrielle de Matériel Agricole
SONACOS: Société Nationale de Commercialisation des Oléagineuses du Sénégal
SPIA: Société des Produits Industriels et Agricoles
SPS: Sanitaire et Phytosanitaire
TCI: Taxe Conjoncturelle d'Importation
TVA: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UCAS: Union des Coopératives Agricoles du Sénégal
UEMOA: Unions Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGIE/EGAS: Union des GIE Ententes et Groupements Associés du Sénégal
UNCAS: Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal
UNIS: Union Nationale des Interprofessionnels de Semences
USAID: US Agency for International Development

Liste des tableaux

Tableau 1: Généalogie de l'arachide

Tableau 2: Les différentes variétés d'arachides produites au Sénégal

Tableau 3: Analyse des créneaux porteurs de la filière arachide

Tableau:4 Nombre d'employés par entreprise

Tableau:5 Statistiques intrants et matériels agricoles pour l'arachide de 2005 à 2010

Tableau6: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière

Tableau 7: Evolution des politiques agricoles et commerciales de1960 à 2014.

Tableau 8: Matrice des flux entre les acteurs de la filière arachide.

Tableau 9 Evolution du prix au producteur de 2000 à 2012

Tableau 10 Evolution de la collecte d'arachide des huiliers de 2000 à 2012

Liste des figures

Figure1: Evolution de la production, des superficies emblavées et des rendements de l'arachide d'huilerie de 2008 à2013

Figure2: Évolution de la production, des rendements et des superficies emblavées d'arachide de bouche de 1980 à 2004

Figure3: Projections de la production d'arachide d'huilerie de 2014 à 2020

Figure 4: Evolution de la production de semences d'arachides de 1980 à 2012 en milliers de tonnes

Figure 5: Evolution du prix (FCFA/Kg) moyen mensuel de coque d'arachide dans les capitales régionales

Figure 6: Evolution du prix (FCFA/Kg) de détail moyen mensuel de l'arachide décortiquée dans les capitales régionales

Figure 7: Evolution du prix (FCFA/Kg) moyen mensuel à la production de l'arachide décortiquée dans les capitales régionales

Figure 8: Evolution du prix (FCFA/Kg) moyen mensuel à la production coque d'arachide dans les capitales régionales

Figure 9: Evolution des importations d'huiles d'arachides de soja et de tournesol de 2000à 2011

Figure 10: Évolution des importations d'arachides décortiquées de 2006 à 2011

Figure 11: Evolution des exportations en valeur de l'arachide de 2008 à 2012

Figure 12: Projections des exportations en valeur de l'huile d'arachide de 2014 à 2020

Ce mémoire a été rédigé au Bureau d'Analyses Macro-économiques (BAME) de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (BAME) qui est ma structure d'accueil dans le cadre du Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP).

Brève présentation du BAME

Le Bureau d'Analyses Macro-économiques est un département de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA). C'est une unité de recherche en économie et en sciences sociales qui aide à mieux comprendre les transformations du monde rural sénégalais.

Les chercheurs du BAME abordent les mutations de l'agriculture et des territoires face aux changements des écosystèmes et à la mondialisation des marchés agricoles et alimentaires.

Sa mission consiste à mieux informer les décideurs pour répondre aux défis de l'agriculture de demain. Dans le cadre de ses activités, le BAME est en partenariat avec de nombreuses institutions de recherche nationales et internationales. Il y existe une multidisciplinarité (Géographes, Economistes, Statisticiens, Sociologues, agronomes, agroéconomistes, socio-anthropologues, Spécialistes en collecte de données etc.).

Les activités de recherche du BAME s'articulent autour de quatre thématiques en l'occurrence:

- le fonctionnement et la dynamique des exploitations agricoles ;
- la professionnalisation des filières et régulation des marchés ;
- la gestion et la gouvernance des ressources naturelles ;
- et la prospective, le suivi évaluation et les impacts des projets, politiques et technologies.

Dans le cadre de la formation, il accueille des étudiants engagés dans la formation de niveau Master ou Doctorat.

Ces formations sont menées en partenariat avec des enseignants-chercheurs des Universités et Instituts de formation sénégalais ou étrangers. Il participe également à des formations collectives ou des formations continues sur les méthodes ou les outils de recherche et de recherche-développement. En outre, le BAME est engagé dans la formation des acteurs de développement (appui aux acteurs des filières, ateliers chercheurs-décideurs, appui aux OP).

Brève présentation du PPAAO/WAAPP

Le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO), initié par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au profit de ses pays membres, est un ensemble de prêts adaptatifs (APL) couvrant une période de dix ans. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015 en ce qui concerne le secteur agricole en Afrique et, a pour objectif d'appuyer la coopération régionale dans le domaine de l'agriculture en Afrique de l'Ouest conformément au plan d'action de la politique agricole de la CEDEAO et du NEPAD. Le financement du PPAAO est facilité par la Banque Mondiale, la Coopération Danoise, Espagnole et Japonaise ainsi que la Banque Islamique de Développement. La coordination sous régionale est assurée par le Conseil Ouest et centre Africain pour la Recherche et le Développement Africain (CORAF/WECARD).

L'objectif de développement du programme est d'intensifier la production, la diffusion et l'adoption des technologies dans les secteurs agricoles prioritaires pour la première phase et d'accélérer la diffusion à grande échelle dans les pays de la CEDEAO.

Dans sa composante 1, le WAAPP vise la mise en place des conditions de coopération régionale pour la diffusion et l'adoption des technologies agricoles. Dans sa composante 2, qui consiste à une expansion, le renforcement des centres de spécialisation, la consolidation des systèmes de diffusion des technologies et le développement d'un nombre croissant de technologies doivent être faits.

Un axe important du PPAAO est la formation à la recherche par la recherche dans le domaine agricole au sens large. Pour atteindre les objectifs fixés, le CNS/ISRA-CERAAS a offert à des étudiants sénégalais titulaires du Diplôme d'Ingénieur Agronome, d'un Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA), d'un Master 1 ou équivalent, la possibilité de mener leurs travaux de mémoire Master 2 ou de thèse au niveau de ses différentes structures (ISRA et ITA) ou de toute autre structure du SNRASP.

La procédure qui associe un enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur (directeur de mémoire ou de thèse) à un chercheur des instituts de recherche (co-directeur), a permis à l'ensemble des structures membres du SNRASP de développer des collaborations sur des questions prioritaires de développement rural.

Le WAAPP appuie ainsi, au Sénégal des étudiants en thèse et en master dans le cadre de leurs recherches comme moi, lesquelles recherches portent sur les céréales sèches, les légumineuses et les nouvelles technologies agricoles.

Introduction Générale

L'agriculture au sens large joue un rôle important dans l'économie sénégalaise et contribue à hauteur de 16,7% au PIB (ANSD, 2012).

Parmi les spéculations cultivées, l'arachide occupe une place importante dans le dynamisme de l'agriculture; elle contribuait à 60% au PIB agricole à l'indépendance (GAYE, 2009).

Culture de rente, l'arachide occupe 70% de la population du bassin arachidier et procure 35% des revenus agricoles dans le monde rural (MAER, 2014).

Elle a été en Afrique de l'ouest la première culture de rente à permettre le passage de l'agriculture manuelle à l'agriculture attelée (AKOBUNDU, 1998). Sa production s'effectue dans toutes les régions du Sénégal avec une forte concentration dans le bassin arachidier (Kaolack, Fatick, Thiés, Diourbel, Louga etc.) et couvre l'arachide d'huilerie et l'arachide de bouche (DIAGANA, 2008, DIAO, 2009). La culture de l'arachide au Sénégal est ainsi concentrée dans cette zone qui représente environ 1/3 des terres agricoles sénégalaises (CABLAL.F.J et al ,2010) et emploie près de 2/3 de la population active dans le secteur agricole (AKOBUNDU, 1998). Le Bassin Arachidier (BA) est localisé au centre-ouest du Sénégal : avec une superficie totale de 51315 Km^2, il couvre près de 30% de la superficie géographique nationale et comprend une partie des Régions de Louga, Thiès et Tambacounda, la totalité des régions de Diourbel, Fatick, Kaolack et Kaffrine. De plus, cette région fait l'objet d'une pression démographique soutenue (GAYE, 2009, CABRAL, 2010). En effet, cette zone concentre près de 61% de la population urbaine extérieure à l'agglomération de Dakar.

Culture traditionnelle, culture industrielle et d'exportation, l'arachide a toujours joué un important rôle économique dans le monde rural (LPDA, 2003, DIAGANA, 2008, GAYE, 2008).

Son exploitation au Sénégal date du début du 20ième siècle et a compensé certaines difficultés économiques que les populations rencontraient dans leur vie socio-économique (CIRAD, 2005, NDENE, 2011).

Ainsi, au fil des années, elle est devenue la seule activité pour les populations locales qui en tiraient d'énormes profits, mais aussi source d'approvisionnement des industries dépendantes qui se sont implantées souvent à proximité des zones où les fortes exploitations étaient plus manifestes (GAYE, 2009, LPDA, 2003).

La culture de l'arachide occupe 70 % de la population active du bassin arachidier qui regroupe les régions de Kaolack, Fatick, Diourbel et tout récemment celle de Kaffrine départie de Kaolack (MAER, 2013).

La filière arachidière occupe une place centrale dans l'économie nationale. C'est en effet l'une des sources de devises pour l'Etat et d'emplois pour les ruraux. En 2005, plus de 250.000 tonnes de graines récoltées ont été vendues aux industriels locaux qui ont produit plus de 80.000 tonnes d'huile. 95% de cette huile est exportée, ce qui plaçait le Sénégal au rang de premier exportateur mondial d'huile brute et procurait un revenu en devises de plus de USD 90 millions (GAYE, 2008).

L'industrie d'huilerie a contribué pour 1% au PIB et pour 8.7% aux exportations en 2000 (SUNEOR, 2013).

Mais, pour une multitude de facteurs, l'arachide qui a nourri son homme pendant plus de deux siècles, d'un coup, a connu une chute libre (GAYE, 2008, NDENE, 2011, CABRAL, 2010, DIAGANA, 2008, LPDA, 2003, ...).

La filière arachide est confrontée à plusieurs difficultés liées à la baisse de la production et des superficies emblavées, à la dégradation des sols, au manque d'organisation, à la fixation des prix au producteurs, à la faible compétitivité, à la multiplicité des intermédiaires, à l'accès au financement etc.

De plus, depuis une décennie, des difficultés liées à la commercialisation de l'arachide entravent la collecte et le dynamisme des industriels. Le niveau de vie des producteurs de même que les échanges extérieurs sont également impactés par ces problèmes.

Face à ce constat, nous nous proposons d'étudier la filière arachide en mettant un accent particulier sur le segment de la commercialisation.

Dans mémoire nous analyserons l'évolution de la filière arachide et de sa commercialisation au Sénégal dans le but de dégager leurs enjeux, potentialités, contraintes, et perspectives.

Dans premier chapitre nous présenterons d'une part, le cadre théorique et d'autre part la méthodologie utilisée dans notre étude.

Le deuxième chapitre sera consacré à la caractérisation des acteurs de la filière arachide au Sénégal. Ce sera aussi l'occasion de déceler dans chaque segment les activités à valeurs ajoutées communément appelés créneaux porteurs.

Dans le troisième chapitre, il sera question de montrer les enjeux actuels de la filière, ses contraintes, forces, faiblesses, opportunités et menaces.

Le quatrième chapitre traitera entièrement de la commercialisation au Sénégal. Nous y présenterons les acteurs et les circuits de la commercialisation de l'arachide d'huilerie et de bouche. Les enjeux, contraintes et perspectives du segment de la commercialisation seront également analysés.

Chapitre 1 Cadre théorique et méthodologie

1. Contexte et justification

L'économie de notre Pays est largement tributaire de l'agriculture qui contribue à plus de 16,7% à la formation du PIB (ANSD, 2012) et plus de 54% de la population tire ses revenus de cette activité (DIAO, 2009). Conscient du rôle de colonne vertébrale que joue l'agriculture dans l'économie, le gouvernement, du Sénégal en partenariat avec d'autres acteurs du secteur agricole en a fait une priorité. En effet, en plus des réformes telles que la LOASP en 2004, le plan REVA en 2006, la GOANA en 2007-2008 et la SCA accorde une place importante à l'agriculture. Celle-ci est actuellement prise en compte dans les deux programmes clés du gouvernement: le Plan Sénégal Emergent (PSE) et le Programme d'Accélération de la Cadence en Agriculture (PRACAS) en 2014. L'agro-industrie est un projet phare du PSE. Le PRACAS vise une autosuffisance en riz et une reconstitution du capital semencier surtout de l'arachide à l'horizon 2017.

Parmi les spéculations produites au Sénégal, l'arachide a toujours occupé une place importante. Sa production s'effectue dans toutes les régions du pays avec une forte concentration dans les régions de Kaoloack, Fatick, Diourbel Thiés, Louga et tout récemment celle de Kaffrine départie de Kaolack suite au dernier découpage administratif concédé en 2009, (Sénégal business, Juillet 2012). Ces régions forment ce que l'on appelle le bassin arachidier. L'arachide est une culture traditionnelle et de rente qui a longtemps nourri les populations sénégalaises, en général et du bassin arachidier en particulier. Même si son exploitation a été une volonté du pouvoir colonial au début du 20 siècle, elle a toujours eu un pouvoir économique dans la région naturelle du Sine Saloum et les autres régions. La culture de l'arachide à compensé certaines difficultés économiques que les populations rencontraient dans leur vie socio-économique (GAYE, 2008, DIAO, LPDA, 2003). Effectivement, autant pour le tissu économique local, la culture de l'arachide occupe 70 % de la population active du bassin arachidier. Selon le Secrétaire Général du ministre de d'agriculture, en 2014 six agriculteurs sur dix cultivent l'arachide qui procure 35% des revenus agricoles dans le monde rural. De plus, les activités économiques et commerciales qu'entraîne l'arachide dans le secteur formel (la collecte, la transformation industrielle et la vente des produits, soit 40 à 60% de la production) et le secteur dit informel ont une large part dans la conjoncture économique du pays (LPDA, 2003). En plus des effets induits sur d'autres secteurs,

l'arachide crée une somme de petits emplois (triturateurs artisanaux, vendeurs d'arachides grillées, de pâtes, vendeurs de fanes, etc.) qui contribuent à la lutte contre la pauvreté.

En matière d'échanges extérieures, les produits dérivés de l'arachide représentaient 75% des exportations agricoles totales entre 1985-2005, dont 85% représentait l'huile d'arachide et les tourteaux.

Néanmoins, le Sénégal qui fut à l'indépendance le premier exportateur mondial d'arachide, est actuellement très loin de la Chine (3,6 millions d'hectares dédiés à la culture de l'arachide, et 6 millions de tonnes produites annuellement), de l'Inde (plus de 8 millions d'hectares cultivés en arachide et une production d'environ 5,6 millions de tonnes par année), des États-Unis, du Nigeria, de l'Argentine et de l'Indonésie qui ont des productions annuelles variant entre 1 million et 1,5 million de tonnes par année. En effet, au Sénégal, les produits arachidiers ne représentent plus que 4 % des exportations ; ce qui est très loin du record de 80 % que représentait l'arachide dans les exportations à l'indépendance (NDENE, 2011), (STABEX, 2009). En 2012, les produits industriels d'exportations n'ont représenté que 1,3% du PIB (ANSD, 2012).

Actuellement dans le bassin arachidier le monde rural est caractérisé par un environnement physique et économique difficile où la majeure partie des exploitations familiales pratiquent une agriculture de subsistance. Certaines d'entre elles s'orientent même de plus en plus vers l'horticulture. C'est ainsi que François Joseph Cabral, Luc Savard et Dorothée Boccanfuso, (2003) ont montré qu'il pourrait y'avoir un déplacement important de producteurs d'arachide vers d'autres filières du fait que ceci génèrerait des baisses de revenu nominal de plus de 2%. «La superficie cultivée de l'arachide, principale culture de rente, est tombée de 37,8% pendant les années 1993-97, au profit des céréales et d'autres cultures telle que l'horticulture» (STABEX, 2009).

La filière arachidière connaît actuellement des difficultés structurelles et conjoncturelles très importantes au niveau de tous ses segments, particulièrement au niveau de la commercialisation qui est complètement désorganisée et ne répond plus aux attentes nourries par les producteurs d'arachide dans la politique de relance.

Les problèmes de la commercialisation dans la filière arachide sont devenus tels que tous ceux qui sont concernés sentent planer une menace sur l'avenir de cette culture qui, néanmoins, joue un rôle économique et social en milieu rural (DIAO 2009).

Depuis son indépendance en 1960 jusqu'à la dévaluation du franc CFA en 1994, le Gouvernement du Sénégal avait en place une politique de soutien aux filières principales porteuses d'exportation, notamment l'arachide. En effet, on est passé de la création de l'oncad en 1966 à la libéralisation en 2001 suite à la dissolution de la sonagraine en passant par la création de la Sonacos en 1975, et sa privatisation en 2005.Cependant, parmi les politiques commerciales, l'une des plus marquante fut la stratégie du système carreau-usine en 2001/2002[1]. Depuis la mise en application en 2001/2002 de la stratégie du « carreau usine », les acteurs de la commercialisation sont confrontés à des problèmes. Ce système a montré ses limites parce que les huiliers n'ont pas de liquidité pour acheter toute la production, donc ne sont pas en mesure de respecter leurs contrats avec les opérateurs. Le scandale des bons impayés en est une parfaite illustration. Les intermédiaires qui ont livré les graines des paysans aux huiliers ont connu des difficultés énormes de remboursement de leurs dettes envers les Opérateurs Privés Stockeurs intervenant dans la collecte. Cette situation a renchéri leurs frais financiers et les a décrédibilisé auprès des banques d'une part et vis-à-vis des producteurs qui leur ont livré leur production sur la base de la confiance d'autre part (GAYE. 2008, DIAO, 2009).

Le déficit de financement dans la campagne de commercialisation est un autre problème de taille qui sévit dans la filière. Tous les acteurs de la filière arachidière, des producteurs aux huiliers en passant par les institutions financières avec en tête la CNCAS, ne disposent pas de fonds suffisants pour mettre en marche la campagne de commercialisation.

En 2008, sur des prévisions de production de 1 175 000 tonnes d'arachide, les huiliers se sont engagés à acheter seulement 180 000 tonnes, ce qui ouvre sans le dire une spéculation préjudiciable aux opérateurs du marché parallèle.

Même si l'Etat a subventionné la filière de la production à la commercialisation 34 milliards en 2012, cela n'est pas le cas en 2013. En effet, la campagne commerciale 2013/2014 est une assez spéciale avec zéro subvention, un mois et demie de blocage, du fait de la non-participation des huiliers. Ces derniers n'avaient pas jusque-là démarré la collecte, estimant qu'ils ne pourraient pas tirer leur épingle du marché avec un kilogramme à 200 francs CFA. Ils souhaitaient du coup une subvention du prix au producteur à raison de 70 francs par kilogramme d'arachide vendu (APS, 11 janvier 2014). Selon le directeur de l'agriculture, Mamadou Diallo, seules 35.000 tonnes de graines d'arachide correspondant à sept milliards

[1] La stratégie de carreau usine consiste à inciter les producteurs ou leurs organisations à livrer leurs graines aux industriels contre paiement de la facture dans un délai de 48 Heures.

de francs CFA avaient été collectées depuis le début de la campagne de commercialisation de cette spéculation, le 9 décembre 2013. Les opérateurs n'achètent pas le kilogramme au prix fixé par le CNIA (200F le kg).Selon Ibrahima Ndiaye, président du cadre de concertation des producteurs d'arachides de Ndoffane (Centre), le kg d'arachide est acheté entre 125 et 160 FCFA. Pour remédier à ce problème; le 9 janvier 2014 le président Macky Sall a préconisé, la mise en place en urgence d'un comité de réflexion et d'action, sous la conduite du Premier ministre, pour corriger les manquements de la campagne arachidière. Un accord entre Etat et huiliers (SUNEOR, COPEOL/NOVASEN et CAIT) est trouvé deux jours après.

Par ailleurs, la collecte de la production par les opérateurs privés connaît des dysfonctionnements liés à l'état de délabrement assez avancé des airs de stockage, à la vétusté et à l'obsolescence du matériel de collecte. Le déficit d'unités de fumigation empêche une protection efficace des stocks et le conditionnement mal assuré donne l'occasion à de nombreux mélanges entre lots de semences de différentes qualités, (FONGS, 2002).

L'inaccessibilité de certains points de collecte, la défectuosité des pistes de production, la vétusté du matériel et du parc automobile et le retard enregistré dans les opérations, d'évacuation posent également des problèmes (GAYE, 2009, DIAGANA, 2008 etc.).

Aussi, depuis le désengagement de l'Etat dans le processus de commercialisation, il s'est développé de façon anarchique des marchés parallèles entraînant une désarticulation des circuits de vente au niveau national.

Le développement de marchés parallèles causant la présence de spéculateurs a rendu la commercialisation plus onéreuse pour les petits producteurs et a enrichi ces intermédiaires.

A côté de ce circuit parallèle, on assiste également à la présence d'autres produits importés dérivés des autres cultures oléagineuses (soja, tournesol, etc.), souvent subventionnés et supportés par d'importantes campagnes médiatiques.

A cela s'ajoute une menace, au niveau des exportations, matérialisée par les normes internationales sur l'aflatoxine.

A la lumière de ce qui précède, la commercialisation de l'arachide dans le bassin arachidier sont confrontés à des difficultés qui impactent sur sa compétitivité et le niveau de vie des producteurs.

Vu toutes ces défaillances de la commercialisation de l'arachide, on pourrait se poser la question de savoir, si l'arachide retrouvera sa belle époque commerciale? Quelles sont les entraves dans les circuits commerciaux? Quels sont les enjeux actuels et perspectives de la filière en général et de sa commercialisation en particulier ?

C'est dans le but d'apporter des réponses à ces interrogations que nous étudierons les enjeux contraintes et perspectives de la filière arachide en général et ceux de la commercialisation de l'arachide en particulier au Sénégal.

2. Objectif général

L'objectif général de notre mémoire est de faire une analyse des enjeux, contraintes et perspectives de la filière arachide, en général et du segment de la commercialisation en particulier.

3. Objectifs spécifiques

De manière spécifique il s'agira de:

- caractériser la filière arachide dans le bassin arachidier;
- identifier les acteurs intervenants dans la commercialisation de l'arachide;
- analyser le circuit de la commercialisation de l'arachide dans le bassin arachidier;
- dégager les forces faiblesses opportunités et menaces et créneaux porteurs de la filière arachide;
- expliquer les mécanismes de fixation des prix dans la commercialisation;
- répertorier les contraintes commerciales de la filière arachide.

4. Méthodologie de recherche

La méthodologie de notre mémoire repose sur des enquêtes qualitatives au niveau des acteurs des segments de la filière. Pour analyser la commercialisation de la filière arachide au Sénégal, une revue documentaire, des entretiens avec les acteurs clés œuvrant dans le domaine de l'agriculture en général et de l'arachide en particulier et une collecte de données statistiques secondaires ont été menés. L'étude a aussi nécessité une analyse SWOT.

Les étapes de mis en œuvre des interviews

Les groupes cibles

Les unités d'analyse de notre mémoire sont les producteurs, les transformateurs industriels et artisanaux, les commerçants (banabanas), les transporteurs et opérateurs semenciers, et les fournisseurs d'intrants. Chaque acteur de la filière a été interrogé sur des questions relatives à son rôle dans la filière et la commercialisation en particulier, ses contraintes et ses besoins.

Sources des données:

Données primaires:

Pour ce qui est de l'enquête qualitative des guides d'entretien ont été élaborés.

Les interviews ont concerné les acteurs suivants:

- ***Structures interviewées:***

Catégories d'acteurs	Structures	Thèmes abordés
Banque	CNCAS	-Rôle joué dans la filière -Mécanisme de financement -Taux d'intérêt Contraintes financement de la filière arachide
SFD	ACEP	Rôle joué dans la filière -Types de crédits octroyés, -types de remboursements -Contraintes et risques liés aux crédits
SFD	CMS	Rôle joué dans la filière Types de crédits octroyés, taux d'intérêt Contraintes et risques liés aux crédits
SFD	COOPEC/RESOPP	-Rôle joué dans la filière -Types de crédits octroyés, -types de remboursements -Contraintes et risques liés aux crédits
Structure du MAER	DISEM	- Rôle joué dans la filière -Circuit de production et de certification semences -Difficultés de la structure
Structure du MAER	DA	- Rôle joué dans la filière -Suivi de la campagne de commercialisation arachide -Problème filière arachide -Solutions préconisées par l'Etat etc.
Huilier	Suneor	- Rôle joué dans la filière -Types d'huiles produites -Problèmes huiliers -Contraintes liées à la commercialisation
Huilier	CAIT	-Rôle joué dans la filière -Types de produits -Types d'huiles produites -Problèmes huiliers -Contraintes liées à la commercialisation
	CNCR	-Rôle joué dans la filière -Structuration de la filière -Problèmes du segment de la production -Potentialités de la filière -Créneaux porteurs de la filière -Enjeux actuels de la filière
Recherches	ITA	-Thématiques de recherche relatives à l'arachide -Question de l'aflatoxine
Recherches	ISRA	Thématiques de recherche relatives à l'arachide -Question de l'aflatoxine -Question de la dormance -Semences
Interprofession	CNIA	-Rôle joué dans la filière -Mécanisme de fixation des prix -Problèmes du CNIA et de la filière -Besoins de la filière
Industriel	SPIA	-Système d'approvisionnement en produits phytosanitaires -Problèmes
Opérateurs/Transporteurs	FENOPS/T	-Rôle joué dans la filière -Problèmes

***Source*: L'auteur, 2014.**

D'autres entretiens avec les responsables de structures comme, la COOPEC/RESOPP, la DAPSA, la DPEE, l'ACEP, l'USAID/PCE (Matar, GAYE) et le CMS ont permis de compléter et d'actualiser les informations des études et rapports de la filière. Des entretiens avec certains groupements de transformation artisanale de l'arachide et des commerçants du bassin arachidier ont également eu lieu (cf. tableau en annexe).

Données secondaires

L'étude a nécessité en outre des données secondaires issues des anciennes enquêtes ISRA et autres structures œuvrant dans le domaine de l'agriculture.

Les données statistiques que nous avons pu collecter proviennent de l'Agence Nationale de la Statistique et de la démographie (ANSD), de la Direction de l'Analyse et des Prévisions Statistiques A (DAPSA), de l'ISRA/BAME, de la Direction des prévisions et Etudes Economiques (DPEE), du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), de la FAO, de l'Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production (ACEP), du Crédit Mutuelle du Sénégal (CMS), de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS), de la Coopérative d'épargne et de crédit du Réseau des Opérateurs Paysannes et Pastorales du Sénégal (COOPEC/RESOPP), du Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES), du Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachide (CCPA) de l' International Food Policy Research Institute (IFPRI) et du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR).

Revue critique de la littérature.

Notre recherche a également nécessité la collecte de documents en vue d'établir une revue de la littérature, mais surtout d'avoir une bonne compréhension du secteur agricole en général et de la filière arachide en particulier. D'une durée de trois mois, la revue documentaire a permis d'avoir un premier aperçu sur les enjeux de la filière arachide au Sénégal.

Analyse SWOT

Définition

Une analyse SWOT permettant de dégager les forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière a été faite en tenant compte des informations de la revue documentaire et des entretiens avec les acteurs clés de la filière.

L'analyse SWOT ou matrice SWOT, de l'anglais *Strengths* (forces), *Weaknesses* (faiblesses), *Opportunities* (opportunités), *Threats* (menaces), est un outil de stratégie d'entreprise permettant de déterminer les options stratégiques envisageables au niveau d'un domaine d'activité stratégique.

Ce modèle a été élaboré dans les années 1960 par quatre professeurs de la Harvard Business School , Learned, Christensen, Andrews et Guth. De fait, on le rencontre quelquefois sous la dénomination "modèle LCAG" ou "Modèle de Harvard". La dénomination "SWOT" reste cependant la plus fréquente. Il existe plusieurs dénominations équivalentes en français mais elles ne sont que très rarement utilisées: FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces), FFOR (Forces, Faiblesses, Opportunités, Risques), FFPM (Forces, Faiblesses, Possibilités, Menaces), AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces).

Conduire une analyse SWOT de la filière arachide a consisté à effectuer deux diagnostics:

- un diagnostic externe, qui identifie les opportunités et les menaces présentes dans la filière. Celles-ci peuvent être déterminées à l'aide d'une série de modèles d'analyse stratégique, tels que l'analyse PESTEL,
- un diagnostic interne, qui identifie les forces et les faiblesses du domaine d'activité stratégique.

C'est la confrontation entre les deux résultats établis grâce au modèle SWOT (résultats du diagnostic externe et du diagnostic interne), qui va permettre aux décideurs politiques du ministère de l'agriculture, de formuler des options stratégiques visant à améliorer les activités des segments de la filière en général et de la commercialisation en particulier.

Présentation de la matrice de l'analyse SWOT

Il s'agit d'un tableau comportant une grille composée de quatre (04) grandes cases:

Verticalement nous avons 2 colonnes. Celle de gauche recueille la liste des éléments ayant une incidence positive ou favorable pour la filière arachide. Celle de droite recueille la liste des éléments ayant une incidence négative ou défavorable au fonctionnement de la filière.

Horizontalement nous avons 2 lignes. La première recueille la liste des éléments internes, spécifiques représentants des opportunités de développement de la filière. La deuxième recueille la liste des éléments externes et internes constituant des menaces pour la filière.

Au croisement des colonnes et des lignes sont donc constituées 4 cases destinées à recevoir l'information pertinente.

Case S ⇒ Les Forces (facteurs positifs d'origine interne)

Case W ⇒ Les Faiblesses (facteurs négatifs d'origine interne)

Case O ⇒ Les Opportunités (facteurs positifs d'origine externe)

Case T ⇒ Les Menaces (facteurs négatifs d'origine externe).

5. Résultats attendus

- Les forces faiblesses opportunités et menaces de la filière sont dégagées.
- Les créneaux porteurs de la filière arachide sont montrés.
- Les circuits de la commercialisation de l'arachide sont expliqués.
- Les contraintes commerciales de la filière arachide sont répertoriées.
- Les besoins de la filière en général et du segment de la commercialisation sont indiqués.

6. Clients/utilisateurs potentiels des résultats

Les résultats de ce mémoire auront pour but de faire des recommandations pertinentes de politiques sur les filières agricoles en général, et la filière arachide en particulier. Ces recommandations sont destinées:

- aux autorités étatiques spécifiquement, aux acteurs du ministère de l'agriculture et de l'équipement rural;
- à tous les acteurs de la filière arachide au Sénégal;
- aux Organisations Non Gouvernementales ;
- aux structures de recherche.

Zones agro écologiques ciblées:

Notre zone d'étude est le bassin arachidier

La visite de terrain a eu lieu dans les départements de koungheul et de Thiès.

Raison du choix de la zone.

Notre choix résulte du fait que les régions de Kaffrine et Thiès constituent le cœur du bassin arachidier. Il y'a plus d'acteurs dans cette zone que dans les autres. De plus, tous les acteurs de la filière arachide y sont présents.

Chapitre 2: Structuration et caractérisation de la filière arachide au Sénégal

Introduction

La filière arachide représente l'enchaînement des étapes suivies par l'arachide de la production à la consommation en passant par la transformation, le transport et la commercialisation.

L'arachide est historiquement le symbole de l'agriculture sénégalaise. Dès le 19ème siècle, elle est exportée vers l'occident et notamment en France. Son usage est multiple, de la cacahuète d'apéritif à l'aliment pour le bétail en passant par l'huile, elle est aussi bien utilisée dans la cuisine que dans la composition du savon de Marseille à partir de 1820. Sa filière part de la production d'arachide au niveau des agriculteurs pour arriver à l'arachide sans coque, et aux sous-produits, vendus aux consommateurs finaux pour finir dans les assiettes sous forme brute ou en huile ou comme input dans les industries.

La filière arachide est donc caractérisée par :

- un produit: l'arachide dans ses différentes formes, à savoir les cacahuètes, l'huile, l'aliment pour le bétail, sans oublier ses sous-produits, tels que le savon de Marseille
- une suite d'opérations techniques: production, décorticage, transport, stockage, échanges commerciales, transformation pour l'alimentation ou l'industrie. On pense ainsi à l'alimentation humaine pour la cuisine, on oublie parfois son utilisation dans l'industrie huilière.
- une suite d'opérateurs: producteurs, fournisseurs d'intrants et de crédit, collecteurs, commerçants grossistes, transporteurs, détaillants, industriels, huiliers, restaurateurs, cuisinières, ménagères, etc.
- une suite d'opérations d'échanges du produit: arrangements, accords, contrats entre ces différents acteurs permettent d'échanger le produit avec une contrepartie monétaire ou en nature (travail, avance d'aliment pour la soudure, engrais, etc.)
- un territoire national, parfois régional et international: correspondant généralement aux zones de production et de commercialisation du produit au sein d'un pays.

Ce chapitre a pour objet de monter la structuration de la filière arachide au Sénégal en dégageant ses créneaux porteurs.

Ainsi dans une première partie, une présentation de la spéculation arachide sera faite. Dans la deuxième partie chaque acteur de la filière sera présenté avec ses rôles et son importance dans la filière. La troisième partie sera consacrée à l'étude des créneaux porteurs de la filière.

Schéma 1.d'une filière

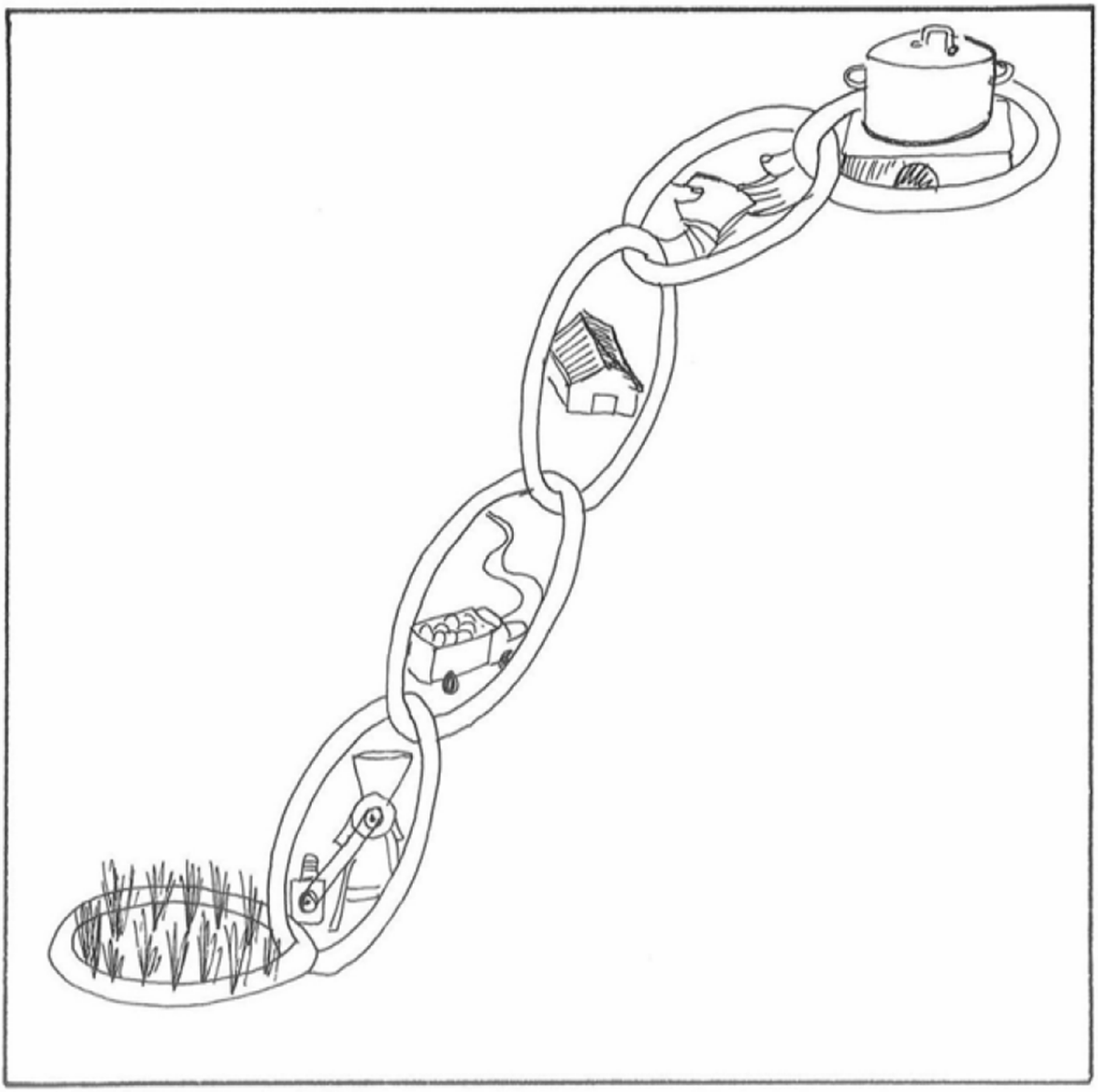

***Source*: CIRAD, 2005.**

I. Présentation de la culture de l'arachide

1.1.Caractéristiques agronomiques de la culture Arachide

Photo de la plante.

L'arachide de nom binomial Arachis hypogaea, également appelée cacahuète qui signifie cacao de terre, pois de t erre pistache de terre, pinotte de l'anglais «peanut» au Québec est une plante de la famille des fabacées ou légumineuse originaire du Mexique et cultivée dans les régions tropicales, subtropicales et tempérées pour ses graines. Elle présente la particularité d'enterrer ses graines ou fruits après la fécondation des ovaires d'arachide après la chute des fleurs d'arachide .L'ovaire fécondée est plus épais et plus clair que la tige et se termine par un bout pointu de couleur mauve qui permet de creuser la terre lors de sa croissance.

Photo de la tige de l'arachide

L'arachide est une plante pérenne à fruits jaunes de 20 à 90 cm de hauteur. Les feuilles sont composées de 2 ou 3 paires de folioles membraneuses, ovales. Elles sont munies à leur base de stipules engainantes. Les fleurs sont presque sessiles et apparaissent à l'aisselle des feuilles, isolément ou en petits groupes. La corolle papilionacée est jaune orangée. Les étamines au nombre de neuf sont soudées en tube par leur filet. L'ovaire est inséré sur un support particulier, le gynophore après fécondation, l'ovaire est porté en terre par le développement du gynophore qui s'allonge en se courbant vers la terre par géotropisme positif. Le fruit mûrit à une profondeur de 3 à 5 cm. C'est une plante qui requiert pour cette raison un sol léger et bien drainé. Le fruit est une gousse de 3 à 4 cm de long, appelée coque au plan commercial, contenant le plus souvent seulement deux graines, qui est réticulée extérieurement et étranglée entre les graines mais non cloisonnée. Les graines ovoïdes sont enveloppées dans un tégument sec rouge.

Le tableau suivant résume les caractéristiques agronomiques de la spéculation arachide.

Tableau 1: Généalogie de l'arachide

Règne	Plantaé
Sous-règne	Tracheobionta
Division	Magnoliophyta
Classe	Magnoliopsida
Sous-classe	Rosidae
Ordre	Fabales
Famille	Fabaceae
Sous-famille	Faboideae
Genre	Arachis

***Source*: l'auteur d'âpres CIRAD, 2005, et Wikipedia, 2014.**

1.2.Les variétés d'arachides produites dans le monde et au Sénégal

Les variétés cultivées sont très nombreuses et regroupées en deux grands types.

La première est la Virginia, à port rampant et à cycle végétatif long (120 à 140 jours). Les graines de cette variété ne germent pas prématurément. Cette variété est plus résistante à la tavelure des feuilles.

La deuxième est la Spanish et Valencia, à port érigé et à cycle végétatif court (90 à 110 jours). Le rendement de ce type d'arachide est plus élevé, même si la germination rapide après maturité peut poser problème.

Le cycle de culture de l'arachide dure de 90 à 150 jours. La floraison intervient un mois après le semis.

Les cacahuètes ne poussent que dans des sols bien drainés et pas trop argileux pour éviter les pertes au moment de la récolte (arrachage). Le pH idéal est de 5,8 (en cas de sol acide, il faut donc procéder à un chaulage). Les cacahuètes sont des légumineuses et peuvent satisfaire la totalité ou presque de leurs besoins en azote grâce à une relation de symbiose qu'elles entretiennent avec un type de bactérie (Rhizobium) qu'il faut inoculer sur un sol dont elle est absente (9 kg/ha pour obtenir une bonne nodulation, l'inoculant doit être épandu directement sur la semence dans la raie de semis).

Les exploitants familiaux du bassin arachidier plantent souvent l'arachide avec une ou deux autres cultures, telles que le sorgho le mil etc. Les cultures se font en buttes (surélevées) séparées d'un mètre environ; ce qui permet d'améliorer le drainage et facilite l'arrachage. La récolte doit se faire dès la maturité (lorsque la pellicule qui recouvre la graine se détache facilement). Un point important est d'éviter le développement de moisissures qui peuvent produire des aflatoxines dangereuses pour le bétail et l'homme.

À signaler, une maladie virale, la «rosette», transmise par un puceron. Cette maladie provoque le rabougrissement des pieds et fait baisser sensiblement le rendement surtout si elle apparaît tôt (moins de 40 jours après le semis).

Deux autres maladies fongiques, la cercosporiose (tavelure des feuilles) et la rouille (spores sur la face inférieure des feuilles), sont présentes sur l'arachide surtout en climat humide, où elles provoquent une chute des feuilles entraînant une baisse des rendements en gousses.

Au Sénégal, de 1936 en 1996,17 variétés d'arachides ont été développées par les acteurs de la recherche.

Le tableau suivant présente les diverses variétés d'arachide produites au Sénégal.

Tableau 2: Les différentes variétés d'arachide produites au Sénégal

Variétés	Années de diffusion	Port	Cycle (en jours)
H75-0	Homologation	Semi-érigé	120
28-206	1936	Erigé	120
756A	1957	Semi-érigé	120
430Abis	1957	Semi-érigé	120
47-16	1958	Rampant	120
GH1 19-20	1960	Semi-érigé	120
55-437	1967	Erigé	90
57-313	1970	Erigé	125
57-422	1970	Erigé	110
69-101	1972	Erigé	120
73-33	1978	Erigé	105
73-30	1978	Erigé	95
73-27	1980	Semi-érigé	115
73-28	1980	Semi-érigé	115
Hâtive de Séfa	1986	Erigé	90
Fleur 11	1994	Erigé	90
GC 8-35	1996	Erigé	80

***Source*: CCPA, 2008.**

Cette culture fait intervenir plusieurs acteurs que nous allons présenter dans la partie suivante.

II. Les acteurs de la filière arachide au Sénégal leurs importances et rôles

L'arachide est l'une des plus grandes filières au Sénégal. Elle comporte une multitude d'acteurs qui jouent un rôle important dans le développement de l'agriculture et de l'économie rurale. On peut y distinguer des acteurs directs et indirects.

Les acteurs directs sont propriétaires du produit à un moment donné de la chaîne. Il s'agit des producteurs, les commerçants et les consommateurs, ceux qui achètent la production.

Les acteurs indirects quant à eux, interviennent dans le processus de production, de transformation, de transports etc en tant que prestataires de service ou de financement Les acteurs d'appui fournissent les accompagnements techniques tels que de la formation, du conseil, de l'information, etc. Ils peuvent être privés (bureaux d'étude, ONG) ou dépendants de l'Etat (Services ministériels d'appui à l'agriculture, de l'hydraulique, etc, Sociétés d'aménagement type SAED au Sénégal; etc.). La recherche est aussi un acteur d'appui (ISRA). L'Etat décide des mesures politiques concernant tout ce qui relève du secteur arachidier et il est le gardien institutionnel du respect de ces décisions par les acteurs. Il joue le rôle d'arbitre du bon fonctionnement de la filière. Par le passé, l'Etat a pu constituer un

acteur direct important, intervenant dans la production et la commercialisation. A travers les services de vulgarisation et de recherche, il est également un acteur d'appui

2.1. Les producteurs et groupements de producteurs

Les producteurs constituent l'un des segments les plus importants de la filière et sont pour l'essentiel constitués d'hommes. On y rencontre des leaders d'opinion bien enracinés dans leur localité et souvent agrées par la SUNEOR pour la collecte et la diffusion des semences et intrants agricoles dans le cadre d'une politique de relais. Les producteurs d'arachide se regroupent en groupements ou organisations dont les appellations reflètent le niveau de déconcentration[2]. Nous avons ainsi:

Les sections et antennes villageoises, les collectifs dynamiques féminins, les GFP, les GIE, les comités villageois de développement qui ont pour vocation la coordination entre opérateurs économiques réalisant la même fonction, la défense des intérêts de leurs membres, le développement de leurs services et favoriser des actions communes.

- ✓ **Les sections villageoises:** elles sont les cellules de base des coopératives. Leur statut juridique reconnu par l'État, leur permet aussi de bénéficier du crédit au niveau de la CNCAS.
- ✓ **Les antennes villageoises**
- ✓ **Les collectifs dynamiques féminines, les GPF**: Ce sont des organisations féminines visant à améliorer les revenus des femmes à travers des activités génératrices de revenus; ces femmes s'activent souvent dans la transformation de l'arachide. Ces collectifs sont très présents à Koungheul et à Thiès.
- ✓ **Les GIE**: ils sont des organisations de producteurs menant des activités productives en vue d'accroître les revenus de ses membres. Les groupements de producteurs ont été, pour la plupart, créés par des projets de développement pour assurer l'approvisionnement en intrants. Le GIE, ayant un statut juridique reconnu par l'État, permet à ses membres de bénéficier du crédit au niveau de la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal.
- ✓ **Les comités villageois de développement**

Les organisations de producteurs ou les organisations professionnelles sont des formes de coordinations entre opérateurs économiques réalisant la même fonction (coordination

[2]Les sections antennes GIE et GPF sont au niveau village. Les unions sont au niveau national. Les cadres locaux sont au niveau collectivités locales.

horizontale). Elles ont pour vocation de défendre les intérêts des membres, développer des services pour les membres, et/ou favoriser des actions communes.

Toutefois, les plus grands réseaux d'organisations paysannes dans le domaine de l'arachide sont: le Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachide au Sénégal (CCPA),le Conseil National de Concertation et de coopération des Ruraux (CNCR),l'Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal (UCAS), l'union des GIE ententes et groupements associés du Sénégal (UGIE/EGAS), les cadres locaux de concertation des OP, les cadres régionaux de concertation des ruraux (CLCOP et CRCR) et le Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal (RESOPP).

- **Le cadre de Concertation des Producteurs d'Arachide au Sénégal (CCPA)**

Le Cadre de concertation des producteurs d'arachides, créé en 2001, est une association paysanne sénégalaise regroupant des organisations de producteurs des régions de Kaolack, Fatick, Kaffrine, Tambacounda et Kédougou. Il compte 61 Groupements inter-villageois de producteurs d'arachides, soit 36 038 membres individuels. L'organisation a été créée et est gérée par les producteurs eux-mêmes et vise un monde rural sénégalais prospère où la filière arachide joue un rôle déterminant sur le plan économique, social et culturel. Sa mission est de défendre les intérêts des producteurs et productrices d'arachides en renforçant leurs capacités organisationnelles et professionnelles.

- **Le Conseil National de Concertation et de coopération des Ruraux (CNCR)**

Le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR) du Sénégal a pour finalité de contribuer au développement d'une agriculture paysanne qui assure une promotion socio-économique durable des exploitations familiales.

Le CNCR a pour objectif de promouvoir la concertation, la coopération et le partage des expériences entre ses membres.

- renforcer, au sein des mouvements et fédérations d'associations paysannes, l'unité essentielle au développement du milieu rural,
- assurer, sur les questions de développement, une bonne représentation de l'identité paysanne, et du point de vue des producteurs auprès de l'État et des autres partenaires, publics et privés, intérieurs ou extérieurs,
- et renforcer le développement d'une plate-forme de concertation entre les organisations paysannes du continent africain.

- **L'Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal**

L'union Nationale des Coopératives Agricoles au Sénégal fut créée en 1974 pour porter ses revendications en faveur de la poursuite de la modernisation de la petite exploitation familiale par le biais de l'intensification de la production. L'UNCAS est la plus grande organisation paysanne d'activité principalement archière. Composée de 800000 membres, elle possède une structure pyramidale en 2008 de 4500 sections villageoises, 338 coopératives, 90 unions locales, 30 unions départementale et 10 unions régionales. Cette organisation privilégie la réserve personnelle de semences. C'est dans ce cadre qu'elle avait initié un programme d'épargne et de production de semence. Les réserves étaient estimées à 20000 tonnes pour la campagne 2001-2002.Elle n'a pas été agréée pour la campagne 2002/2003 et n'a pas réalisé de collecte à cause des bons impayés.

Vu les forts taux d'impayés du crédit distribué par la CNCAS à partir du niveau centrale, l'UNCAS milite pour promotion d'un crédit décentralisé en partenariat avec les SFD tel que le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS).

- **Les cadres locaux et de concertation des OP et les cadres régionaux de concertation des ruraux (CLCOP et CRCR)**

Les réformes institutionnelles indispensables pour une organisation plus nette et indispensable des producteurs, ont incité les décideurs à mettre en place des CLOCOP et CRCOP dans le PSAOP en 2004. Ce sont tous les deux des mécanismes de concertations des producteurs. Ils servent d'interface entre les OP et leurs partenaires techniques et financiers (ANCAR, ISRA, CNSAS) et les conseillers ruraux. C'est à travers les CLCOP et les CRCR que le CNCR a consulté les producteurs sur les sujets aussi fondamentaux que le projet de Loi d'Orientation Agro-Sylvo Pastorale LOASP. Depuis 2004, 142 communautés rurales disposent de CLCOP et le CNCR qui est l'instance suprême est opérationnelle dans toutes les régions du Sénégal.

De ce fait, il est un interlocuteur du gouvernement et de tous ceux qui veulent intervenir efficacement au milieu rural. Il a participé à l'élaboration de tous les programmes liés au développement de l'agriculture et a élaboré des politiques agricoles et rurales.

- **L'union des GIE Entente et Groupements Associés du Sénégal (UGIE/EGAS)**

Elle est présente au centre et au sud du pays des 5 régions du bassin arachidier et intervient aux différents segments de la filière: approvisionnement en intrants, production d'arachide

d'huilerie, multiplication de semences, commercialisation. Cette union mène parallèlement des activités d'épargne et de crédit.

- **Le Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal** (RESOPP):

Même s'il ne comporte pas que des producteurs d'arachide est également une organisation paysanne œuvrant dans me même sens que celles susmentionnées.

2.2.Les organisations interprofessionnelles

Les interprofessions assurent la coordination d'activités complémentaires au sein d'une filière (coordination verticale) et avec les autres acteurs (notamment Etat). Elles ont le plus souvent comme vocation de favoriser la concertation entre les acteurs sur les prix, les politiques d'appui, l'approvisionnement, la commercialisation (promotion de la contractualisation entre acteurs) et la promotion des produits (notamment gestion de labels, campagne d'information, etc). Tous les opérateurs doivent pouvoir y adhérer de manière individuelle ou les plus souvent à travers des organisations représentatives (ce qui supposent que tous les maillons de la filière soient organisés) et qu'un système de quotas assurent la participation de tous au débat interprofessionnel. (Herbel, 2004).

L'article 25 de la LOASP définie, une « organisation interprofessionnelle » comme étant un «groupement d'organisations professionnelles représentatives de la production agricole, de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles », (BAME, 2008).

Dans le cadre de l'arachide il s'agit du Comité National Interprofessionnel de l'Arachide (CNIA).

Le (CNIA) a été créé en 1992. Il regroupait des services publics et des opérateurs privés. Après deux ans de fonctionnement, les uns et les autres avaient opté pour une « privatisation » de la structure pour accroître son efficacité. Le CNIA ne comprend depuis 1994 plus que les professionnels et des représentants des élus locaux. Il a fallu trois ans pour qu'un accord cadre soit signé entre l'Etat, la SONAC0S et le Projet d'appui (PA)/CNIA (1997). Le CNIA cesse d'être le maître d'œuvre des actions à réaliser et devient maître d'ouvrage en veillant à la cohérence des interventions sur la filière. Des conventions ou des protocoles sont signés entre le CNIA et les structures de recherche, comme l'ISRA et le CIRAD et la division des semences que le CNIA peut solliciter en cas de besoin.

Il est composé de onze membres à savoir les huiliers (SUNEOR, COPEOL, CAIT), la SENCHIM (Société nationale des produits chimiques), la SPIA, l'UNCAS (Union

Nationale des coopératives Agricoles du Sénégal), l'UNIS (Union Nationale des Interprofessionnels de semences), la SISMAR (Société industrielle de Matériel Agricole), la FNOPS (Fédération Nationale des Opérateurs Privés du Sénégal), et l'APCR (Association des Présidents de communautés rurales).

Le CNIA a pour principal objectif la relance de l'arachide au Sénégal. Plus spécifiquement, il vise à:

- La sauvegarde des intérêts mutuels grâce à l'instauration d'un système d'informations techniques et économiques transparent ;

- Le recours à des procédures décisionnelles équilibrées qui prennent en compte les différents centres d'intérêts et les initiatives porteuses de changements positifs dans l'évolution de la filière ;

- La détermination et la fixation du prix plancher en se référant aux informations relatives à l'évolution des indicateurs de la filière et des cours mondiaux;

- L'animation des négociations internes à l'interprofession;

-La consolidation de la dotation du compte de soutien pour éviter un effondrement brutal des cours grâce à un système de décote et de ristourne en fonction de la situation qui prévaut sur le marché international

- L'amélioration de la productivité;

- La sécurisation des producteurs par le renforcement de leur position dans la filière;

-Le respect des statuts, règlements et engagements souscrits;

Le diagnostic organisationnel du CNIA réalisé en 2004 (Union européenne) a relevé des problèmes de fonctionnement liés notamment à sa faible autonomie financière et politique, à des questions sur la représentativité de tous les acteurs, à des insuffisances de structuration interne et de bonne gouvernance. L'étude avait proposé de fournir un appui au CNIA pour l'aider à se restructurer (recadrer les missions autour de l'animation de la filière, révision des supports juridiques et organigramme, élaboration d'une politique d'autonomie financière).

2.3. Les opérateurs semenciers

Les opérateurs semenciers étaient regroupés au sein de l'UNIS crée en 1994.Les membres étaient soit dans des GIE, des opérateurs individuels, commençants ou multiplicateurs semenciers. Le rôle de l'UNIS consistait à encadrer les producteurs multiplicateurs de

semences et acheter leurs récoltes sur la base de contrats, en respectant les normes de certification officialisées par l'administration, mais aussi collecter, stocker et assurer la conservation des semences sélectionnées pour en assurer la revente aux producteurs (d'arachide d'huilerie).

Après le désengagement de l'Etat dans la distribution, l'UNIS se voit être le principal acteur dans la production et distribution de semences. C'est ainsi qu'il a bénéficié pour la campagne 2001-2002 d'un crédit de trois (03) milliards de la CNCAS par l'intermédiaire du CNIA qui garantissait la moitié de ce crédit. Ce montant devait permettre la mise à disposition de 28000 tonnes de semences sélectionnées au niveau des producteurs.

L'ISRA joue un rôle fondamental dans la production de semences en produisant des semences pré-base. Il existe de plus en plus d'opérateurs semenciers privés de nos jours. En vue d'une reconstitution du capital semencier, en 2013 le gouvernement lui a dégagé une enveloppe de 4 milliards.

2.4.Les fournisseurs d'intrants et de matériels

Les fournisseurs d'intrants et de matériels sont la Société Nationale des Produits Chimiques (SENCHIM), les Industries Chimiques du Sénégal (ICS), la Société des Produits Industriels et Agricoles (SPIA), la SEDAB et la Société Industrielle de Matériels Agricoles (SISMAR).Il ya également des importateurs et revendeurs privés d'engrais et de pesticides.

- La Senchim, la SEDAB et les ICS représentent les fournisseurs d'engrais;
- La Sismar représentante les fournisseurs d'équipement agricole;
- La SPIA représente les fournisseurs de produits phytosanitaires;

Ces acteurs assurent la vente et la distribution de matériel et des intrants agricoles autres que les semences. Les engrais sont distribués par l'intermédiaire de commerçants agréés et les prix sont libres.

Les fournisseurs de produits phytosanitaires sont confrontés à des problèmes. En effet, il est ressorti de notre entretien avec les employés de la SPIA qu'il existait une concurrence déloyale sur le ce marché. Cette société qui intervient dans la protection des semences et le traitement des semences d'arachide a souvent dénoncé l'existence de contrefaçons de leurs produits dans le marché informel.

Il est généralement constaté que les producteurs ont un faible niveau d'utilisation des engrais et fertilisants. Cette utilisation est également sectorielle. Cela est expliqué par la hausse des prix qui évoluent de manière disproportionnée par rapport à celui de l'arachide.

Un défaut de renouvellement du matériel agricole et une fiscalité élevée, les forgerons locaux fabriquent les matériels et pièces moins chers, mais de qualité inferieure.

2.5.Les acteurs de la commercialisation locale

Il s'agit des petits commerçants Banabanas. Ils gèrent la commercialisation de l'arachide sur le marché informel. Ils sont actifs en moyenne 11 mois sur l'année comparés aux 4 ou 5 mois des organismes privés stockeurs qui collectent l'arachide et le vendent aux huiliers, et collectent une part importante de l'arachide surtout en période de bonne production. Ils alimentent les presses artisanales et peuvent être amenés à vendre une partie de leur stock aux huiliers. Les banabanas profitent parfois du retard des financements de la collecte pour spéculer sur le marché de l'arachide (Louma). En effet ils ont pris l'habitude d'acheter l'arachide avant la campagne à bas prix, les stockent pour la revendre sur le marché à un prix supérieur.

Quant aux petits commerçants de quartiers, ils vendent les produits dérivés de l'arachide (l'arachide grillée, la pâte d'arachide, l'arachide en poudre le savon, l'huile locale d'arachide et la fane).

2.6.Les acteurs de l'importation

La SUNEOR[3] et la Compagnie d'Exploitation des Oléagineuses (COPEOL), (Ex Novasen) importent l'huile végétale (Soja) des États Unis et des pays de l'Union Européenne qu'elles raffinent et vendent sur le marché domestique. Ces importations ne sont pas bénéfiques pour les ouvriers transformateurs de la filière que les paysans producteurs.

2.7.Les acteurs de l'exportation

Il s'agit de la SUNEOR et de la COPEOL.

La SUNEOR est le leader mondial d'exportation de l'huile brute d'arachide et de tourteaux. Depuis 2001, SUNEOR dispose du certificat ISO 9002, reconnaissance nécessaire pour faciliter la commercialisation de sa production sur les marchés d'exportation (États-Unis et Europe majoritairement). La COPEOL ancienne NOVASEN, quant à elle, exporte l'arachide

[3]SUNEOR découle de la contraction du mot «sunu» qui signifie notre en wolof et Or.

de bouche et les tourteaux d'arachide depuis 1993.Ces exportations sont pour la plupart destinées à l'Union Européenne.

Au paravent, le Sénégal exportait du savon de Marseille fabriqué à base d'arachide. Mais cette activité n'est plus aussi développée.

L'implication d'étrangers (les chinois et les indiens) dans la commercialisation de l'arachide entre 2011 et 2012 a crée un regain d'intérêt de cette filière. Ces étrangers viennent acheter l'arachide la plupart du temps, au niveau du marché parallèle ou du circuit informel pour ensuite l'exporter dans leurs pays d'origine. Leur arrivée occasionne des petits emplois dans le bassin arachidier (décortiqueuses, transporteurs…) d'après les interviewés.

2.8.Les organismes privés stockeurs et transporteurs

Ils étaient depuis de nombreuses années les mandataires de la SONAGRAINE. Ils avaient en charge une partie de la collecte d'arachide à travers les points de collecte qui leur était affectés. Ce Système de point de collecte existe toujours malgré la dissolution de la Sonagraine

Ces acteurs sont donc chargés de la collecte d'arachide au niveau des points de collectes[4] (2500 en 2013) et se sont regroupés au sein de la fédération nationale des organismes privés stockeurs (FNOPS/T)**.**Grace à leurs possibilités matérielles comme les moyens de transport par exemple, ils peuvent bénéficier des crédits de la CNCAS et des banques et s'en sortir avec des chiffres d'affaire avoisinant un milliard de FCFA (NDOYE, 2008). En 2013, l'État a mis à leur disposition une enveloppe de 11, 5 milliards de FCFA afin de leur permettre de bénéficier de crédits à taux bonifiés de 6% à la CNCAS.

2.9.Les acteurs de l'industrie ou transformateurs: SUNEOR, COPEOL, CAIT

SUNEOR est le premier acteur de l'agro-industrie alimentaire au Sénégal. Elle fournit plus de 70% des huiles végétales consommées au Sénégal soit 100 millions de litres. C'est le premier exportateur mondial d'huile d'arachide et de tourteaux en 2007(www.Suneor.sn) avec une capacité de trituration de 600000 tonnes par an. Les principales marques de Suneor «Niani» et «Ninal» pour l'huile. Les huiles Suneor sont présentes dans au moins 85% des ménages avec un taux de notoriété de spontané de 78%. La Suneor est l'industriel, triturateur, raffineur, importateur, d'huile brut d'arachide et distributeur d'huile raffinée sur le marché local. Située

[4]Ce sont les endroits dans lesquels les producteurs vont vendre leur production au prix fixé par le CNIA. Il existait 2500 points de collecte en 2013-2014.

en aval de la filière, la Suneor est le premier opérateur. Elle traite environ 90% des graines mises sur le marché en grande partie pour la production d'huile brute. Cela représente suivant les années entre 130000 et 250000 tonnes de coques triturées par année. Pendant la traite elle engage plus de 3000 personnes (permanents, saisonniers, journaliers. La Suneor est dotée de cinq sites de production situés au cœur du bassin arachidier (Kaolack, Ziguinchor, Diourbel Louga, Dakar).

- **La SUNEOR**
- **Petite historique**.

En septembre 1975 Lesieur Afrique est nationalisé pour devenir la Sonacos (Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal). Mais la filière arachide rencontre des difficultés et en mars 2005 la Sonacos est privatisée au profit d'un consortium mené par le groupe Advens. Elle change de nom et devient Suneor Son chiffre d'affaire en 2006 était de 156 millions d'euro.

- **La Compagnie d'exploitation des oléagineuses (COPEOL)**

C'est une société anonyme qui exploite principalement le créneau de l'arachide de bouche et de confiserie. Elle assure le financement et le suivi au niveau de certains maillons de la filière arachide de bouche (production, distribution des semences, fourniture d'intrants, fourniture d'équipements aux producteurs, encadrement et suivi de la production, collecte et traitement de la récolte, l'exportation des arachides de bouche, de l'huile locale et des tourteaux). La NOVASEN (actuelle COPEL) a une capacité de trituration de 50000 tonnes (NDOUR, 2008) et un statut d'entreprise franche à l'exportation. Dans le financement, elle octroie des crédits commerciaux aux producteurs qu'elle encadre. Il s'agit de crédits en nature notamment les semences et les engrais chimiques.

Le Complexe Agro Industriel de Touba (CIAT)

Installé en 2004, le CIAT a une capacité de trituration de 30000 tonnes et vise le marché national sur lequel il arrive à placer une huile de qualité à un prix compétitif. Ce complexe a compris les potentialités qu'offre la zone de Linguère en adoptant un projet de développement de l'arachide de bouche.

À côté de ces industriels transformateurs, ils existent les transformateurs artisanaux pour la plupart sont composés de femmes. Dans le bassin arachidier l'arachide est localement

transformée en pâte «*TIGADEGUE*», en poudre «*NOFLAYE*» en huile «*SEGAL*» en aliment pour bétail «*RAKAL*» et savon.

2.10. Les fournisseurs de crédit

Les fournisseurs de crédit de la filière sont la caisse nationale de crédit agricole (CNCAS), le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), l'Alliance de Crédit et d'épargne pour la Production (ACEP), la Coopérative d'Epargne et de Crédit du Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal (COOPEC RESOPP) et le Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et de Crédit Au Sénégal (PAMECAS).

2.11. Les ONG et autres partenaires techniques et financiers

L'Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base née en 1995de la volonté réciproque du gouvernement du Sénégal, des Organisations Paysannes et des élus locaux, a obtenu le statut d'ONG en 1997. L'ASPRODEB est un outil qui fournit aux organisations paysannes les services de renforcement de capacités, de gestion financière et de conseils. Dans cette optique, plusieurs actions ont été menées.

En 1999 a eu lieu la signature d'une convention Etat du Sénégal /ASPRODEB et d'un accord de projet Banque Mondiale/ASPRODEB pour la mise en œuvre de la composante «Appui aux Organisations de Producteurs » du Projet des Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP 1).

En 2007, une convention de partenariat ASPRODEB/CIRAD (France) pour la reconstitution d'un capital semencier et le développement d'une production d'arachides de qualité est signée.

En mars 2007, la signature d'une convention entre l'Etat du Sénégal et l'ASPRODEB pour la mise en œuvre de la composante OP du PSAOP 2 est faite.

Le 27 mai 2008, nous avons assisté à la signature d'un contrat de subvention entre le Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal et l'ASPRODEB pour la reconstitution du capital semencier arachide et l'appui à la professionnalisation des acteurs de la filière arachide sur financement de l'Union Européenne.

2.12. Le dispositif d'appui de la filière

L'appui est présent dans certains segments de la filière. La production semencière, l'encadrement, la recherche sont assurés par les services publics. Il s'agit de l'Institut

Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA), la Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA), de la Direction de l'agriculture (DA), de l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) de la Direction Régionale de Développement Rural (DRDR), de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS)[5] et de l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR).

La DAPSA joue le rôle d'orientation stratégique, d'analyse et de collecte des statistiques agricoles.

La Direction de l'Agriculture, s'occupe du suivi des campagnes agricoles, de la collecte et traitement primaire des informations et de la règlementation semencière à travers la division des semences (DISEM).

La DISEM est le service de contrôle des semences locales ou importées du ministère de l'agriculture. Elle travaille en concert avec les DRDR. Cependant le problème majeur au niveau de la DISEM est l'insuffisance de ressources humaines et de financement. Ce qui entraine souvent des retards dans le démarrage des campagnes agricoles d'après les propos d'un de leur employé interviewé. Une DRDR joue le rôle d'encadrement technique et d'appui aux producteurs.

L'ISRA s'occupent de la recherche variétale et semencière, la mise en place d'itinéraires techniques et la recherche sur les politiques agricoles et la socio-économie.

Actuellement, l'ISRA s'active amplement sur la reconstitution du capital semencier de l'arachide conformément aux objectifs fixés par le ministère de l'agriculture et de l'équipement rural. Elle effectue également des recherches sur la gestion de l'aflatoxine (BAME) et la dormance.

L'ANCAR est la structure d'appui et de conseil des producteurs sur la demande des organisations paysannes.

L'ITA et l'ISRA font des recherches sur les problèmes de dormance et la gestion de l'aflatoxine. L'ITA travaille sur le dosage de l'aflatoxine dans les matières premières, sur les techniques de stockage de l'arachide et sur l'élimination de l'aflatoxine dans la trituration artisanale.

D'après nos entretiens avec les spécialistes de l'ITA, au laboratoire de mycotoxine par exemple, les chercheurs ont développés une table qui permet d'éliminer ou de réduire

[5] Cf. Mode de financement dans la filière

considérablement le taux d'aflatoxine dans l'huile triturée artisanalement. Cette table a été diffusée dans toutes les régions productrices d'arachide.

Le schéma suivant résume la structuration de la filière arachide au Sénégal

Schéma 2 Structuration de la filière arachide au Sénégal.

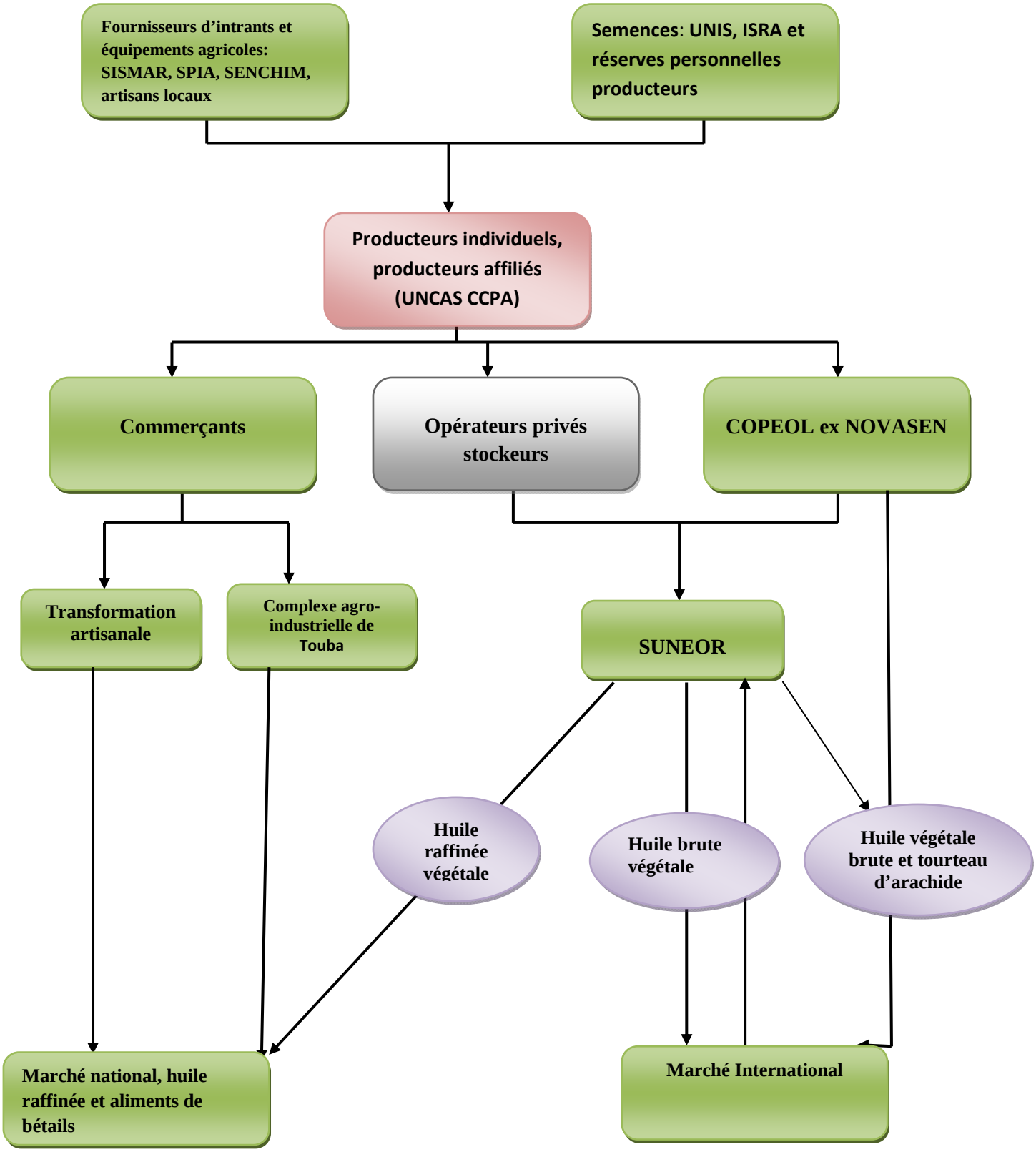

Source: **L'auteur.**

III. Étude des créneaux porteurs de la filière arachide au Sénégal

La littérature définit un créneau porteur comme étant une activité remplissant les caractéristiques suivantes.

- la création de valeur ajoutée;
- la rentabilité économique et/ou financière;
- la création d'emplois durables et rémunérés;
- la valorisation des ressources naturelles ou d'un savoir-faire local;
- l'économie et/ou l'apport en devises;
- l'intégration avec d'autres secteurs créateurs d'emplois et de valeur ajoutée.

La filière arachide du fait de la pluralité de ses acteurs comporte plusieurs créneaux porteurs qui méritent d'être valorisés pour le développement de la filière.

Dans le tableau suivant les créneaux porteurs de la filière sont répertoriés dans chaque segment de la filière. En outre, les avantages, contraintes et besoins de chaque niche porteuse de croissance de la filière sont énumérés.

Ainsi, au niveau du segment de la production, l'arachide de bouche et les tourteaux sont les créneaux porteurs qui méritent des financements conséquents. Dans le segment de la transformation, la trituration artisanale, la transformation d'arachide en pâte en poudre en savons sont des activités qui peuvent dégager de la valeur ajoutée. Dans le segment de la commercialisation, la vente des produits de l'arachide de bouche, est source de revenus. Pour ce qui concerne le segment des intrants, la production de semences améliorées, et la production et réparation de matériel agricole sont également des activités rentables qui peuvent valoriser les ressources naturelles et le savoir local.

Tableau 3: Analyse des créneaux porteurs de la filière arachide

Segments de la filière arachide	**Créneaux porteurs**	**Avantages**	**Contraintes**	**Besoins pour se développer.**
Production	_ La production et vente d'arachide de bouche _ Vente de tourteaux	_ L'arachide de bouche est un produit très demandé au Sénégal et à l'extérieur. _ Deuxième aliment mondiale du bétail dans l'UE. Il peut donc apporter au pays beaucoup de devises. Le tourteau est le produit qui dégage la plus grande marge, il est facile à conserver et peut être vendu tout au long de l'année.	-Absence d'infrastructures de stockage -Présence de l'aflatoxine -Faible accès au financement -Manque de compétitivité -Faible valorisation	_ Financements _ Formation sur la gestion de l'aflatoxine _ Matériel de détoxification _ Diversification et valorisation de l'arachide de bouche
Transformation	_ Trituration artisanale _ Production de pâte d'arachide, de beurre d'arachide _ Production de savon …	_ Existence d'un marché local Source de revenus dans le bassin arachidier _ Aliments très utilisés dans la cuisine; source de revenus des femmes, création d'emplois, existence d'une demande locale et dans la sous-région, source d'empowerment chez les femmes.	_ Présence de l'aflatoxine, vétusté des pressoirs; problèmes d'emballage et d'étiquetage, et hausse des coûts de production qui impactent le prix, manque de financements _ Forte présence de l'aflatoxine, problème de conservation du produit fini, d'emballages et d'entretien, vétusté du matériel de transformation, faible accès au financement, cherté des coûts de transformation.	Matériel de transformation Matériel de détoxification et de transformation, Emballage, Financement Matériel de conservation du produit fini _ Accès au financement Formation des femmes
Petite commercialisation locale	Commercialisation des produits dérives de l'arachide de bouche	Création d'emploi Activité rentable Existence de la demande.	Présence d'aflatoxine, Valorisation du produit Diversification du produit Financement Emballage	_ Financement _ Emballages _ Valorisation
Intrants	Production de semences améliorées, Fabrication et réparation du matériel agricole.	-Disponibilité de semences pour les producteurs, Augmentation des revenus; diversification des revenus, _ Création d'emploi,	Indisponibilité de semence de pré bases, manque de financement _ Accès au financement des fabricants locaux de matériel agricole,	_ Financement des producteurs et opérateurs, et mettre à leur disposition des prés base. _ Accès au financement des fabricants locaux de matériel agricole

***Source*: L'auteur, 2014.**

Conclusion

La filière arachide est l'une des filières les plus importantes de l'économie rurale sénégalaise. Elle comporte une pluralité d'acteurs dont les rôles et interactions impactent sur le niveau de vie des agents économiques. Au niveau de chaque segment, les acteurs se regroupent pour travailler en synergie. Comparée aux filières banane, coton, manioc et tomate et riz, elle est l'une des rares filières à avoir eu très tôt une interprofession. La filière arachide est regorge de créneaux porteurs qui une fois appuyés pourraient générer des revenus, réduire la saisonnalité des emplois dans le bassin arachidier, créer des emplois et réduire la pauvreté en milieu rural.

Chapitre 3 Analyse de la filière arachide au Sénégal: enjeux, potentialités, contraintes et perspectives

Introduction

Arachide, *(Arachishypogaea)*, provient de «*arachidna*», une plante originaire du Mexique, du Brésil et du Pérou. C'est une plante oléagineuse mesurant 20 à 90 cm au plus et dont le cycle végétatif dure 3 mois environ (IVANHOE, 2013). L'arachide est la 4ème plante alimentaire mondiale après le riz, le maïs et le blé (GAYE, 2006; IVANHOE, 2013).Elle se situe encore dans les quatre premiers secteurs d'exportation au Sénégal avec les produits halieutiques, les phosphates et le tourisme (DIAGANA, 2008).

L'arachide est historiquement le symbole de l'agriculture sénégalaise. Dès le 19ème siècle, elle est exportée vers l'Europe et notamment en France. Son usage est multiple, de la cacahuète d'apéritif à l'aliment pour le bétail en passant par l'huile, elle est aussi bien utilisée dans la cuisine que dans la composition du savon de Marseille à partir de 1820. En plus des effets induits sur d'autres secteurs, la filière arachide crée de petits emplois (triturateurs artisanaux, vendeurs d'arachides grillées, de pâtes d'arachides, vendeurs de fanes, etc) qui contribuent à la lutte contre la pauvreté. De plus, pour le tissu économique local, la culture de l'arachide occupe 70 % de la population active du bassin arachidier (DIAO, 2008).

Dans les années 1960, la filière arachide contribuait à 60% du PIB agricole et 80% des recettes d'exportation (GAYE, 2006; DIAGANA, 2008). Cependant, avec les sécheresses des années 70, l'importance de la production et de la transformation de l'arachide dans l'économie a suivi une nette tendance à la baisse[6]. Selon GAYE, (2006), depuis environ deux décennies, la filière arachide traverse une crise structurelle qui a sensiblement contribué à réduire son poids dans l'économie nationale. Les statistiques de la collecte contrôlée indiquent une baisse drastique des moyennes décennales qui sont dans l'ordre de 800.000 tonnes dans les années 1960, 600.000 tonnes dans les années 1970, 450.000 tonnes dans les années 1980, et 265.000 tonnes dans les années 1990. Comparés aux 14 000 tonnes achetées par la SONACOS en 2003 et 80 000 tonnes en 2004, on mesure ainsi bien l'ampleur de la crise qui affectait l'approvisionnement des huileries et qui continue jusqu'à nos jours à les affecter.

[6]À ce titre, la part de l'arachide dans les recettes d'exportation a baissé: de 83 % en 1961, 98 % en 1970, 41 % en 1975, 5% en 1997, 6,5 en 2001. De même sa contribution dans le PIB qui était de 60 % dans les années 1960 est passée de moins de 10 % 2012. Sa part dans la production mondiale d'huile d'arachide 4 % 2006 contre 10 % il y a trente ans (Rural structure, 2006).

En 2000, l'arachide contribuait à hauteur de 6.5% au PIB agricole, 1.4% au taux de croissance et à 6% à l'économie nationale (GAYE, 2003 et 2006) malgré les réformes initiées par le Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA). En 2008, le secteur formel (transformation agro-industrielle) regroupait 40 à 60% de la production et le reste, orienté au niveau du secteur dit informel, était destinée à la transformation domestique (alimentation des familles) et la vente directe. Ces activités économiques et commerciales ont une large part dans la conjoncture économique du pays (LPDFA, 2003). En effet, les revenus tirés de l'arachide dans les régions productrices d'arachide, bien qu'ayant chuté de 73% en 1990à 48% en 2005, représentent encore une part importante des revenus des ménages ruraux (MEF/CEPOD, 2005; MAP Filière Arachide, 2003). En revanche, cette tendance baissière que connaissent les revenus de la filière, s'associe également à un déséquilibre dans leur répartition au détriment du producteur qui assure des transferts nets aux autres acteurs privés de la filière (LPDA, 2003). Cette sérieuse dégradation des performances de la filière est expliquée par la diminution des superficies emblavées, la dégradation des sols, le faible niveau d'utilisation des intrants agricoles (semences sélectionnées, engrais, produits phytosanitaires etc.), la faible pluviométrie de même que le déficit de financement dans les segments représentatifs de créneaux porteurs. En outre, les menaces portées par les autres cultures oléagineuses (Tournesol Soja…) qui sont souvent subventionnées, de même que les normes SPS internationales (aflatoxine) entravent sérieusement sa compétitivité.

Ce chapitre a pour objet d'analyser la filière arachide au Sénégal, en dégageant ses enjeux, forces, contraintes , potentialités et perspectives.

Pour ce faire, un état des lieux de la filière sera fait dans la première partie. Dans la deuxième partie, nous analyserons la filière. La troisième partie sera consacrée aux contraintes et perspectives de la filière arachidière.

Une analyse SWOT résumant les forces, faiblesses, opportunités ou menaces de la filière a été faite en tenant compte des informations de la revue documentaire et des entretiens avec les acteurs clés de la filière.

I. État des lieux de la filière

1.1.Le Cadre juridique et réglementaire

Les différents cadres juridiques et réglementaires de la filière arachide s'inscrivent dans la Loi d'Orientation Agro-Sylvo Pastorale, l'accord ETAT/CNIA, la Lettre de Politique de Développement de la filière Arachide (LPDA) et le TEC UEMOA.

La LOASP:

La LOASP dans son titre deux (métiers organisations et exploitations agricoles) confère un statut juridique aux métiers de l'agriculture et des organisations professionnelles.

Ainsi, son article 9 stipule: «Les métiers de l'agriculture au sens large (agriculteurs, éleveurs exploitants forestiers, pêcheurs, artisans ruraux, etc.) et les organisations professionnelles agricoles bénéficient d'un statut reconnu et protégé (…).»

De plus, les personnes exerçant les métiers de l'agriculture bénéficient d'une protection sociale au même titre que les travailleurs des autres secteurs d'activité (Article14).

Le CNIA:

Le CNIA regroupe l'ensemble des acteurs de la filière et a pour principal objectif la relance de l'arachide au Sénégal (CNIA, 1997).

Le CNIA travaille sur les mécanismes de fixation des prix aux producteurs à travers des négociations annuelles se déroulant entre mars et mai. Et au sortir de ces négociations, le prix plancher ou prix minimum pour la campagne en vue est annoncé. Un dispositif ou modèle a été mis en place basé sur le partage des risques (et des bénéfices) entre producteurs et industriels avec une régulation par un compte de soutien. Le solde positif ou négatif par rapport au prix plancher fixé est réparti entre les producteurs (25 %), les industriels (50 %) et le compte de soutien (25 %), au prorata des quantités commercialisées. Ce compte de soutien est alimenté par une part des bénéfices et par le prélèvement sur les importations d'huile dont le taux est calculé par un système prenant en compte les coûts de production et les cours nationaux et mondiaux.

La LPDA:

Le travail du comité de coordination de la réforme de la filière arachide a abouti à la rédaction d'un plan d'action inclus dans la lettre de politique de développement de la filière arachidière en 2003.

Mesures commerciales

La filière arachide a toujours été protégée soit, par des protocoles, conventions ou contrats plan signés entre l'État ou ses démembrements (CPSP[7], FGPA[8], etc.) et les huiliers, soit par des droits et taxes. Cependant, à la faveur de l'approfondissement de la libéralisation économique à la suite de l'ajustement monétaire, il a été procédé à la suppression de toutes les autorisations préalables à l'importation et à l'exportation des produits arachidiers (huiles végétales, graines d'arachide) en 1998, dans une démarche d'ensemble de promotion de l'initiative privée.

Les droits et taxes appliqués à l'importation et à l'exportation de l'arachide sont institués dans le cadre de l'UEMOA et l'OMC, dont le Sénégal est membre. Il s'agit pour les produits originaires de pays non membres de l'UEMOA du taux cumulé de 44,48 % ad valorem comprenant: le droit de douane au taux de 20 %; la redevance statistique de 1 %; le prélèvement communautaire de solidarité (PCS) de l'UEMOA de 1 %; le prélèvement au profit du Conseil sénégalais des Chargeurs (COSEC) de 0,20 %; le prélèvement communautaire au profit la CEDEAO de 0,5 %; la TVA au taux de 18 %. De plus, deux taxes ont été introduites le 10 Décembre 2002 pour recouvrement au cordon douanier, à savoir: la taxe spécifique sur les corps gras, au taux de 15 % applicable à toutes les huiles à l'exception des huiles d'arachide et des huiles mélangées contenant au moins 60% d'huile d'arachide et la Taxe Conjoncturelle d'Importation (TCI)de l'UEMOA au taux de 10 % fondée sur la «*clause spéciale de sauvegarde*» de l'Accord sur l'agriculture adopté par l'OMC. La TCI est assise sur un prix de déclenchement déterminé par les organes compétents de l'UEMOA et qui est valable pendant six mois conformément aux dispositions du Règlement n° 06 / 98 / CM / UEMOA portant adoption du mécanisme de la TCI. Au total, les droits et taxes de porte cumulés sont de 56,28%.

À travers la TCI, l'activité de raffinage se trouve protégée vis-à-vis des importations d'huiles raffinées à concurrence de l'incidence différentielle des prix à l'importation des produits bruts et raffinés, compte tenu des frais de conditionnement. Certes, il en résulte une incitation à la maîtrise des coûts de raffinage.

[7]Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix

[8] Fond de Garantie des Projets Artisanaux.

1.2.Analyse économique de la production de 1960 à 2013

- ✓ **De 1960 à 2008**

Au cours des années 1960, l'arachide générait 60% du Produit intérieur brut (Pib) agricole et environ 80% des recettes d'exportation du pays, (Casswell 1984; Kelly et al. 1996). La production d'arachide d'huilerie est passée de 1 434 147 tonnes en 1976, à 260 723 tonnes en 2002/03. Parallèlement, les superficies emblavées sont passées d'environ 1 500 000 hectares en1976 à 524 843 hectares en 2003/04 (GAYE, 2013). A l'inverse, l'arachide de bouche a enregistré une certaine progression soutenue avec une production qui est passée de 25000 tonnes en 1993/94 à 64000 tonnes en 1999/2000 (Ministère de l'agriculture). Il a été affirmé que l'évolution de la filière arachidière dans tous ses segments en général, et dans son segment production en particulier est étroitement corrélée aux politiques agricoles mises en œuvre depuis les années 1960, (GAYE 2006, DIAGANA 2008, Carlos OYA). En effet, la suppression des tarifs préférentiels par la France en 1967 et l'alignement du prix au producteur sur les cours mondiaux est à l'origine de la première crise qu'a connue le secteur, entrainant une forte chute du taux de croissance du PIB. Ensuite, il s'en est suivi les politiques d'étatisation à outrance[9]et de libéralisation à savoir les Politiques d'Ajustements Structurels et la dévaluation. Les contreperformances de la filière arachidière sont également consécutives à la dégradation des sols, au manque de semences de qualité, de matériel agricole, et à l'inadaptation du système de crédit mis en place (GAYE 2006; STABEX 2008;OYA 2008; Ministère de l'agriculture 2012; BAME 2008 etc).Au cours de ces cinq dernières années, la production d'arachide au Sénégal a évolué d'une manière contrastée.

- ✓ **Evolution de la production ces 5 dernières années (2008-2012)**

D'un niveau de 731 210 tonnes en 2008, la production de l'arachide est passée à 1 286 855 en 2010, soit une hausse de 43 %, pour retomber à 700 000 tonnes en 2012. On note une diminution de 59% entre 2010 et 2012.

La campagne 2011/2012 malgré ses 867 770 hectares de superficies emblavées a enregistré la performance la plus faible avec une production de 527 528 tonnes, soit une baisse de 28%. Ce résultat est expliqué par la mauvaise saison hivernale, le retard dans la distribution des engrais subventionnés, ainsi que la baisse des intrants distribués aux agriculteurs durant cette campagne (ANSD, 2012). Cette baisse a entrainé une chute de 27,8% du taux du PIB

[9]Avec cette politique, le gouvernement exerçait sa tutelle d'amont en aval sur l'ensemble de la filière. Durant cette période (1958-1980), l'Office Nationale de Commercialisation et d'Assistance pour le Développement (ONCAD) et la SONACOS ont été créés.

agricole (ANSD, 2011). La production en 2013 est ainsi inférieure à la moyenne de la production de ces cinq dernières années qui est équivaut à 781 888 (ANSD, 2012).Cette fluctuation de la production est expliquée par la variation pluviométrique. En effet, l'hivernage 2011 s'est distingué, par rapport aux trois dernières années, par un retard d'installation des pluies, leur mauvaise répartition spatio-temporelle et leur arrêt précoce. Au total, la pluviométrie a été globalement insuffisante avec un cumul moyen par station de 597 millimètres contre 829 millimètres en 2010, soit une baisse de 28,0% (ANSD, 2011).

En ce qui concerne les superficies emblavées, une régression est notée entre 2010 et 2013 passant de 1 195 573 hectares à 708 986 hectares, soit une baisse de 40%. Cette tendance explique en partie le repli de la production sur cette période. Les rendements à l'hectare ont évolué de 2008 à 2010 pour baisser en 2011. Ainsi, sur une période de 10 ans, le rendement moyen de l'arachide au Sénégal n'a pas dépassé les 900 kg à l'hectare comparé aux 1600 kg à l'hectare de rendement moyen mondial ou 5000 kg à l'hectare de l'Uruguay, (Ministère de l'agriculture, 2013).

La figure suivante nous montre l'évolution de la production, des superficies emblavées et des rendements de l'arachide d'huilerie de 2008 à 2013.

Figure 1:Evolution de la production, des superficies emblavées et des rendements de l'arachide d'huilerie de 2008 à 2013

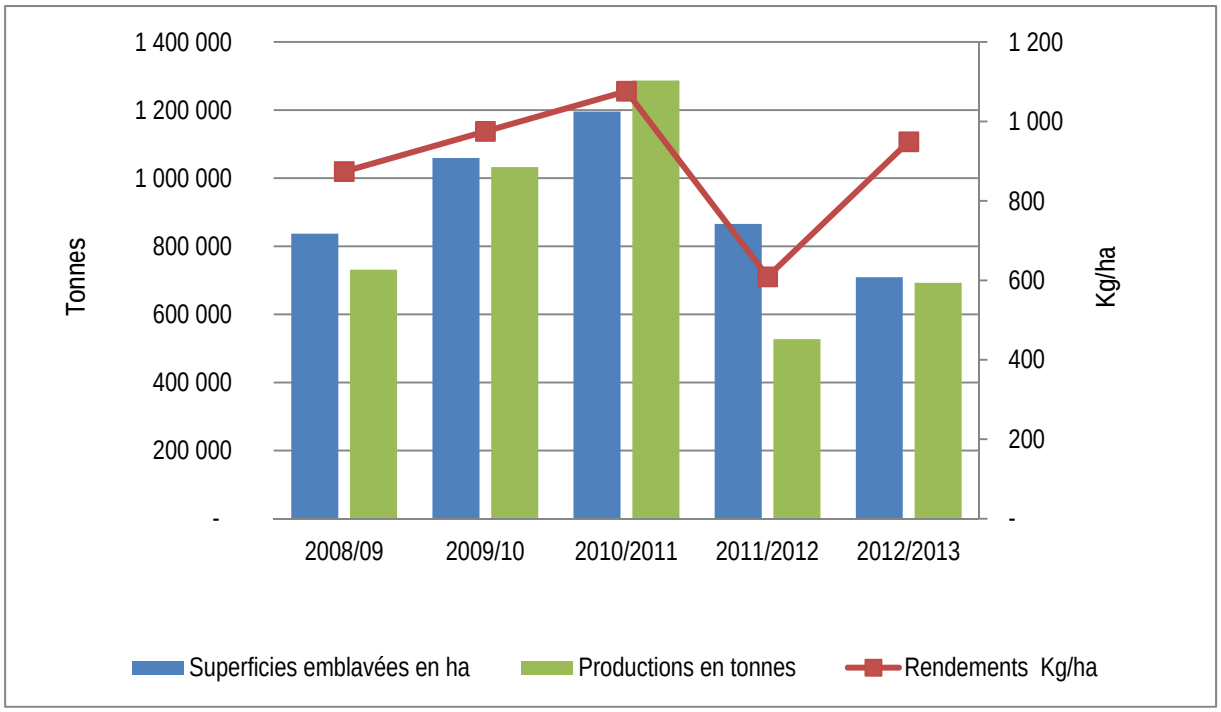

***Source*: l'ANSD et la DAPSA, 2013.**

L'évolution de la production de l'arachide de bouche est différente de celle d'huilerie. Cette dernière est passée de 1 617 tonnes en 1980 à 58 034 tonnes en 2000, soit un coefficient multiplicateur de 35.

Figure 2: **Évolution de la production, des rendements et des superficies emblavées d'arachides de bouche de 1980 à 2004**

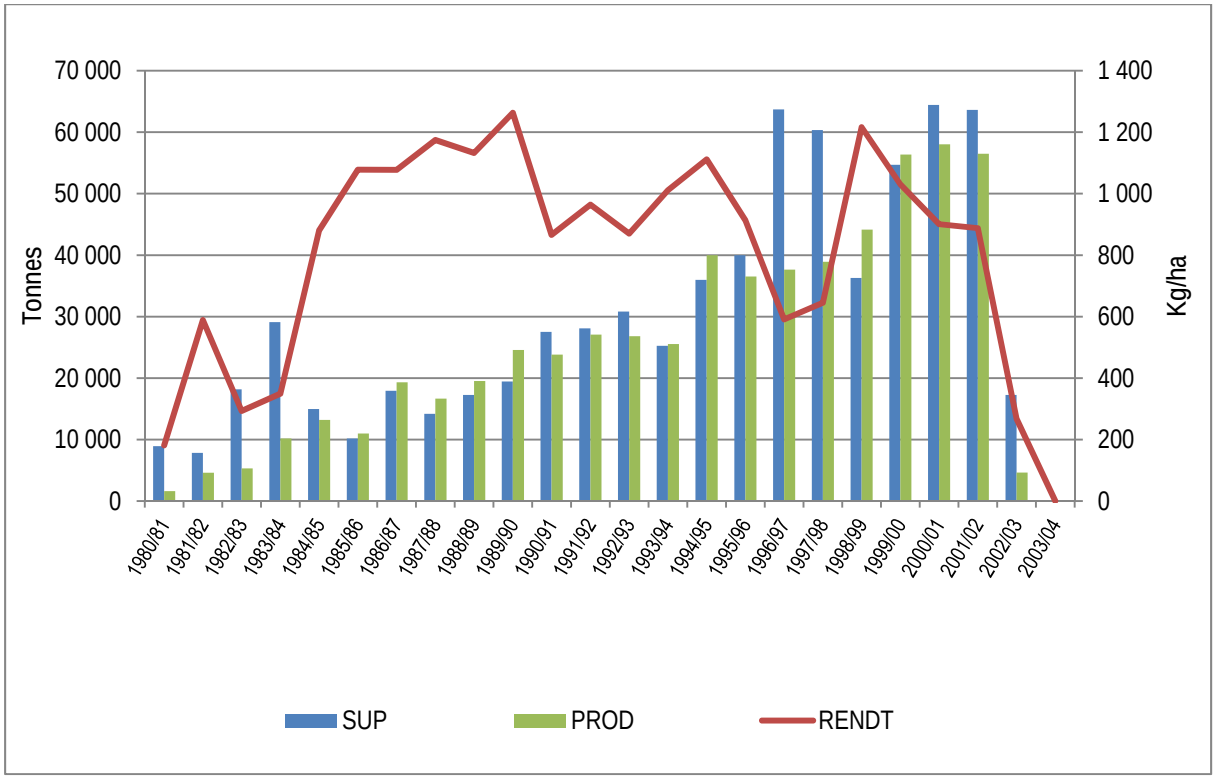

Source: **NOVASEN et DISA, 2010.**

- ✓ **Analyse des Prévisions de la production d'arachide de 2014 à 2020**

Selon nos projections, la production entre 2014 et 2020 tournera autour de 700.000 tonnes. Les rendements à l'hectare ne feront pas une tonne et les superficies emblavées évolueront de manière constante. D'après la tendance des prévisions de la production, On peut s'attendre à une hausse des importations pour satisfaire la demande locale. Une hausse des prix est également probable.

Figure: 3 Projections de la production d'arachide d'huilerie de 2014 à 2020

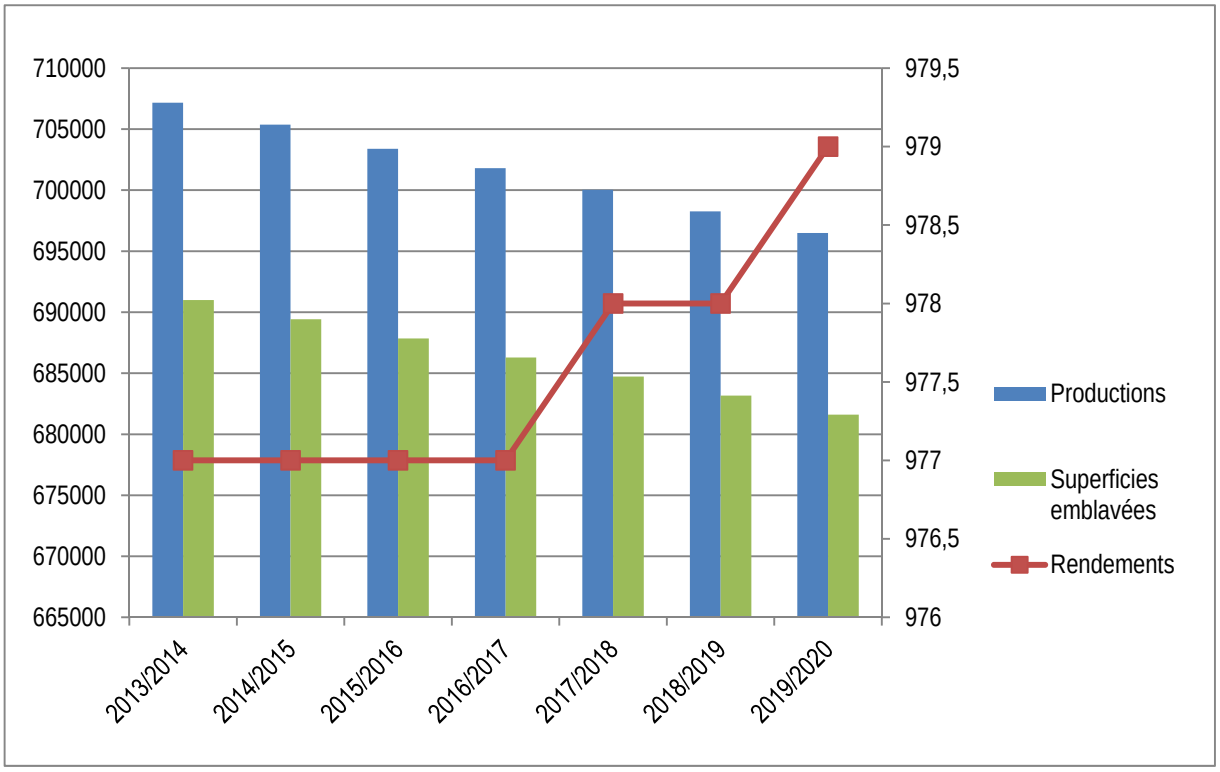

***Source*: ISRA/BAME.2014.**

- ✓ **Saisonnalité de la production**

L'arachide est une culture saisonnière dont le cycle végétatif dure trois mois, mais ses produits et sous-produits sont exploités durant toute l'année. De plus, elle peut être produite en contre saison avec l'irrigation (Niayes, Vallée, etc.).

1.3.Coûts de production

Le calcul des coûts de production pour la culture de l'arachide d'huilerie prennent en compte les amortissements du matériel de l'exploitation ainsi que leur entretien, l'entretien des animaux de trait, les charges liées à la main d'œuvre et le coût des autres intrants tels que les semences, les engrais et les fongicides. En 2008 celui de l'arachide d'huilerie s'élevait à 152 011FCFA/ha et le coût moyen pondéré de production était estimé à 191 FCFA/kg (CCPA, 2008). Le coût de production de l'arachide est une fonction décroissante de la production. La variation du coût de production de l'arachide est expliquée par le rendement, la valorisation de la main d'œuvre familiale et le mode de conduite des cultures. D'après le CNCR, pour une production de 1500 kg en 2013 les

coûts de production par hectare s'élèvent à 319900 FCFA (cf. tableau compte d'exploitation en annexe).

1.4.Types de produits

Il existe plusieurs types de produits provenant de l'arachide que sont: l'arachide coque, l'huile d'arachide, l'arachide de bouche cacahuètes, la pâte d'arachide, le tourteau (2ème classe d'aliment de bétail la plus importante après les céréales), le savon, le chocolat, l'arachide en poudre «GuertéNoflaye»[10], l'arachide grillée ou caramélisée « Guertéthiaf, Guertésoucar»[11] et l'huile locale «Le segal[12]».

L'arachide coque:

Elle constitue le produit brut récolté directement des champs. Elle est mise dans des sacs et souvent conservée dans des entrepôts ou magasins de stockage. Dans le bassin arachidier les gros commerçants développent des techniques de conservation locale qui consiste à mette l'arachide dans des sacs y introduire une substance et les déposer sur des palettes en bois recouvertes de bâches.

L'huile d'arachide

Il s'agit de l'huile brute transformée par les industriels, ou l'huile locale transformée de manière artisanale. L'huile brute d'arachide faite par les industrielles est exportée souvent. Quant à l'huile artisanale, elle est mise dans des emballages sachet d'un quart de litre, bouteilles (1,5 et 20 litres) ou bien souvent dans des fuis de 100L. D'âpres nos entretiens avec les femmes transformatrices de Koungheul et Thiès, le prix du litre d'huile tourne autour de 900-1000 francs CFA.

L'arachide de bouche, cacahuètes

Ce produit de la COPEOL est souvent exporté à l'étranger.

La pâte d'arachide

Transformée souvent au niveau local, ce produit est généralement mis dans seaux de 5, 10 et 20 kilogrammes. Sa conservation est un problème suscité par les femmes transformatrices du bassin arachidier qui stipulent qu'en période de chaleur par exemple le produit se taris

[10]«Guerté noflaye»: Mot wolof désignant la poudre d'arachide transformée au niveau locale

[11] Mots wolof désignant respectivement l'arachide grillée et l'arachide caramélisée.

[12] SEGAL mot wolof signifiant l'huile d'arachide triturée par les petites unités de transformation artisanale comme l'usine de Taiba Niassene, et les GIES de femmes possédant des pressoirs.

vite.Elles sont donc obligées d'en produire une quantité limitée. Le prix du seau de cinq kilogramme tourne autour de 4000-5000 francs CFA d'après nos entretiens à koungheul.

Le tourteau

Les tourteaux sont les sous-produits solides obtenus après extraction de l'huile des graines d'arachide. Sous-produits de la trituration au niveau des industries de fabrication de l'huile, ils représentent généralement 50 à 75 % de la masse des graines. Les tourteaux sont utilisés en alimentation animale. Ils constituent la 2eme classe d'aliments la plus importante après les céréales. En effet, ils constituent la principale source de protéine en alimentation animale. Ils contiennent également de la cellulose, qui n'est digestible que par les ruminants.

Le savon de Marseille

Autrefois le Sénégal exportait le savon à base d'arachide en Europe et produisait du savon de Marseille. De nos jours la fabrication du savon se fait de manière artisanale. Il est conservé dans des emballages locaux.

Le chocolat

Le chocolat à base d'arachide est fabriqué au Sénégal par les industries locales tel que le CHOCOSEN. Il est conservé dans des pots seaux etc.

L'arachide en poudre «Gueté Noflaye»

C'est un sous-produit de l'arachide transformé au niveau local et très présents dans les plats sénégalais en général et du bassin arachidier en particulier.

L'arachide grillée caramélisée «Guerté thiaf Gueté soucar »

Cette arachide est très convoitée au Sénégal, est sujet d'emplois et fait même l'objet d'exportation.

1.5.Description des entreprises en activité

—Types d'entreprises

Les entreprises qui œuvrent dans le domaine de l'arachide sont multiples et peuvent être classées en deux catégories. Il s'agit des grandes entreprises de transformation (huileries): la SUNEOR[13], la Compagnie d'Exploitation des Oléagineuses (COPEOL)[14], le Complexe Agro

[13] La Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (SONACOS) privatisée en 2005 a changé de nom en début 2007 ,et est devenue SUNEOR S.A. (contraction du mot "sunu" qui signifie « notre » en

Industriel de Touba (CAIT) et des entreprises productrices de matières premières (matériels agricoles, produits phytosanitaires, semences, etc.). Les entreprises productrices de matières premières peuvent être des PME ou PMI. À côté de ces dernières, il existe des entreprises informelles constituées de groupements, pour la plupart féminins qui s'activent dans la transformation de l'arachide en pâte, en poudre et en huile. Ces femmes ont souvent un faible niveau d'étude mais bénéficient de renforcements des capacités et sont appuyées par des projets et ONG.

—Quantités transformées

Il est difficile de chiffrer les quantités d'arachide transformées et mises sur les marchés par ces groupements de transformation. Néanmoins, nous pouvons donner l'exemple de l'entente des groupements associés de Birkélane (association intermédiaire membre de la FONGS). Celle-ci a accompagné un groupe de 800 femmes qui se sont organisées en réseau de transformatrices d'arachide. Ces femmes transforment en moyenne 50 tonnes d'arachide en huile de consommation, chaque semaine. Plus d'une dizaine d'autres organisations intermédiaires membres des faîtières mènent des activités de transformation. Certains industriels les démarchent pour leur racheter les produits transformés. Cependant, ces négociations entre industriels et organisations intermédiaires butent souvent sur les prix (CSA, 2011).

—Taille moyenne des entreprises

La taille des groupements qui œuvrent dans le domaine de l'arachide varie en fonction des localités. Ainsi, nous pouvons avoir des groupements de transformateurs allant de 20 à plus de 1000 personnes. Le taux de disparitions des grandes entreprises est faible. Par contre, celui des entreprises informelles de transformation artisanale est fort. En effet les entreprises comme la Suneor malgré la baisse de leur chiffre d'affaire (de 100 milliards en 2011 à 34 milliards en 2013) et le changement perpétuel de Directeur Général (6 DG en 8 ans, cf. Jeune Afrique, 2013) demeure sur le marché de l'arachide. Les grandes entreprises donc ne disparaissent pas mais sont souvent reprises par d'autres structures ou font l'objet de fusion

wolof et Or, l'arachide étant une des principales ressources du pays). Suneor est la première société agro-alimentaire sénégalaise.

[14] COPEOL est une S.A née de la fusion d'entreprises suite à la cession de la Nouvelle valorisation des Arachides du Sénégal (NOVASEN) en 2012. Elle a pour objet l'exploitation de plantations d'oléagineux; la fabrication de tous produits issus de la trituration de graines oléagineuses; la commercialisation des huiles végétales fabriquées au Sénégal tant sur le marché national qu'à l'export.

avec d'autres entreprises (COPEOL). Les entreprises informelles de transformation artisanale disparaissent du fait de la non viabilité des appuis dont elles bénéficient.

Le tableau suivant résume le nombre d'employés des grandes entreprises de la filière.

Tableau:4 Nombre d'employés par entreprise

Entreprises	**Nombre d'employés**
Suneor	3000
COPEOL	Plus de 1000
CAIT	Plus de 1000
ICS	1982
SPIA	600 à 1000
ISRA	467
Senchim	400

***Source*: BAME, 2014.**

—Niveau de formation des employés

Le niveau de compétence des travailleurs est contrasté. Pour les grandes entreprises une différence nette est constatée entre les travailleurs permanents et les saisonniers. En effet, pour les permanents, ils bénéficient en général d'un bon niveau de formation professionnelle Bac+5 (CIRAD, 2005). Par contre, pour le personnel non permanent, le niveau de formation est faible. Il convient de souligner que les travailleurs non permanents sont souvent des ruraux. La concurrence n'est pas très notable entre les entreprises dans la mesure où elles n'ont pas les mêmes marchés.

1.6.Approvisionnement en matières premières

Les semences, le matériel agricole, l'engrais et les produits phytosanitaires constituent les matières premières nécessaires à la production de l'arachide. Dans le cadre de la culture de l'arachide, l'engrais utilisé est généralement le ternaire 6-20-10 (N-P-K) et provient souvent des industries nationales telles que la Senchim et les ICS et la SEDAP. Ils sont pour la plupart fabriqués au niveau local même si une partie peut faire l'objet d'importation. Par contre, la plupart des équipements motorisés (tracteurs, motoculteurs, pulvérisateurs, moissonneuses batteuses, batteuses) sont importés. Le matériel artisanal (houe, sine, semoir, charrue, souleveuse) est produit localement. L'État subventionne les intrants (semences, engrais et produits phytosanitaires). Ces subventions sont passées de 7 200 000 en 2005 à 62

936 352 000 en 2010 (DAPSA, 2010).Sur une période de 12 ans le gouvernement a octroyé en moyenne 12 milliards de FCFA de subventions.

Le tableau suivant nous donne un aperçu du financement des intrants de la filière de 2005 à 2010

Tableau:5 Statistiques intrants et matériels agricoles pour l'arachide de 2005 à 2010

Année	**Arachide**	
	Tonnage	**Valeur (FCFA)**
2005/2006	40 000	7 200 000 000
2006/2007	53 454	12 027 150 000
2007/2008	71 208	16 021 800 000
2008/2009	55 923	12 582 675 000
2009/2010	67 132	15 104 700 000
TOTAL	**287 717**	**62 936 325 000**
Moyenne annuelle	**57 543**	**12 587 265 000**

***Source*: DAPSA, 2012.**

La semence est le facteur de production le plus important pour le système de production arachidière. Elle est majoritairement produite au niveau local même si elle peut faire l'objet d'importations dans la sous-région (Guinée Bissau par exemple). Il existe deux systèmes de production et de distribution de semences au Sénégal.

Le système formel

Dans ce système, mis en place généralement par l'Etat, on peut compter quatre partenaires:

- la recherche chargée de la création (prospection, introduction, sélection) et de la production de semences de pré-base ou de base (KEBE, 2002). Pour la spéculation arachide il s'agit de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA).
- le service semencier national (Direction de l'Agriculture) chargé de la production de semences certifiées (R1 et R2) soit en régie soit à travers des réseaux de paysans semenciers;
- le contrôle et la certification de la qualité des semences, assurés par un service spécialisé indépendant de la recherche, du service semencier et de la vulgarisation, (la Division des Semences (DISEM)) ;
- les producteurs acheteurs potentiels de semences certifiées

Avec ce système, nous avons deux circuits. D'une part, nous avons le circuit dans lequel d'Etat demande à l'ISRA de produire un certain volume de semences certifiées qu'il achète. Elles sont par la suite distribuées aux producteurs à un prix subventionné par l'Etat. D'autre part, l'ISRA peut mettre à la disposition des opérateurs semenciers et autres producteurs spécialisés (ASPRODEB, RESOPP, CCPA etc) des pré-bases. A partir de ces pré-bases les opérateurs et groupements de producteurs produisent d'autres types de semences dénommées semences certifiées. Ces semences sont par la suite distribuées aux producteurs.

Selon NIAGADO et KEBE (2002), ce système n'a pas donné satisfaction en général, bien que l'Etat et ses partenaires y aient injecté beaucoup de moyens. Inspiré du modèle occidental de production et de distribution des semences, rares sont les pays qui ont réussi. Plusieurs raisons sont généralement évoquées dans la littérature pour expliquer cette situation: la difficulté d'apprécier l'offre et la demande dans le domaine des semences; le faible pouvoir d'achat des agriculteurs; le niveau de rendement des variétés proposées par la recherche; le manque de personnel qualifié; l'insuffisance de la demande pour l'écoulement du surplus de production, etc.

Circuit n°1

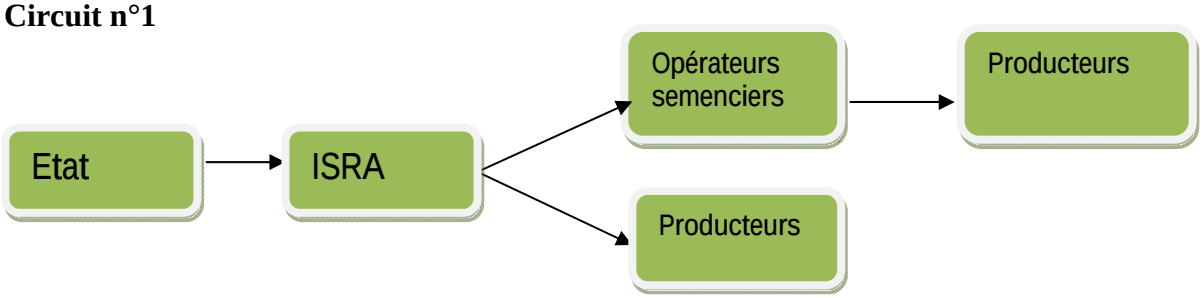

Circuit n °2

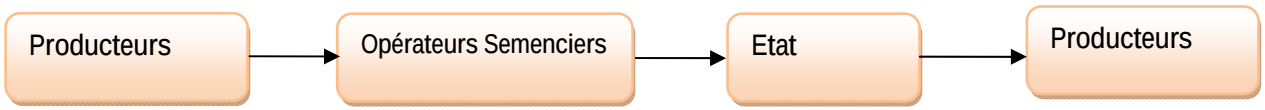

Au niveau du deuxième circuit les producteurs mettent à la disposition des opérateurs semenciers des semences tout venant encore appelées semences écrémées. Les opérateurs par la suite les remettent à l'Etat qui les distribue aux producteurs**.**

Le système informel

Dans le système traditionnel, le paysan s'auto approvisionne en semences. Ces semences sont prélevées sur les premières récoltes et se font sur la base de la morphologie des graines d'arachide (graine murement remplies etc). A ce niveau les paysans récoltent dans leurs champs des inflorescences qu'ils conservent comme semence jusqu'au prochain semis. C'est

seulement en cas de catastrophe (sécheresse, inondation, mauvaise pluviométrie) que la semence devient un enjeu critique. Il arrive souvent que les paysans échangent entre eux des semences (NIAGEDO, 2002). Dans ce système, le paysan accorde peu d'importance à la pureté variétale. Il lui arrive souvent de procéder à des mélanges de différentes variétés voire de différentes espèces. L'homogénéité n'est pas non plus un critère de qualité.

Le tableau suivant nous montre l'évolution de la production de semences de 1980 à 2011.L'évolution de la production de semences affiche globalement une tendance baissière. En effet la production est passée de 179000 tonnes en 1980 à 40000 tonnes en 2012. Les plus faibles productions ont été notées dans les années 2006, 2011 et 2012 (40000 tonnes).

Figure 4 Evolution de la production de semences d'arachides de 1980 à 2012 en milliers de tonnes

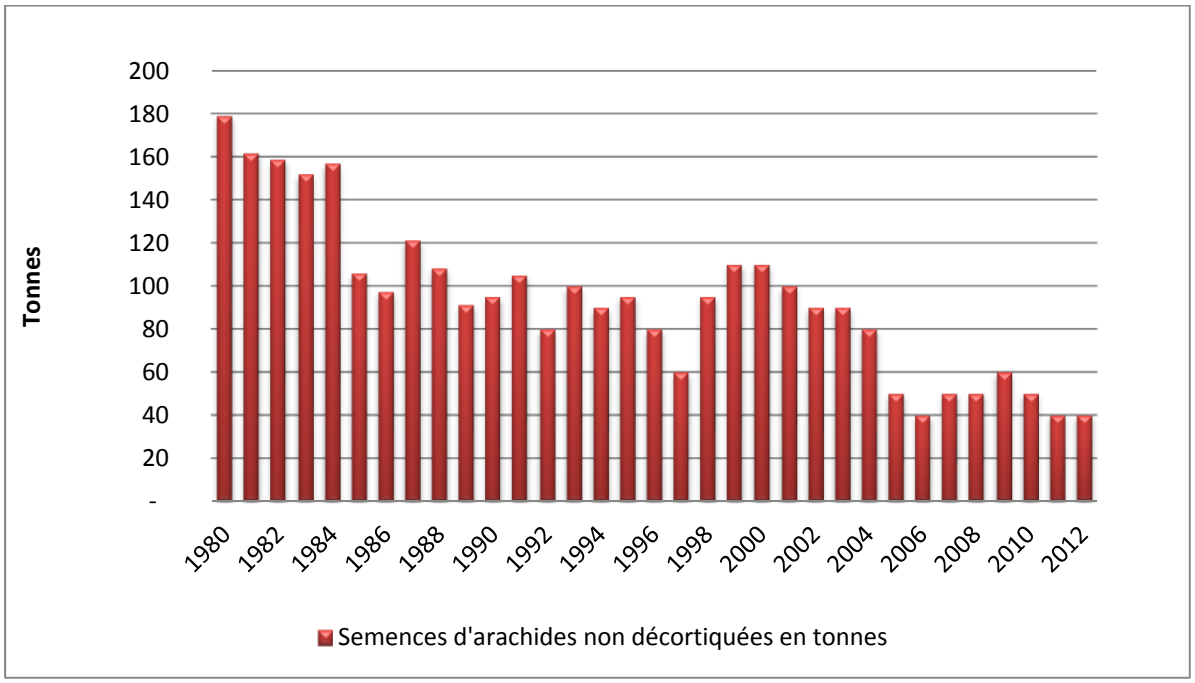

***Source*: FAO, 2014.**

1.7.Mode de financement dans la filière

La Caisse Nationale de Crédit Agricole au Sénégal est la principale institution de financement de la filière arachidière. Elle est le chef de file des banques dans le crédit et dans la commercialisation et octroie du crédit pour la production et l'équipement agricole ainsi que la commercialisation.

Dans le cadre de la politique de relance agricole un certain nombre de dispositifs ont été pris.Ces derniers ont assoupli les conditions de crédit à court et long terme. Nous pouvons citer:

- la baisse du taux d'intérêt de 50%, soit de 7,5% l'an couvert par le fonds de bonification;
- la baisse de l'apport personnel à 10%;
- la variation du barème des frais de dossier de 30 000FCFA à 20 000FCFA selon la taille du dossier et une retenus de la garantie de 0,5%.

Le système de crédit à la production s'appuie sur les GIE. Cependant il comporte des limites liées au fait que:

- la centrale des risques internes ne permet pas une identification systématique des producteurs. Ceci peut occasionner une cavalerie financière de la part des producteurs mal intentionnés.
- les bons de livraison pour paiement n'assurent pas forcément une transaction effective des produits entre les producteurs, ce qui occasionne un détournement de l'objectif du crédit.

A part la CNCAS, d'autres systèmes financiers décentralisés financent la filière. Il s'agit du Crédit Mutuelle du Sénégal (CMS) et de L'Alliance de crédit et d'épargne pour la Production (ACEP) et du Partenariat pour la Mobilisation de L'Epargne et du Crédit Au Sénégal (PAMECAS).

Institution financière de type mutualiste, le CMS intervient dans le financement de la filière arachide par le biais de prêts notamment pour l'achat de semences, et surtout pour la période de soudure. Il donne des crédits de campagne sur 8mois à un taux de 2% dégressif par mois. Ces crédits sont remboursés en moyenne à 98%.

ACEP quant à elle, octroie des crédits de campagne de montants limités à partir de procédures à un taux de 8%. Le crédit dure huit (08) mois. Le remboursement se fait in fine. L'impayé, le détournement d'objectif du crédit, les risques liés à la commercialisation et le risque pluviométrique sont les risques les plus fréquents à ACEP en matière de crédit agricole.

La coopérative d'épargne et de crédit du Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal octroie à ses membres des crédits campagne au taux de 18%. Cependant ce taux

varie en fonction de la durée du crédit. Le remboursement se fait in fine. Le risque d'impayé est le plus fréquent. Pour faire face à cela ils ont développé des prêts de groupes solidaires[15].

Néanmoins l'État du Sénégal et les partenaires techniques et financiers européens restent les principaux bailleurs de fonds de la filière arachide.

Au cours des dernières années, la filière arachide a subi des mutations. Actuellement, elle est confrontée à des défis qui méritent d'être abordés. Ce qui fera l'objet de la partie suivante.

II. Enjeux de la filière arachide au Sénégal

Les enjeux de la filière arachide sont multiples et se trouvent au niveau de tous les segments. Ainsi, au niveau de la filière arachide, il faudrait:

- satisfaire la demande locale: la production arachidière est devenue depuis la fin des années 70 de plus en plus erratique et n'arrive plus à assurer l'approvisionnement régulier des huileries du fait de leur endettement et du prix jugé non rémunérateur,
- le maintien des stocks suffisants de semences et la satisfaction de l'autoconsommation.
- avoir un meilleur positionnement et le différencier sur le marché domestique et étranger en s'appuyant sur deux leviers de base à savoir l'accès[16] et l'entrée[17]. Cela nécessite des prix compétitifs et le respect des normes sanitaires et phytosanitaires notamment les emballages et la maitrise de la teneur de l'aflatoxine dans l'huile, la pâte d'arachide et l'arachide de bouche.
- maitriser les variabilités climatiques, la régénération des sols, l'approvisionnement en intrants, la reconstitution du capital semencier, le renouvellement du matériel de culture attelée, l'entretien du parc de matériel de transport, l'appui/conseil aux producteurs et l'accès au crédit.
- avoir une meilleure organisation des acteurs: comme l'ensemble du secteur rural, le développement de la filière nécessite des financements importants aussi bien dans le domaine des investissements (aménagements, irrigation, équipements agricoles etc.)

[15]Le prêt de groupe solidaire encore dénommé « prêt collectif à responsabilité conjointe » (Conning, 1997) est un mécanisme de crédit très usité dans les institutions de microfinance opérant en milieu rural. Etant donné que le problème principal auquel se heurtent les paysans et l'absence de garanties réelles, une solution consiste à faire supporter le risque de défaut personnellement et solidairement par un ensemble de personnes.

[16]L'accès d'un produit dans un marché a trait à la compétitivité de ce produit en matière de prix. Un produit est donc économiquement accessible si son prix est compétitif sur le marché international.

[17] En économie, le terme entrée des produits de bases fait référence au respect des normes sanitaires et phytosanitaires.

que des intrants (semences, engrais, pesticides etc.) et des crédits de campagne pour la commercialisation des graines.

- La modernisation et le financement du segment de la transformation artisanale.

III. Analyse des Forces faiblesses opportunités et menaces de la filière

Dans cette partie, après avoir montré les régions à fort potentiel de même que les potentialités de la filière et le niveau d'intégration de la filière, une analyse SWOT sera faite. De cette analyse SWOT découlera des recommandations allant dans le sens des besoins de la filière pour son développement.

3.1.Régions à fort potentiels de la filière arachide au Sénégal

Tout le bassin arachidier regorge de potentialités. Toutefois, la majorité des efforts doit être consentie dans les zones à plus fortes potentialités à savoir Kaolack, Kaffrine, Thiès et la Casamance qui sont dotées des isoètes les plus élevées. Les terres de la Casamance sont très fertiles et la pluviométrie y est forte. À Kaolack et Kaffrine cœur du bassin arachidier, on note une forte représentativité des tous les acteurs de la filière. Dans toutes ces régions, les GIE s'activent fortement dans la transformation. La région de Tambacounda également a un fort potentiel mais elle est handicapée par la faible densité des loumas qui n'attirent pas les grands collecteurs de Touba.

Cartographie des zones arachidière du Sénégal

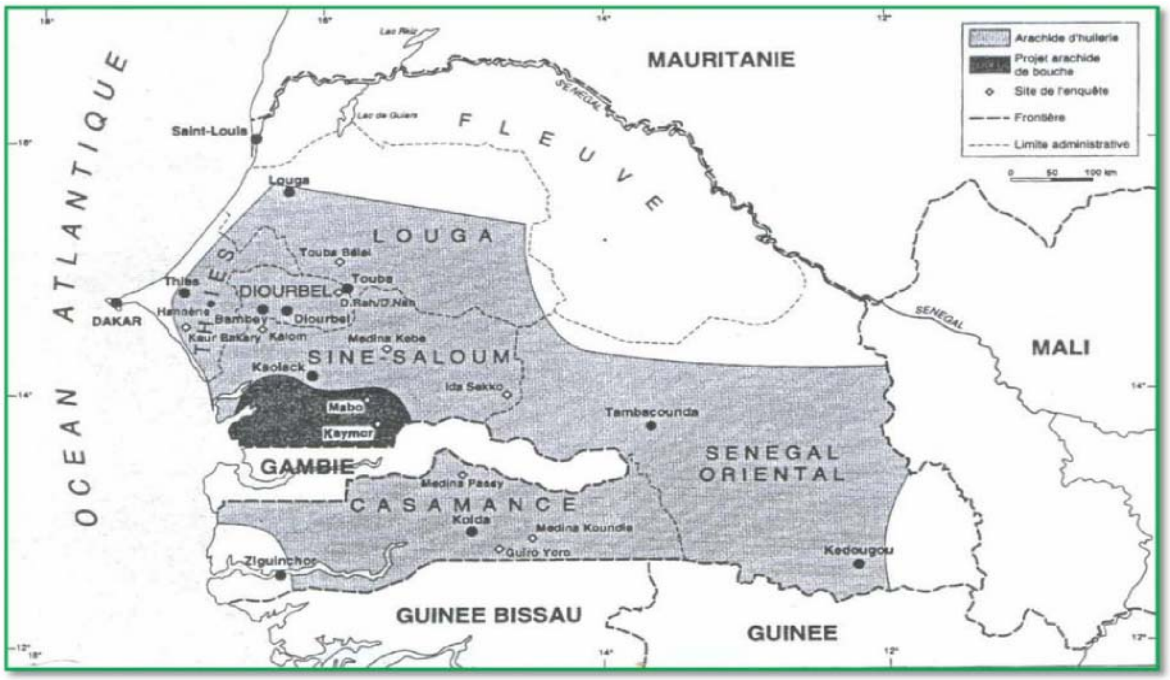

***Source*: CIRAD, 2005.**

3.2.Niveau d'intégration de la filière

De l'indépendance aux années 1990, l'arachide était la filière la plus intégrée de l'économie rurale. Qu'il s'agisse d'intégration entre les acteurs ou d'intégration des marchés. Elle permettait également une intégration sous régionale et une intégration des sous-secteurs comme l'élevage, l'artisanat, l'industrie. Cependant, a partir des années 2000-2003, le niveau d'intégration de la filière est devenu relativement faible car il y a peu de mutualisation des actions par les différents collèges d'acteurs. Le niveau d'intégration pourrait être développé si les acteurs étaient beaucoup mieux organisés en développant d'avantage des mécanismes de contractualisation.

3.3.Potentialités de la filière

L'arachide est une culture qui regorge de potentialités. La filière arachide est prometteuse dans la mesure où elle continue de nourrir 50% de la population sénégalaise. Toutes les régions du Sénégal produisent l'arachide. La filière est dotée de potentialités énormes, ne serait-ce que pour le nombre d'emploi qu'elle peut procurer surtout dans le segment de la transformation (décortiqueuses, triturateurs artisanaux, vendeurs d'arachide grillée, de pâte, de fane, etc).De plus comme le dit souvent M. G. (personne ressource pour la filière),"*on ne jette rien au niveau de l'arachide*». Elle est utilisée pour la nourriture des hommes et du bétail. Sa coque peut servir de combustible. L'huile d'arachide, les tourteaux et l'arachide de bouches sont très demandées sur le marché international. Donc il existe une demande aussi bien locale qu'internationale. Dans la localité de Taïba Niassène on note plus de vingt produits à base d'arachide qui sont souvent vendus dans les pays frontaliers (Mauritanie), (GAYE, 2014).

3.4.Analyse SWOT

Dans cette partie, il est question de monter les forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière arachide au Sénégal. Conformément aux règles standards de l'analyse SWOT, un tableau résumera tous ces aspects de la filière.

Tableau 6:Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière

FORCES	FAIBLESSES
▪ Filière rentable; ▪ La diversité des produits dérivés; ▪ Aspects nutritionnel, agronomique et commercial de l'arachide; ▪ Production de semences certifiées; ▪ Filière plus organisée par rapport aux autres; ▪ Existence d'une interprofession; ▪ Rapporte des devises à l'État; ▪ Un segment de la transformation artisanale créateur de valeur ajoutée; ▪ Filière créatrice d'emplois; ▪ Nourrit plus de 50% de la population; ▪ Dévouement du ministère de l'agriculture à cette spéculation; ▪ Un segment de transformation rentable et créateur de valeur ajoutée; ▪ C'est la seule production agricole au Sénégal où toutes les étapes de la production sont possibles sur place.	▪ Insuffisance de la production; ▪ Insuffisance des intrants surtout les semences; ▪ Pertes énormes au niveau de la récolte; ▪ Baisse des performances des unités de transformation; ▪ Manque de financement; ▪ Vétusté du matériel agricole; ▪ Insuffisance du matériel de récolte; ▪ Présence de l'aflatoxine; ▪ Manque de contractualisation entre acteurs; ▪ Insuffisance du matériel de transport; ▪ Manque de formation des acteurs; ▪ Faiblesse du prix au producteur; ▪ Coûts de productions élevés; ▪ Endettement des paysans et industriels; ▪ Vulnérabilité des graines d'arachide par rapport aux autres spéculations.

OPPORTUNITES	MENACES
➢ Mise à la disposition des producteurs des semences de bonne qualité; ➢ Reconstitution du capital semencier; ➢ Renforcement du dispositif d'encadrement technique; ➢ Production locale de semences certifiées; ➢ Valorisation du segment de la transformation au niveau des politiques et programmes étatiques et projets (SCA et DPE, DES, ITA, ISRA…); ➢ Capacité des PME et GIE de transformation; ➢ Financement de la filière; ➢ Appui du ministère de l'agriculture aux huiliers pour le remboursement de leurs dettes aux opérateurs en 2014; ➢ PRACAS qui prend en compte la reconstitution du capital semencier d'ici 2017.	➢ Manque d'organisation de la filière; ➢ Faiblesse organisationnelle du CNIA; ➢ Coûts élevés des intrants; ➢ la pluralité des intermédiaires; ➢ Inefficience de l'allocation des subventions; ➢ Arrivée des étrangers dans la filière qui proposent des prix supérieurs à ceux des huiliers; ➢ Existence du marché parallèle; ➢ Des coûts de productions élevés; ➢ Le manque de politique de promotion des produits dérivés; ➢ Dégradation des sols; ➢ Différence considérable des marges entre acteurs.

***Source*: l'auteur, 2014.**

Conclusion

La filière arachide joue un rôle important dans l'économie agraire de notre pays. Même si elle ne dispose pas d'un cadre juridique qui lui est spécifique, elle est réglementée à travers le CNIA, la LPDA et la LOASP. L'analyse économique de la production nous a montré une baisse de la production de l'arachide d'huilerie dans les années 2000 comparée aux années 1960. Durant ces cinq dernières années, la production d'arachide d'huilerie a varié d'une manière contrastée. Par contre, celle d'arachide de bouche a évolué.

En plus des forces dont elle dispose, l'analyse SWOT de la filière nous a montré que la filière est confrontée à des problèmes liés à l'accès au financement, aux intrants, à la compétitivité, à l'organisation, à l'endettement des huiliers, entre autres. Même si elle est dotée de forts potentiels, le niveau actuel d'intégration de la filière, est faible.

La filière arachide devrait ainsi relever les défis relatifs à la production, à l'approvisionnement, en intrants, au financement et surtout à l'organisation.

Ainsi, pour le développement et l'expansion de la filière arachide les recommandations suivantes devraient être prises en compte:

- l'accès au financement doit être facilité à tous les segments de la filière. Pour cela une politique de contractualisation entre tous les acteurs est nécessaire; ce qui leur servirait de garanties au niveau des banques pour avoir des financements;
- la reconstitution du capital semencier est fondamentale de même qu'une meilleure législation semencière. Les subventions doivent être allouées de manière efficace et efficiente;
- l'interprofession doit être mieux organisée, huiliers et producteurs peuvent développer des mécanismes de contractualisation afin que la demande puisse créer l'offre;
- le segment de la transformation artisanale mérite un appui conséquent sur tous les plans, financiers, logistique, organisationnelle, managérial car il est rentable et constitue une niche à forte valeur ajoutée;
- il est impératif que les paysans fassent la rotation culturale pour l'enrichissement des sols de même qu'une parfaite application des itinéraires techniques. De nouveaux paquets technologique doivent être développés pour tenir compte des évolutions au niveau de l'environnement de production;

- des séances de sensibilisations sur la gestion de l'aflatoxine à tous les acteurs de la filière réduiraient son taux de présence dans l'arachide surtout celle transformée artisanalement;
- sur le plan commercial, une politique de diversification et de valorisation des produits tels que la fane, l'huile, la pâte d'arachide, le beurre d'arachide rendrait plus compétitive la filière;
- le prix au producteur doit être fixé en tenant compte des réalités de la filière et en toute transparence;
- le CNIA doit analyser les comptes d'exploitations de l'arachide avant de fixer les prix. Un regard plus critique sur le protocole de l'accord État-Huiliers est nécessaire.
- la mécanisation des exploitations familiales doit être facilitée par la mise à disposition d'un matériel adéquat et tenant compte des spécificités agro-écologiques;
- des mécanismes d'assurance pour les acteurs surtout les producteurs doivent être développés.
- Le système d'information des marchés doit être plus développé.

Chapitre 4: Focus sur la commercialisation de l'arachide: enjeux, contraintes et perspectives

Introduction

La culture de l'arachide introduite sous la colonisation est l'activité qui a le plus marqué l'économie Sénégalaise en général et le système agraire en particulier. Sa fonction assimilée à celle d'une locomotive l'a placée au centre des politiques d'intervention de l'Etat dans le monde rural. Au cours des années 60, elle générait 60% du Produit intérieur brut (Pib) agricole et environ 80% des recettes d'exportation du pays, (Casswell 1984; Kelly et al. 1996). La production d'arachide d'huilerie est passée de 1 434 147 tonnes en 1976, à 260 723 tonnes en 2002/03. Parallèlement, les superficies emblavées sont passées d'environ 1 500 000 hectares en 1976 à 524 843 hectares en 2003/04 (GAYE, mardis du BAME 2013). A l'inverse, l'arachide de bouche a enregistré une certaine progression soutenue avec une production qui est passée de 25000 tonnes en 1993/94 à 64000 tonnes en 1999/2000 (MAER, 2010).

Depuis l'époque coloniale, la puissance publique a surtout orienté ses interventions vers les cultures commerciales (l'arachide en particulier). A cette époque l'arachide était produite en abondance et les rendements à l'hectare étaient élevés. C'est ce que GAYE appelle «la belle époque».

Malheureusement, d'une belle époque, le Sénégal est passé à une époque où la commercialisation de ce produit de rente qu'est l'arachide rencontre des difficultés qui entravent l'économie agraire. En effet, depuis les 10 dernières années, les campagnes de commercialisation d'arachide au Sénégal font débat. A chaque fois, il y'a soit des problèmes relatifs à la fixation du prix au producteurs par le CNIA, à la participation des huiliers, à l'approvisionnement des huiliers, à l'applicabilité du prix au producteur fixé. A côté de cela, s'ajoute les contraintes liées à l'organisation, à la vétusté des matériels de collecte aux conflits d'intérêts entre les acteurs, à la présence d'un circuit parallèle, au financement et à l'endettement des huiliers et opérateurs. En outre les normes sanitaires et phytosanitaires liés à l'aflatoxine jouent sur la compétitivité de l'arachide par rapport aux autres pays exportateurs d'arachide.

L'objectif de ce chapitre est d'analyser le circuit de la commercialisation d'arachide d'huilerie et de bouche en vue de dégager ses enjeux, contraintes et perspectives.

Pour cela, un rappel sur les politiques commerciales arachidières sera fait de même qu'une description des circuits de commercialisation de l'arachide. La deuxième partie sera consacrée à l'organisation de la commercialisation, à la fixation du prix aux producteurs, à l'évolution des prix des différents produits de l'arachide et aux problèmes de la commercialisation.

La troisième partie aura trait à l'analyse de l'évolution des échanges extérieurs durant ces cinq dernières années

I. Politiques commerciales, agricoles et présentation des circuits de commercialisation de l'arachide

1.1.Rappel sur les politiques commerciales et agricoles mises en place au Sénégal

Nombreux et variés ont été les instruments de politiques agricoles dans la filière arachide. Ces instruments publics étaient centrés sur trois domaines d'intervention à savoir, l'approvisionnement en semences, la collecte, la commercialisation et la vulgarisation agricole à travers l'encadrement technique.

Il a été affirmé que l'évolution de la filière arachidière dans tous ses segments en général, et dans son segment production en particulier est étroitement corrélée aux politiques agricoles mises en œuvre depuis les années 1960, (GAYE 2006, DIAGANA 2008, Carlos OYA). En effet, la suppression des tarifs préférentiels par la France en 1967 et l'alignement du prix au producteur sur les cours mondiaux est à l'origine de la première crise qu'a connue le secteur, entrainant une forte chute du taux de croissance du PIB.

Depuis son indépendance en 1960 jusqu'à la dévaluation du franc CFA en 1994, le Gouvernement du Sénégal avait en place une politique de soutien aux filières principales porteuses d'exportation, notamment l'arachide.

D'abord dans le cadre de la politique agricole (PA),l'ONCAD a été créé en 1966 en vue de gérer la fourniture de crédit pour les semences et d'encadrer les coopératives, d'approvisionner les producteurs ruraux en facteurs de production et de s'occuper de la commercialisation.

La Sonacos fut créé en 1975. Elle acheta trois établissements industriels à Dakar, Kaolack (1981) et Ziguinchor (1988). Le champ d'activités de la société est étendu à la collecte et au transport des arachides par l'intermédiaire d'une filiale, la Sonagraine. Celle-ci s'occupait aussi de la distribution des intrants.

En 1980, la Politique Agricole est remplacée par la Nouvelle Politique Agricole (NPA) en 1984, suite à la dissolution de l'ONCAD. La NPA mettait l'accent sur l'autosuffisance alimentaire et symbolisait un retrait graduel de l'Etat. Pour bien mettre en œuvre les réformes, le comité national interprofessionnel de l'arachide (CNIA) est mis en place en 1992. Il constitue un cadre de dialogue entre les différents acteurs de la filière structurée à savoir les organisations coopératives, les collecteurs et transporteurs privés, les opérateurs semenciers et les industries en aval comme en amont. La Déclaration de Politique de Développement Agricole (DPDA) faite en mai 1994 réaffirme les options stratégiques de la NPA centrées sur le retrait de l'Etat au profit des opérateurs privés et d'une responsabilisation encore plus poussée des organisations professionnelles. Elle va aboutir au programme d'ajustement sectoriel de l'agriculture (PASA). L'arachide et les huiles sur le plan commercial sont libéralisées à l'importation et à l'exportation, ce qui fait perdre le monopole à la Sonacos.

En 1997, sont mis en place des fonds spéciaux. Il s'agit du fonds de soutien destiné surtout à réduire les fluctuations du prix de l'arachide au producteur et à compenser partiellement les déficits de la Sonacos, du fonds de garantie des crédits bancaires à hauteur de 75%, du fonds de bonification du taux d'intérêt de la CNCAS et du fond de calamité pour assurer le monde rural en cas de difficultés. En mars 1997, l'Etat signe un accord cadre avec le CNIA qu'il reconduit en 2001. Le rôle central du CNIA devient la fixation du prix au producteur pour chaque campagne de commercialisation sur la base d'un certain nombre de paramètres dont les tendances extérieures du marché. La même année, le CNIA bénéficie d'un financement de l'Union Européenne, lequel financement sera suspendu en juin de la même année du fait du non-respect des dispositions de l'accord cadre. L'Etat intervenait toujours dans la fixation des prix et la distribution des semences.

En mai 2003, le gouvernement élabore la Lettre de Politique de Développement de la filière arachide (LPDA). Suite à la dissolution de l'Oncad en 1980, la Sonacos devait s'occuper de l'achat des arachides auprès des producteurs et du transport vers les huileries. Pour cela, elle s'était dotée d'une filiale, la Sonagraines dont l'intervention couvrait aussi la fourniture d'intrants aux producteurs d'arachide dans l'optique de sécuriser l'approvisionnement des unités industrielles. Mais, dans le cadre de la libéralisation, après la dissolution de la Sonagraine en novembre 2001, la Sonacos est privatisée en 2005. A partir de la campagne 1995-96, certains 'gros producteurs' dûment identifiés peuvent directement livrer aux usines moyennant remboursement des frais de transport. C'est ce mode de commercialisation qui a

fini par être systématisé sous l'appellation de système «carreau-usine», suite à la dissolution de la Sonagraines en novembre 2001.

Depuis la mise en application en 2001/2002 de la stratégie du « carreau usine » pour la collecte, les Organisations de producteurs ont participé de façon effective à toutes les campagnes de commercialisation de l'arachide en s'inscrivant dans l'objectif de relever le défi de l'amélioration du système de commercialisation qui conditionne tous les autres segments de la filière. Effectivement cette stratégie consiste à inciter les producteurs ou les organisations à livrer leurs graines aux usines contre paiement de la facture dans un délai de 48 heures. Ce système a causé beaucoup de problèmes aux producteurs comme en a témoigné le scandale des bons impayés[18].

D'autres politiques allant dans les sens du développement l'agriculture en général et l'arachide en particulier ont été préconisées par l'Etat. Il s'agit notamment du plan Retour vers l'agriculture, de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance, de la Stratégie de la Croissance Accélérée, et actuellement du Plan Sénégal Emergeant et du PRACAS. Dans le tableau suivant, un résumé des politiques agricoles et commerciales de l'arachide est fait de l'indépendance à nos jours.

[18] On appelle bon impayé, la dette des l'industriels (Suneor, CAIT) envers les producteurs d'arachide). A la fin du mois de septembre 2014, le gouvernement à aidé la Suneor à payer ses six milliards de bons impayés (MAER, 2014).

Tableau 7: Evolution des politiques agricoles et commerciales de1960 à 2014.

Politiques agricoles et commerciales	Années d'établissement
Politiques agricole	1958
Etatisation à outrance création de l'oncad	1966
Création de la Sonacos	1975
création de la Sonagraine	1981-1988
NPA	1988
Création du CNIA	1992
Déclaration des politiques de développement agricole	1994
PASA	1995
Programme de relance agricole	1997
Accord Etat CNIA	1997-2001
Projet d'appui institutionnel au CNIA	2001
Elaboration d'une LDFA	2003
PNDA qui opérationnalise la LOASP	2004
Plan REVA	2006
GOANA	2007
SCA	2008
PNIA	
PAQ	
DSRP, DPES, SNDES, PSE	2014
PRACAS	2014

***Source*: L'auteur à partir de l'analyse documentaire, 2014.**

1.2.Présentation des circuits de la commercialisation

Il existe plusieurs circuits de commercialisation de l'arachide dans la mesure où cette dernière comporte des sous filières avec des produits différents. Ainsi, nous avons le circuit des semences, de l'arachide de bouche, des tourteaux et celui de l'arachide d'huilerie. Le circuit commercial peut être direct ou indirect. Ainsi, au niveau des circuits ci-dessous, sont présentés les acteurs de la commercialisation et leurs interactions.

1.2.1. Le circuit direct

Au niveau de ce circuit, il n'y a pas d'intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Les producteurs vendent directement leur production aux consommateurs au niveau de leur village ou lors de marchés hebdomadaires (loumas) les plus proches. Dans cette optique de commercialisation, le producteur rencontre moins de difficultés, vend à un prix qui lui convient et s'auto exempte de frais de transport. Mais, il faut noter que les quantités écoulées sont faibles dans ce circuit.

Producteurs → Consommateurs

1.2.2. Le circuit indirect

Ce type de circuit ne profite pas aux producteurs car plus le nombre d'intermédiaires est élevé plus le prix devient intéressant pour les autres acteurs.

(CNCR, ASPRODEB, GAYE, SPIA…2014) Ce genre de circuit est plus avantageux pour les opérateurs privés stockeurs qui ont des marges très significatives, au détriment des producteurs. Le circuit peut présenter des variantes selon le nombre d'intermédiaires et le type de produit. D'après nos entretiens avec les producteurs de Koungheul, en 2013 Ce circuit est caractérisé par l'existence de plusieurs intermédiaires entre le producteur et le consommateur final. À titre d'exemple le producteur peut céder son arachide au « bana-bana » qui le distribue au niveau des gros commerçants, aux opérateurs privés stockeurs, ou aux étrangers comme ce fut le cas des années 2012-2013. Le petit commerçant bana-bana peut vendre aussi aux transformateurs artisanaux souvent composés de groupements de femmes ou d'hommes. Les opérateurs privés stockeurs et gros commerçants acheminent la production vers les grandes usines de transformation d'huile, de Chocolat, et d'arachide de bouche. Ce circuit arrange le banabana qui à force de collecter les petites quantités vendues peut les vendre à un prix supérieur.

D'après nos entretiens en 2013, certains producteurs ont vendu aux banabanas le kilogramme d'arachide entre 150 et 160 FCFA. Les banabanas à leur tour ont vendu à la SUNEOR au prix fixé par le CNIA c'est-à-dire 200 FCFA.

1.2.3. Circuit arachide huilerie

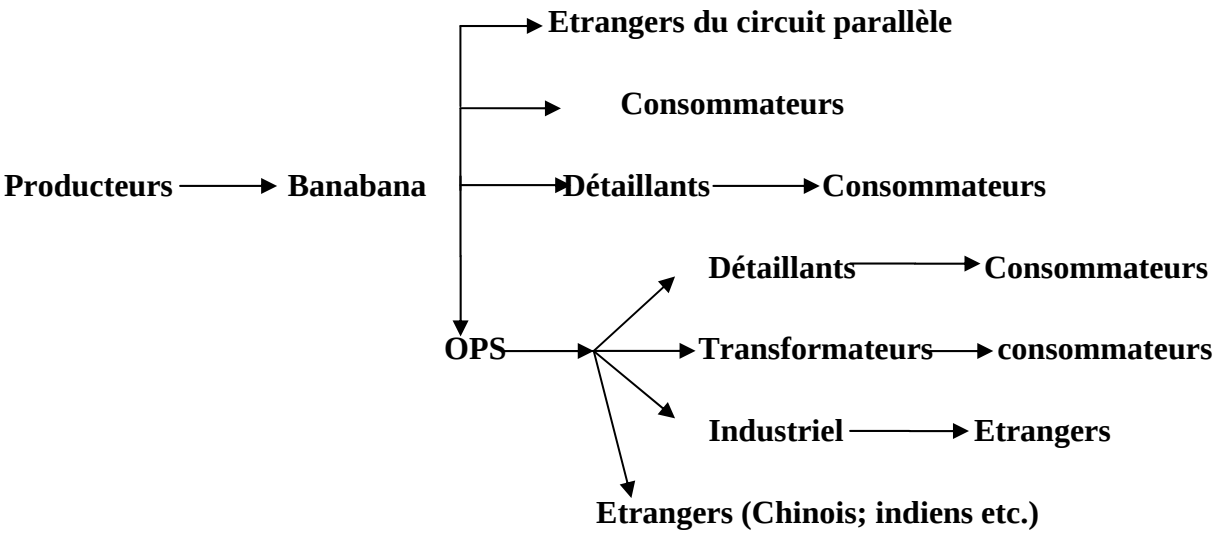

Pour ce qui concerne l'arachide de bouche, le producteur vend au commerçants ou à l'opérateur qui à son tour le cède à l'industriel.

L'industriel, peut vendre l'arachide de bouche au niveau domestique ou étrangère. La COPEOL, exporte une grande partie de l'arachide de bouche à l'étranger. Les transformateurs artisanaux de Taiba Niasséne également exportent l'arachide de bouche dans la sous-région.

1.2.4. Le circuit de l'arachide de bouche

Consommateurs locaux

Producteurs → Commerçants → Industriel (COPEOL) → Etrangers

1.2.5. Le circuit des semences

Comme mentionné dans la partie consacrée à l'approvisionnement en matières premières, les semences par contre, font intervenir quatre acteurs: la recherche (ISRA), l'Etat (DISEM), les opérateurs semenciers privés et certains groupements de producteurs.

En vue d'une reconstitution du capital semencier, actuellement l'ISRA est en collaboration avec des groupements de producteurs comme le RESOPP et l'ASPRODEB pour la production de semences certifiées.

Dans le premier circuit de commercialisation, l'ISRA produit les semences de pré-base et les met à la disposition de l'Etat qui donne aux opérateurs semenciers qui à leur tour produisent des semences certifiées. Les producteurs s'approvisionnent en semences au niveau des opérateurs.

ISRA → Etat → Opérateurs semenciers → Producteurs

D'autres opérateurs semenciers privés peuvent s'approvisionner de semences pré-bases au niveau de l'ISRA et produire des semences certifiées. Ces semences sont par la suite vendues à l'Etat qui le distribue aux producteurs. Le gouvernement peut également acheter des semences écrémées aux opérateurs pour ensuite les distribuer aux producteurs souvent à un prix subventionné.

ISRA → Opérateurs semenciers privés → Etat → Producteurs

Le contrôle et la certification des semences est du ressort de la Division des Semences du Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural.

Flux entre les acteurs de la filière arachide

Le tableau suivant résume les échanges entre les acteurs des trois circuits de la filière arachide au Sénégal. Les catégories en ligne vendent aux catégories en colonne.

Tableau 8: Matrice des flux entre les acteurs de la filière arachide.

Type d'acteurs	Fournisseurs	Producteurs	OPS	Commerçants	Industriels	transformateurs	Consommateurs	Etrangers
Fournisseurs d'intrants Producteur		+						
Producteurs			+	+	+	+		+
OPS		+		+	+	+		+
Commerçants		+	+	+	+	+		+
Industriels							+	+
Transformateurs							+	+
Consommateurs								
Etrangers				+	+		+	

***Source*: L'auteur, 2014.**

Il faut cependant noter que le CNIA qui fixe le prix au producteur est un acteur important dans la commercialisation de l'arachide au Sénégal.

II. La commercialisation (organisation, prix, financement, enjeux, contraintes et besoins)

2.1.Comment est fixé le prix de l'arachide?

Concernant l'arachide, l'action de l'État a longtemps porté sur le différentiel de prix entre le cours mondial et le prix payé au producteur. La politique de prix actuellement préconisée repose sur le principe d'une flexibilité des prix au producteur par rapport aux cours mondiaux et la définition d'un mécanisme de concertation pour la fixation des prix entre les différents acteurs de la filière.

A la suite de phases de négociation avec tous les membres du CNIA (huiliers, producteurs, transporteurs, opérateurs, fournisseurs d'intrants et de matériels agricoles, structure de financement etc), le prix est déterminé sur la base d'un modèle de calcul qui part du cours de l'huile brute d'arachide sur le marché mondial.

C'est un prix résiduel qui est obtenu en déduisant le cours moyen CAF de l'huile et du tourteau d'arachide, calculé conformément aux dispositions dans la détermination des coûts

de mise à CAF et des coûts de trituration, de raffinage, etc. qui entrent dans le processus de transformation de l'arachide au niveau industriel.

La moyenne sur les 5 dernières années des cours de l'huile brute et du tourteau en position CAF Rotterdam pondérée des coefficients suivants:50% pour l'année la première année, 20% pour la deuxième année, 15% pour la troisième année, 10% pour la quatrième année et 5% pour la cinquième année nous donne le cours moyen CAF de l'huile et du tourteau d'arachide à hauteur de 35%.

La moyenne arithmétique sur les mois de janvier février et mars des cours hebdomadaires de l'huile brute et de tourteau d'arachide en position CAF Rotterdam nous donne le cours moyen CAF de l'huile et du tourteau d'arachide à hauteur de 65%.

Les cours de référence sont ceux qui sont publiés par la revue ''*Oil World*''. C'est à partir de ce modèle que l'équilibre entre le prix résiduel et le prix de revient du producteur qui prend en compte l'ensemble des coûts de production est cherché. Ces deux prix ne devant pas être inférieurs au prix minimum fixé en début de campagne.

Lorsque les acteurs du CNIA ne sont pas d'accord sur le prix, le fond de garanti du prix au producteur est utilisé pour payer le différentiel.

Depuis quelques années, l'unanimité sur les mécanismes de fixation du prix au producteur n'existe pas entre les acteurs de la filière. En 2013/2014 la campagne de commercialisation a connu un blocage de quarante cinq (45) jours du fait de la non-participation des huiliers, lesquels huiliers ne trouvaient pas le prix rémunérateur. Il a fallu un accord entre le gouvernement et les industriels pour que la campagne puisse démarrer. Le tableau suivant nous donne le prix au producteur de l'arachide de 2000 à 2012

Tableau 9: Evolution du prix au producteur de 2000 à 2012

Campagnes agricoles	Prix producteur (Fcfa/kg)		
	Hors subvention	Subvention	TOTAL
2000/2001	136	0	136
2001/2002	120	0	120
2002/2003	120	0	120
2003/2004	150	0	150
2004/2005	150	0	150
2005/2006	105	45	150
2006/2007	110	30	140
2007/2008	135	15	150
2008/2009	165	0	165
2009/2010	120	45	165
2010/2011	125	40	140*
2011/2012	150	25	175

***Source*: Direction de l'Agriculture, 2014.**

Il ressort de la plupart de nos entretiens qu'étant donné que les huiliers ont une faible part dans la collecte, le système de détermination du prix au producteur devrait changer. En effet, les interviewés comme le CNCR, l'ITA, la DISEM, la SUNEOR ou M. G., ont suggéré que le CNIA doit prendre plus en compte le contexte local avant de fixer le prix au producteur.

La commercialisation ne se limite pas à la fixation du prix au producteur. En réalité, il y'a des préalables à une campagne de commercialisation.

2.2.Les activités de précampagne de commercialisation

Avant le démarrage effectif de la campagne de commercialisation de l'arachide, les activités suivantes sont déroulées:

- **La prévision de la production**

Elle est faite à partir des résultats issus de l'enquête effectuée par les services statistiques de l'Etat (DAPSA). C'est sur la base de ces prévisions qu'on détermine, la production commercialisable, les réserves personnelles pour la constitution du capital semencier, l'autoconsommation et le marché parallèle.

- **La remise en état et poinçonnage du matériel de collecte**

Il s'agit ici de la préparation du matériel et des infrastructures de nettoyage et de calibrage des graines (crible, tartare, bascules etc) qui vont être dans les centres abritant les points de collecte.

- **Le retrait des agréments**

Les industriels publient un communiqué établissant les critères d'agrément. Suite à cela, les opérateurs se manifestent pour bénéficier, d'un contrat avec ces derniers Toutefois, les conditions d'attribution des agréments dépendent de la capacité de l'opérateur à remplir les préalables garantissant l'approvisionnement des huileries.

- **L'attribution des points de collecte**

L'attribution des points de collecte se fait à la suite de réunions de concertation de l'ensemble des acteurs de la filière. Lors de ces concertations au niveau des capitales des régions où se trouvent les centres de réception des arachides d'huilerie, l'affectation des points de collecte est faite. Ses rencontres sont dirigées par le CNIA, et les autorités étatiques qui peuvent jouer un rôle d'arbitre en cas de besoin.

- **La remise des documents de commercialisation:**

Les documents de commercialisation comprennent les carnets de lettres de voiture et les reçus d'achat. Ils complètent le dispositif mis en place avec des cachets remis aux chefs de villages des lieux d'implantation des points de collecte pour l'authentification de l'origine des graines. Ces supports sont indispensables pour établir la traçabilité des opérations de collecte, d'évacuation et de réception des graines à travers le circuit de commercialisation

2.3.Evolution des prix de l'arachide de 2008 à 2013

Les prix (FCFA/Kg) de détail moyen mensuel de coque d'arachide dans les capitales régionales entre 2008 et 2013 se situaient respectivement entre 174 et 244 FCFA et entre 234 et 257 FCFA soit une augmentation minimale de 5% et maximale de 26%.

Figure 5: Evolution du prix (FCFA/Kg) moyen mensuel de coque d'arachide dans les capitales régionales

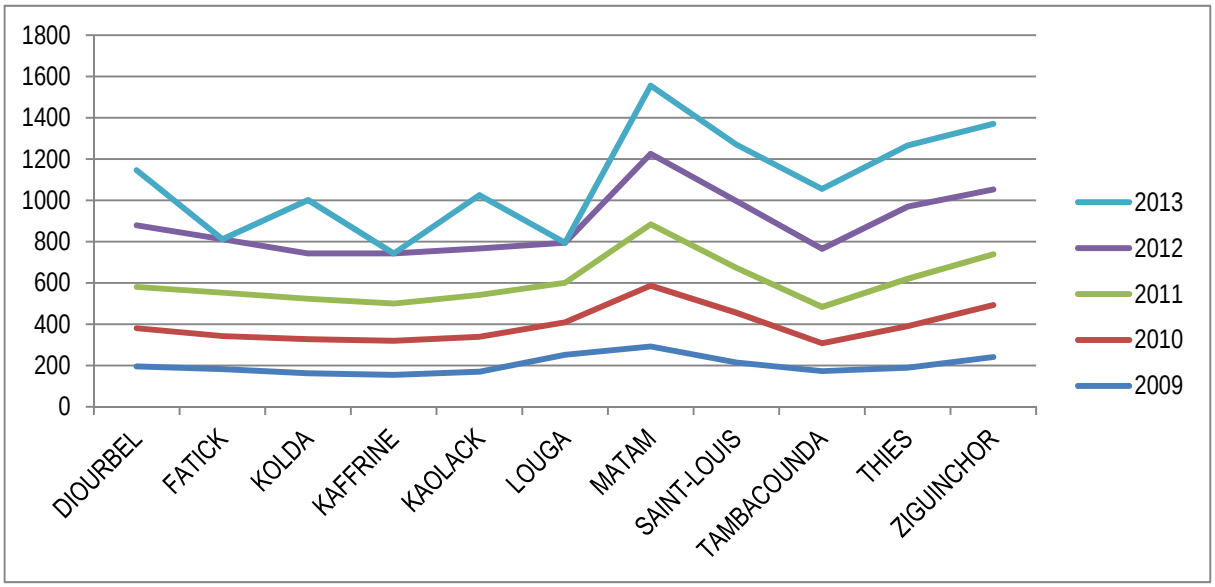

***Source*: Commissariat à la Sécurité Alimentaire/CEI/SIM 2013.**

Le Prix (FCFA/ Kg) de détail moyen mensuel de l'arachide décortiquée dans les capitales régionales a varié entre 361 et 518 FCFA en 2008, et 441 et 699 FCFA en 2013.

Figure 6: Evolution du prix (FCFA/Kg) de détail moyen mensuel de l'arachide décortiquée dans les capitales régionales

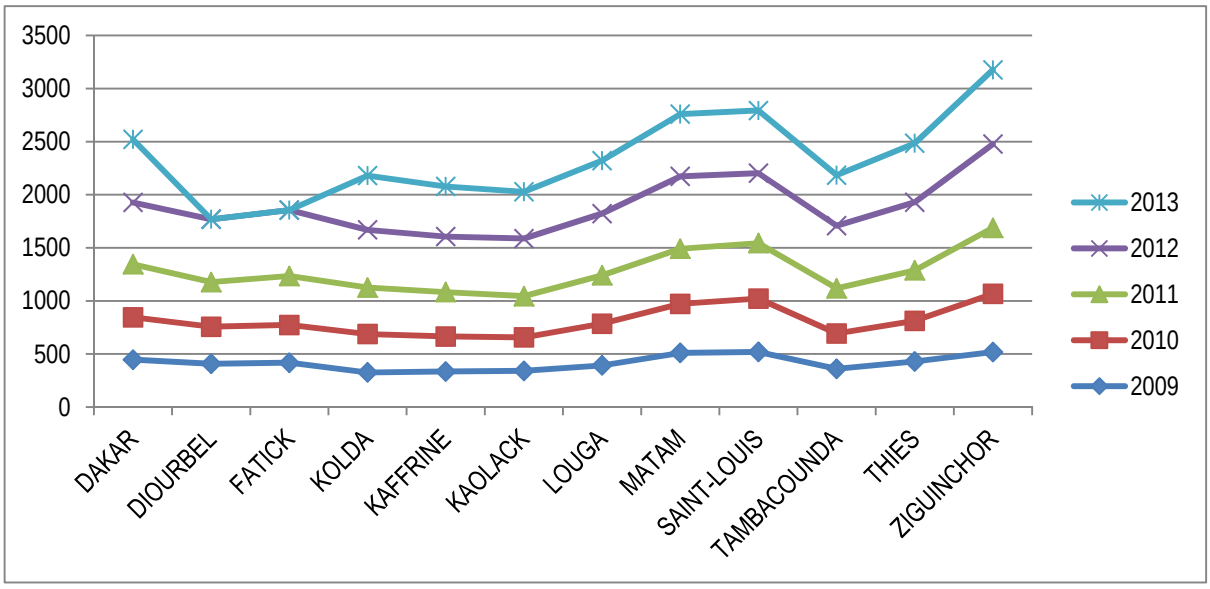

***Source*: Commissariat à la Sécurité Alimentaire/CEI/SIM 2013**

Quant au Prix (FCFA/Kg) moyen mensuel à la production de l'arachide décortiqué dans les capitales régionales, entre 2008 et 2013, il est passé de 282 à 400FCFA.

Figure 7: Evolution du prix (FCFA/Kg) moyen mensuel à la production de l'arachide décortiquée dans les capitales régionales

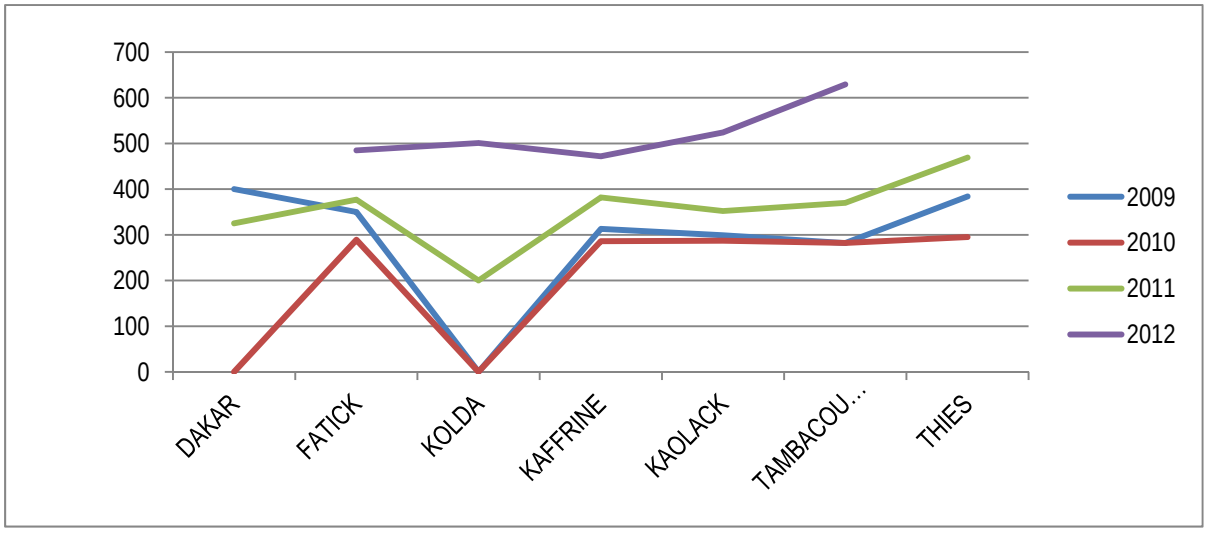

***Source*: Commissariat à la Sécurité Alimentaire / CEI/SIM 2013.**

Le prix moyen mensuel à la production de coque d'arachide est passé de 146 FCFA à 257 FCFA de 2009 à 2013 soit une hausse de 43%.

Figure 8: Evolution du prix (FCFA/Kg) moyen mensuel à la production coque d'arachide dans les capitales régionales

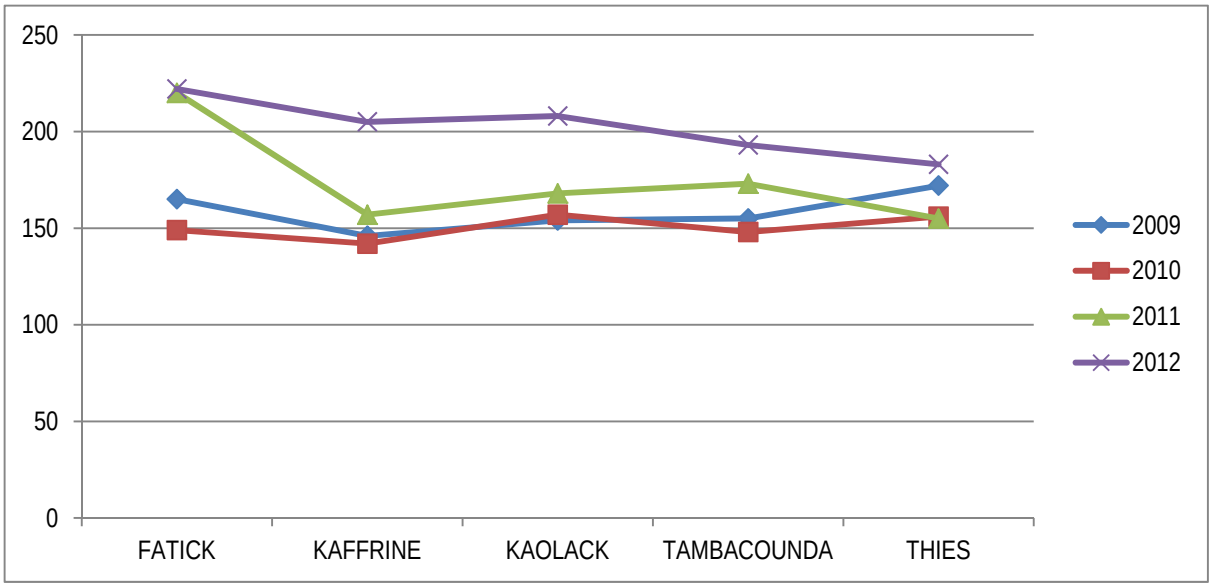

***Source*: Commissariat à la Sécurité Alimentaire/CEI/SIM 2013.**

On observe ainsi, qu'au niveau global, les prix ont augmenté de 2008 à 2013. Cette tendance haussière des prix s'explique en partie par la mauvaise allocation des subventions de l'Etat. Des études comme celle de (CRES, 2012) par exemple ont montré que les subventions n'arrivent pas à destination des vraies cibles alors que l'arachide est la spéculation la plus subventionnée au Sénégal. Malgré la libéralisation du secteur en 1993, qui avait entrainé une baisse des prix au producteur (147fcfa à 120fcfa en 2002) et le soutien de l'État depuis 2003 (DAPSA), les prix de l'arachide continuent d'augmenter. Cet accroissement s'explique par la hausse du prix des intrants agricoles et de toutes les autres charges afférentes à la production de même que les fluctuations des prix internationaux. L'insuffisance des semences, la vétusté du matériel agricole et les conditions météorologiques ces dernières années reflètent le comportement de la production et donc des prix de l'arachide (cf. annexe évolution des prix de 2009 à 2013).

2.4. Le financement de la campagne de commercialisation

Au Sénégal, des milliards de FCFA sont injectés chaque année durant la campagne de commercialisation de l'arachide. Dans ce circuit interviennent, l'huilier, les banques, les institutions financières, les opérateurs et les producteurs.

Dès que l'opérateur privé dispose d'un montant égal à la valeur de trois chargements d'arachide c'est-à-dire 75 tonnes en début de campagne, il peut démarrer la collecte. A partir d'une certaine quantité disposée, l'opérateur peut commencer à livrer ses graines à l'huilier et continuer à collecter.

Le financement d'un opérateur dépend du nombre de semaines de fonctionnement, du nombre de point de collecte à faire fonctionner en même temps et du nombre minimum de camions à évacuer dans la période.

Pour ce qui concerne les huiliers, en tenant compte des prévisions de collecte, ils établissent un calendrier de financement pour l'achat de graines. Egalement, après avoir réuni l'ensemble des informations relatives aux besoins de financement, les banques sont saisies pour effectuer les opérations de financement.

Le financement de la collecte est effectué sur la base d'un appel de fonds fait par l'huilier suivant ses besoins financiers mensuels ou même hebdomadaires relevés.

C'est ainsi que les banques locales dirigées par la CNCAS et d'autres structures de financement extérieures (crédits off shore) sont sollicitées par les huiliers pour le financement de l'achat des graines d'arachide. Les huiliers signent des contrats avec ces banques et mettent comme gage, leurs recettes d'exportation.

Le règlement des factures des opérateurs et des transporteurs pose souvent problème et dépend du système de détermination du prix de revient fixé dans le barème et de la situation d'endettement de l'huilier vis-à-vis du secteur bancaire local et ou international. Le prix de revient constitue le prix au producteur majoré des frais de collecte.

Pour que les financements de l'opérateur et de l'huilier soient mobilisables à temps, il importe que des dispositions utiles soient prises par l'Etat pour le paiement des subventions de la dernière campagne dans les plus brefs délais. Aussi, le remboursement de l'intégralité des crédits accordés par le système bancaire aux huiliers comme aux opérateurs est obligatoire pour leur renouvellement.

C'est dernières années, du fait de l'endettement des huiliers, les banques ont manifesté une certaine réfraction envers ces derniers. Ce qui a eu des conséquences sur les campagnes de commercialisation. Or, du fait de l'organisation du circuit de commercialisation, il suffit qu'un acteur rencontre des difficultés pour qu'il ait blocage dans les échanges. En effet, si l'huilier est endetté, il ne peut pas honorer ses contrats avec les opérateurs, qui à leur tour ne paient pas les producteurs.

En 2013, le ministère de l'agriculture a remédié à cette situation. C'est ainsi qu'il a épongé les dettes des huiliers et a dégagé une enveloppe de 11,5 milliards pour des opérateurs.

Pour trouver une solution à la non-participation des industriels à la campagne de commercialisation, un accord Etat/huiliers a été fait.

L'accord (Mettre les sources) indiquait :

- le maintien du prix au producteur à 200 francs CFA/kg;
- le respect des dispositions de la lettre circulaire 2739/MAER/DA du 08 novembre 2013 relative à l'organisation de la campagne de commercialisation de l'arachide, particulièrement la vente au niveau des points de collecte officiels;
- la détermination d'un bilan de campagne de commercialisation de l'arachide 2013/2014 sur la base d'un certain nombre de paramètres;

- la cotation, de décembre 2013 à octobre 2014, de l'huile brute par la revue Oil World et celle du tourteau en référence au tourteau soja argentin avec un coefficient de 0,71837, du taux de change du dollar par la BCEAO sur la même période;
- des frais de collecte primaire (collecteurs, transporteurs, frais financiers, charges de commercialisation, autres frais, etc) pour 37 700 FCFA/tonne et les frais de trituration pour 50 000 FCFA/tonne
- la fixation du coefficient de trituration avec le concours de l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) sur la base d'un échantillonnage de la graine d'arachide de cette campagne au niveau des différentes zones de production et les frais de mise à CAF à 120 dollars la tonne;
- la prise en charge par un fonds de soutien institué par l'État au terme des opérations et au plus tard à la clôture de la gestion budgétaire 2014 du résultat de la campagne de commercialisation;
- l'appui du Ministère de l'Économie et des Finances pour la mobilisation du financement de la collecte par les industriels;
- l'accompagnera de l'Etat aux industriels dans la recherche de débouchés pour l'huile et les produits dérivés;
- et la mise en place d'un comité de suivi pour la mise en œuvre du protocole.

2.5.Les contraintes liées à la commercialisation de l'arachide

Pendant longtemps, le Sénégal a joué un rôle important dans la commercialisation de l'arachide aussi bien au niveau domestique qu'étrangère.

Cependant, depuis quelques années, la commercialisation de l'arachide est confrontée à des problèmes surtout depuis l'implantation du système carreau-usine en 2001-2002. Cette stratégie consiste à inciter les producteurs ou leurs organisations à livrer leurs graines aux usines contre paiement de la facture dans un délai de 48 Heures. Ce système a montré ses limites parce que les huiliers n'ont pas de liquidité pour acheter toute la production, donc ne sont pas en mesure de respecter leurs contrats avec les opérateurs. Ceci avait même occasionné des bons impayés. A côté de l'endettement des huiliers, il y'a l'endettement des opérateurs privés.

L'opérateur agréé, avec le système carreau-usine, se charge d'acheter les produits au niveau des points de collecte et de les transporter à l'usine qui le rémunère à un prix incluant les frais de transport plus la marge.

Cependant, la collecte des opérateurs nécessite un financement. C'est pour cela que ces derniers contractent des prêts auprès des institutions financières. Mais; il se trouve que les huiliers qui sont les principaux clients des opérateurs ne disposent plus d'assez d'argent pour les payer. Ce qui rend les opérateurs insolvables au niveau des institutions financières, mais également au niveau des producteurs.

La campagne de commercialisation 2008-2009 fut une illustration des contraintes auxquelles sont confrontées les huiliers et les opérateurs. En effet, l'année 2008 a été l'une des « *pires* » campagnes de commercialisation d'arachide. Les intermédiaires qui ont livré les graines des paysans aux huiliers ont connu des difficultés énormes de remboursement de leurs dettes envers les opérateurs privés stockeurs et autres opérateurs privés intervenant dans la collecte.

Cette situation a renchéri leurs frais financiers et les a décrédibilisé auprès des banques d'une part, et d'autre part vis-à-vis des producteurs qui leur ont livré leur production sur la base de la confiance.

Ainsi le financement de la campagne de commercialisation est un problème de taille qui entrave l'évolution de la filière arachide au Sénégal. Tous les acteurs de la filière arachide, des producteurs aux huiliers en passant par les institutions financières avec en tête la CNCAS, ne disposent pas de fonds suffisants pour mettre en marche les campagnes de commercialisation. Les industriels n'arrivent plus à acheter toute la production. C'est ainsi que les quantités achetées par les huiliers ont baissé durant ces dix dernières années comme le montre le tableau suivant:

Tableau 10: Evolution de la collecte d'arachide des huiliers de 2000 à 2012

Années	SUNEOR	NOVASEN/COPEOL	CAIT	Quantités tolales collectées	Pourcentage collecté par rapport à la production
2000/2001	537 114	11 363	0	548 477	55
2001/2002	334 023	72 698	0	406 721	46
2002/2003	14 485	2 162	0	16 647	7
2003/2004	94 197	13 436	0	107 633	25
2004/2005	258 164	23 520	0	281 684	47
2005/2006	177 648	9 318	0	186 966	27
2006/2007	126 551	9 718	0	136 269	30
2007/2008	42 230	6 115	0	48 345	15
2008/2009	98 069	25 573	0	123 642	17
2009/2010	192 431	60 890	10 771	264 092	26
2010/2011	204 036	40 826	12 887	257 749	20
2011/2012	27 281	5 032	3 503	35 816	7

***Source*: Direction de l'agriculture 2014.**

En 2013 par contre, la collecte de l'arachide a évolué comparée aux années précédentes. Sur un l'objectif initial de collecte de 300.000 tonnes d'arachides fixé par le MAER, ont été collectées 313.836 tonnes. Les industriels réunis et qui rechignaient à participer à la campagne 2013/2014 du fait du prix de cession fixé ont reçu 216.937 tonnes contre 125.000 lors de la campagne précédente. la SUNEOR a, à elle seule, collecté 115.209 tonnes d'arachide contre 65.000 tonnes l'année d'avant.

Les mêmes progrès dans l'achat ont été relevés à la COPEOL et au CAIT, selon le ministère de l'agriculture et de l'équipement rural.

Du fait de l'incapacité des industriels à acheter toute ou une grande part de la production, une importante partie est souvent écoulée dans le marché parallèle ou transformée localement. Selon GUEYE, (2012), 85% de la collecte est commercialisée dans le circuit informel.

En dehors du problème de financement des huiliers et des opérateurs et des conséquences qu'il engendre, la commercialisation est confrontée à d'autres problèmes.

Il s'agit ainsi de:

- ✓ la vétusté et l'insuffisance du matériel de collecte;
- ✓ du retard dans le démarrage des campagnes de commercialisation;

- ✓ l'insuffisance des points de collecte de l'arachide;
- ✓ l'insuffisance des magasins de stockage;
- ✓ la faiblesse du prix au producteur qui ne prend pas en compte des réalités du marché local;
- ✓ la présence du circuit parallèle où les prix sont souvent fluctuants;
- ✓ du choix arbitraire des points de collectes qui peuvent être distants des domiciles des producteurs;
- ✓ la présence des spéculateurs dans les loumas;
- ✓ la faiblesse du prix proposé par les intermédiaires comme les bana-bana aux niveaux des loumas;
- ✓ l'accès difficile des producteurs au financement du faite de la faiblesse ou du manque de garanties;
- ✓ la faiblesse financière des producteurs qui les pousse à bazarder leur production aux spéculateurs dans les marchés hebdomadaires;
- ✓ la vétusté et l'insuffisance du part automobile pour le transport de la production;
- ✓ la défectuosité des pistes qui cause souvent problème aux transporteurs;
- ✓ le coût élevé des frais de transport de la production;
- ✓ les abattements, dus à la vétusté et l'inadéquation des matériels de collecte;
- ✓ du manque de confiance des producteurs aux opérateurs du fait des mauvaises expériences dans le passé;
- ✓ et de retard dans la liquidation des factures impayées des opérateurs après la réception des produits.

La commercialisation de l'arachide est ainsi confrontée à tous ces problèmes qui entrainent une faiblesse de cette filière, mais également des conditions de plus en plus difficiles des producteurs.

Pour remédier aux problèmes de la commercialisation de ce produit de rente qu'est l'arachide, quelques recommandations devraient être prises en compte. Ces recommandations représentent des défis à relever par les gouvernants et les acteurs de la filière arachide au Sénégal.

2.6.Les enjeux de la commercialisation

Les enjeux de la commercialisation sont;

- ➢ une meilleure organisation: le segment de la commercialisation de l'arachide doit être

mieux organisé pour éviter que les acteurs du marché parallèle puissent récupérer la majeure partie de la production; cette meilleure organisation se refléterait à travers le démarrage à temps des campagnes de commercialisation. Egalement, les problèmes (organisationnel, financier et technique,..) de l'interprofession devraient être définitivement réglés pour éviter la non unanimité dans la fixation du prix au producteur. De même, une privatisation partielle ou totale de la SUNEOR réglerait définitivement le problème de financement et de la collecte dans le circuit de la commercialisation ;

- le renouvellement du matériel de collecte: la vétusté et l'inadaptation du matériel de collecte de l'arachide entraine d'énormes pertes pour les producteurs et les opérateurs;
- la mise à disposition de magasin de stockages suffisants et de qualité pour une meilleure conservation de l'arachide durant la campagne de commercialisation;
- la mise à disposition du financement aux industriels, producteurs et opérateurs;
- le renouvellement du parc automobile pour faciliter le transport de l'arachide mais également réduire les pertes subies par les producteurs et opérateurs lors de l'acheminement vers les industries;
- l'attribution de points de collecte en quantité suffisantes et non loin des producteurs;
- le règlement de la dette des huiliers vis-à-vis des opérateurs;
- le règlement de la dette des opérateurs vis-à-vis des producteurs ou groupements de producteurs;
- la fixation du prix au producteur par le CNIA en tenant plus en compte les réalités domestiques;
- la modernisation des pistes pour faciliter le transport et réduire les abattements
- la réduction des spéculateurs dans les marchés hebdomadaires,
- la restauration de la confiance des producteurs aux opérateurs à travers des mécanismes de contractualisation plus adaptés.

Tous ces problèmes d'organisation de la commercialisation de l'arachide ont des répercussions sur les échanges extérieures. La section suivante analyse l'évolution de des échanges extérieurs des produits arachidiers au Sénégal.

III. Analyse des échanges extérieurs des produits arachidiers

Les échanges extérieurs concernent les importations et les exportations des produits arachidiers. Dans cette partie, il est question d'étudier l'évolution des exportations et des

importations des produits arachidiers. Des prévisions des exportations des produits arachidiers seront analysées.

3.1.Les importations

De 2000 à 2011, le Sénégal a importé 3119,6 tonnes d'huile d'arachide .Le Sénégal occupe une place importante dans les importations d'huile végétale (Soja, tournesol). En effet, la SUNEOR importe chaque année des quantités importantes d'huiles de soja, les raffine et vend sur le marché domestique. Ainsi, 904 tonnes d'huiles de soja et 4735 tonnes d'huile de tournesol ont été importées entre 2000 et 2011.

Figure 9: Evolution des importations d'huiles d'arachides de soja et de tournesol de 2000à 2011

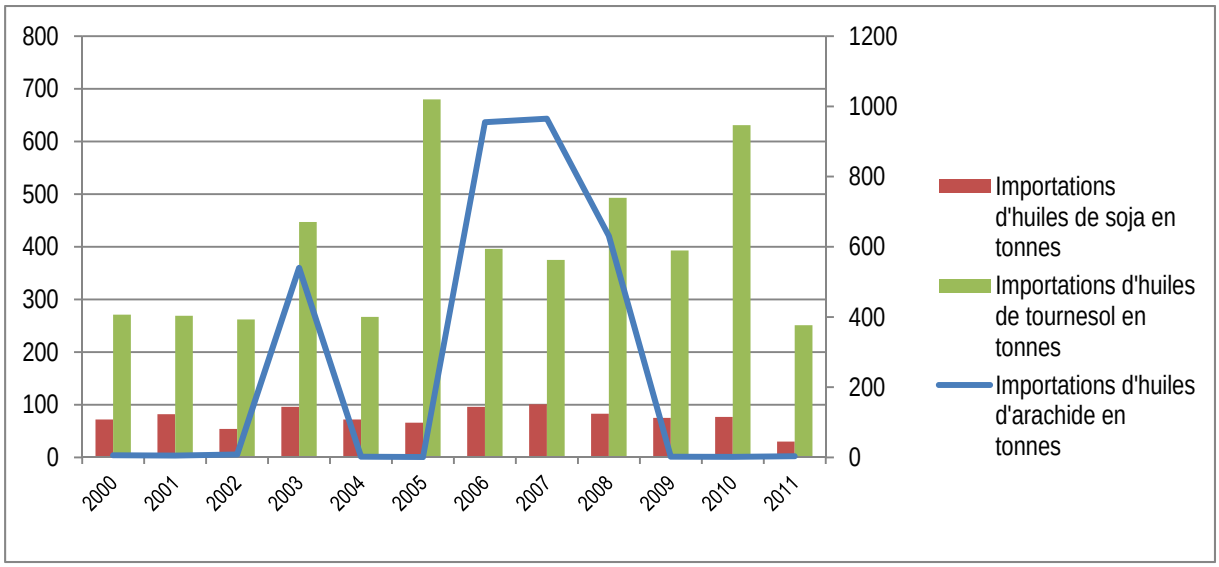

***Source*: FAO 2014.**

De leur côté, les importations d'arachides décortiquées ont évolué en dent de scie de 2006 à 2011 comme le montre la figure suivante. On note un important pic des importations en 2008. En effet, elles sont passées de 53000 kilogrammes en 2006 à 305000 kilogrammes en 2008.

Figure 10: Évolution des importations d'arachides décortiquées de 2006 à 2011

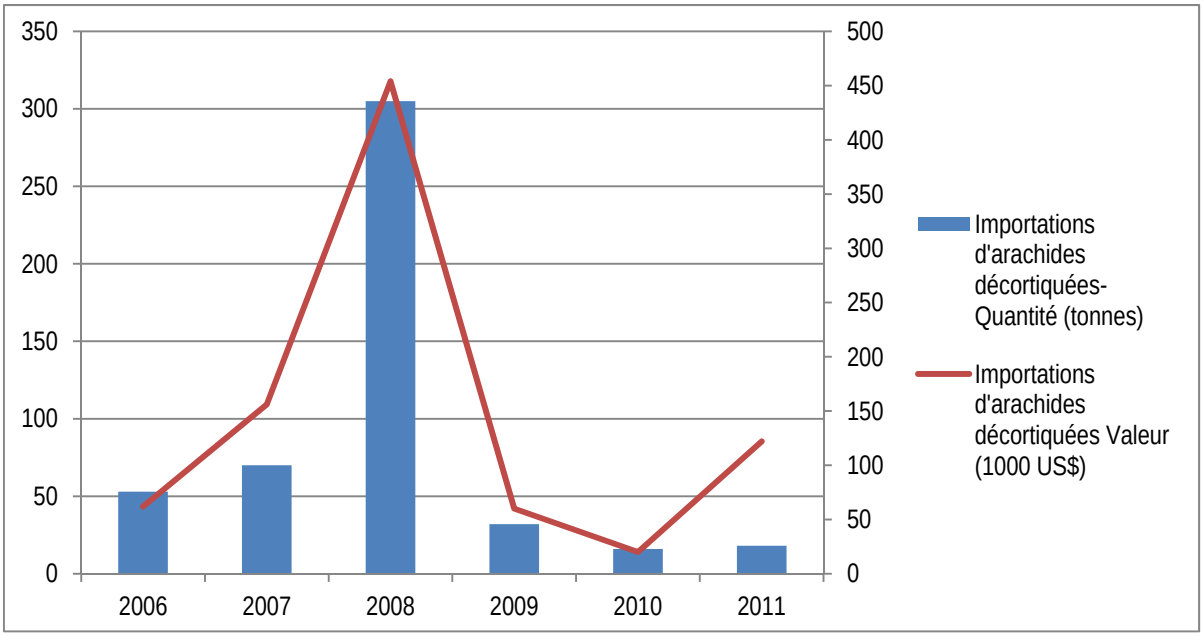

***Source*: FAO, 2014.**

3.2.Les exportations

Les exportations des produits arachidiers dépendent en grande partie de la bonne tenue de la campagne agricole et de la campagne de commercialisation. Le Sénégal occupe une place prépondérante dans l'exportation d'huiles brutes d'arachide au niveau du marché mondial. Les exportations d'huiles brutes d'arachide sur les cinq dernières années ont connu une tendance haussière. Toutefois, cette évolution a connu un fléchissement consécutif à la mauvaise campagne agricole de 2011 où la production arachidière a substantiellement chuté à 59%.

Ainsi, les exportations des huiles brutes d'arachide ont diminué de 63% en 2012 après un accroissement de 30% en 2011.

Le Sénégal qui fut à l'indépendance le premier exportateur mondial d'arachide, est actuellement derrière de la Chine (3,6 millions d'hectares dédiés à la culture de l'arachide, et 6 millions de tonnes produites annuellement), de l'Inde (plus de 8 millions d'hectares cultivés en arachide et une production d'environ 5,6 millions de tonnes par année), des États-Unis, du Nigeria, de l'Argentine et de l'Indonésie qui ont des productions annuelles variant entre 1 million et 1,5 million de tonnes par année. En effet, au Sénégal les produits arachidiers ne représentent plus que 4 % des exportations ; ce qui est très loin du record de 80 % que représentait l'arachide dans les exportations en 1960 (NDENE, 2011), (STABEX, 2009).

Figure 11: Evolution des exportations en valeur de l'arachide de 2008 à 2012

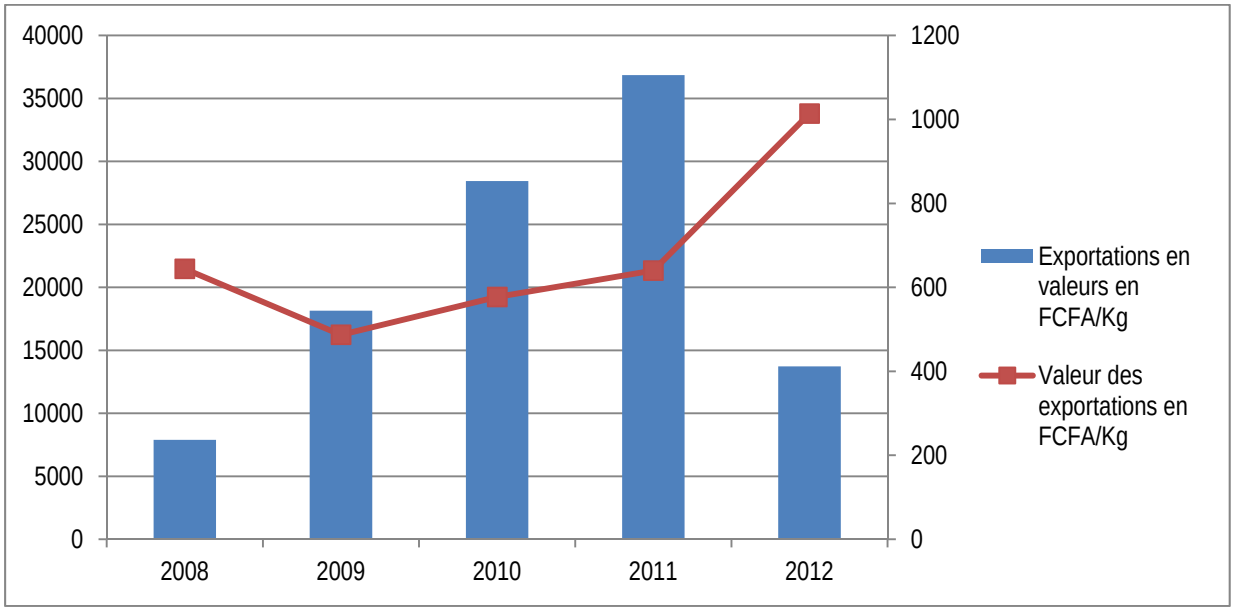

***Source*: ANSD, 2012.**

Si on analyse les prévisions des exportations d'huiles d'arachide, on remarque qu'elles suivent la même tendance que la production.

Figure 12: Projections des exportations en valeur de l'huile d'arachide de 2014 à 2020

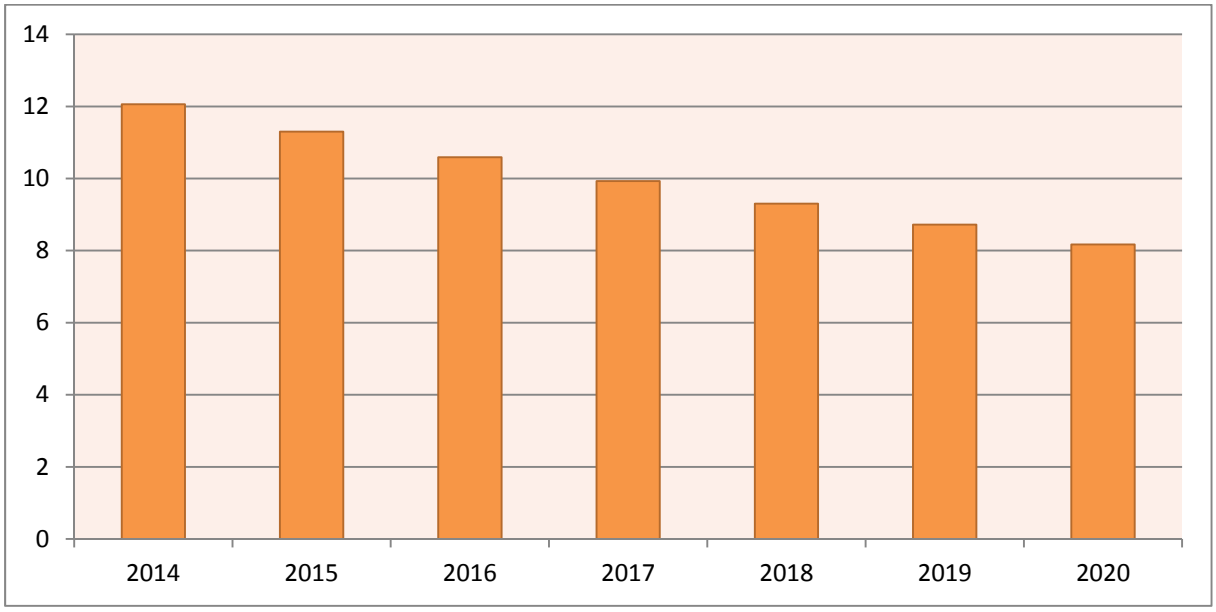

***Source*: ISRA/BAME, 2014.**

D'après nos projections, les exportations en valeur passeront de 12,1 milliards de FCFA en 2014 à 8, 2 milliards de FCFA en 2020 (voir annexe) soit une baisse de 31%.Cela pourrait

s'expliquer par le caractère endogène des exportations par rapport à la production mais aussi par les futures baisses des superficies emblavées et des rendements à l'hectare.

Conclusion

A travers ce chapitre, il était question d'étudier la commercialisation de l'arachide au Sénégal en dégageant ses enjeux, ses contraintes et donner quelques recommandations pour son amélioration.

A son terme, il ressort que malgré les multitudes politiques commerciales mises en place par le gouvernement, la commercialisation de la filière arachidière est confortée à d'énormes difficultés. Depuis plus de 10 années, la collecte des industriels a connu une tendance baissière .Les échanges extérieurs ont également changé comparés à ceux des années 1960. Ceci est expliquée majoritairement par l'insuffisance du financement des industriels, leur endettement, mais également par la mauvaise gestion durant les campagnes de commercialisation.

Ainsi, l'organisation des acteurs de la commercialisation constitue un véritable problème de la commercialisation de l'arachide au Sénégal. Les contraintes dans le segment de la commercialisation notamment, la forte spéculation sur le marché, l'apparition d'opérateurs privés souvent endettés, la vétusté du matériel de collecte, l'absence de fonds pour le financement de la campagne de commercialisation ont eu des répercussions sur les conditions de vie des producteurs et la compétitivité de l'arachide au niveau international.

Même si les autorités étatiques ont développé des stratégies pour remédier à ces problèmes, il importe que l'ensemble des acteurs de la filière travaillent en synergie pour développer le système de collecte, le niveau de financement, et le niveau d'organisation.

Des politiques allant dans le sens de la compétitivité de l'arachide au niveau internationale s'imposent également.

Conclusion générale

La présente étude est une contribution à l'analyse socio-économique de la filière arachide en général et son segment de la commercialisation en particulier.au Sénégal. Elle nous a permis de mieux connaitre et comprendre les acteurs de la filière. Ainsi, ce travail fait ressortir un certain nombre d'informations liées surtout aux caractéristiques socio-économiques, aux spécificités de la production de l'arachide au circuit de commercialisation de même que les créneaux porteurs de la filière. Les aspects ressortis au cours de cette étude nous ont montré d'une part que la filière rencontre d'énormes difficultés dont la disponibilité en quantité et à temps réel des semences, la viabilité du système de financement, l'organisation de la commercialisation et l'organisation même de la filière

D'autre part l'arachide est une filière avec des potentialités importantes et dont les segments de production et de transformation sont créateurs d'emplois et de revenus. Les coûts de productions sont également élevés.

Compte tenu de tous ces constats, la formulation de recommandations s'impose. Ces recommandations visent d'une part à améliorer la productivité et la commercialisation de l'arachide par la proposition de solutions sur divers problèmes identifiés et d'autre part à proposer des interventions à effets de leviers par l'identification de besoins du segment de la commercialisation et de créneaux porteurs de la filière.

Ainsi les acteurs doivent

- *Valoriser la main d'œuvre familiale*. En effet, une des grandes innovations de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale de 2004 est la reconnaissance d'un statut juridique et protégé des métiers de l'agriculture au sens large. Ainsi, le paysan aurait à rémunérer cette main d'œuvre au cas où il n'en disposait pas.
- *Tenir compte des recommandations de la recherche (ISRA, ITA, IPAR, IFPRI, CIRAD, CRES etc):* avec l'utilisation de graines saines, le choix d'une date de semis adéquate (durant les premières pluies utiles), la pratique de semis corrects, la pratique de la rotation culturale, l'amélioration des conditions de stockage.
- Envisager une lutte intégrée contre l'aflatoxine qui est cancérigène et impacte négativement sur la compétitivité de l'arachide au niveau international.
- *Recourir à une fertilisation minérale raisonnée*[19].

[19]Dans un contexte de dégradation avancée des terres, la délégation du Sine Saloum de l'Institut National de Pédologie (INP) devrait identifier les particularités des sols de la zone afin de déceler les problèmes.

Pour l'amélioration de la politique des prix et de la commercialisation:

- *impliquer tous les acteurs de la filière dans la fixation des prix.* [20]
- le prix au producteur doit être revu à la hausse et ne peut être déterminé simplement par une formule mécanique, se référant aux prix internationaux des huiles et des tourteaux ;
- les acteurs de la filière doivent nécessairement être présents au sein de l'interprofession, notamment toutes les organisations de producteurs;
- les retards récurrents dans le démarrage des campagnes de commercialisation doivent être réglés définitivement par le ministère de l'agriculture dans le but d'éviter aux producteurs le besoin de bazarder leur récolte dans le circuit parallèle;
- l'interprofession devrait être plus puissante et organisée;
- le financement des industriels et des opérateurs est nécessaire pour d'abord procurer des revenus aux producteurs mais également booster les exportations;
- renforcer les relations entre producteurs, opérateurs et industriels
- le matériel de collecte, les magasins de stockage et le parc devraient être renouvelés
- les pistes devraient être réparées ou modernisées.

Pour l'amélioration des politiques d'intervention:

- *reconstituer le capital semencier de l'arachide*: la politique semencière est le principal levier sur lequel les pouvoirs publics peuvent jouer sur l'allocation de ressources financières. Dans cette perspective, il doit y avoir d'autres Cadres d'Obligations Mutuelles pour l'arachide (COM Arachide)[21] qui produiront d'importants effets d'entraînement dans l'économie rurale des régions où la

Cette démarche permettrait de spécifier des formules appropriées d'engrais pouvant participer à la restauration de la base productive en l'occurrence les sols.

[20]*Sur la base des diverses considérations, on doit reconnaître que toute politique de relance de la filière devra tenir compte des points de vue de chaque acteur.*

[21]Le Cadre d'Obligation Mutuelle pour l'arachide est un programme de relance de la filière arachide instauré par l'Etat Sénégalais avec l'appui de l'UE, le FIDA et la Banque mondiale. Le Programme com-arachide a été signé le 27 mai 2008, entre le Ministère de l'Economie et des Finances et l'ASPRODEB dans le cadre du protocole de mise en œuvre du COM (Cadre d'Obligation Mutuelles) -Stabex- liant la Commission de l'Union Européenne et le Gouvernement du Sénégal. Son objectif est de contribuer à la réduction de la pauvreté, à l'augmentation des revenus des producteurs et à la sécurité alimentaire par la relance et la diversification de la filière arachide. Il poursuit ainsi 2 objectifs spécifiques :

1- Organiser le segment de la production de semences certifiées pour sécuriser l'approvisionnement en semence des producteurs d'arachide d'huilerie (ARH) et de bouche (ARB) au Sénégal.

2- Développer et renforcer les capacités professionnelles des producteurs semenciers et des producteurs d'arachide d'huilerie et d'arachide de bouche.

culture de l'arachide est pratiquée.

- *renouveler l'équipement agricole du monde rural, encourager la politique d'intensification agricole en facilitant l'accès aux intrants.* Ainsi, la subvention de ces facteurs de production pourrait réduire considérablement les coûts de production. Cette mesure provoquerait une incidence positive sur la rentabilité.
- *résoudre les contraintes liées à l'accès au crédit* afin de faciliter l'achat des intrants et le renouvellement du matériel agricole.
- *diversifier les cultures pour l'arachide*: un programme spécial devrait être envisagé pour relancer les cultures d'arachide de bouche et d'huilerie.
- *promouvoir les activités de transformation.* La culture de l'arachide revêt un volet sociologique de la vie rurale sénégalaise. A ce titre, pour préserver la viabilité de l'arachide dans le paysannat sénégalais, les producteurs devraient participer aux activités de première transformation de l'arachide afin d'accroître les revenus tout en baissant les coûts de production des produits finis. Pour trouver un débouché à l'arachide lorsque la production est importante, des propositions devraient être faites dans le sens d'élargir le marché intérieur, d'explorer les espaces UEMOA et CEDEAO et de diversifier la forme du produit arachidier à mettre sur le marché: arachide en coque, huile, tourteau (brut et/ou raffiné), pâte, farine et graine grillée et enrobée;
- *financer fortement le segment de la transformation qui génère beaucoup d'emplois en milieu rural et est donc source de revenus.*
- *Créer une sous filière «Ségal» appuyée par les grandes industries pour satisfaire la demande nationale en huile et réduire les importations d'huiles végétales (Soja, Tournesol etc.)* Ceci permettrait également au pays de faire une économie de devise.
- *Développer des stratégies d'assurance agricoles pour prévenir les risques.*
- *Faciliter la diffusion des nouvelles technologies agricoles développées par la recherche.*

BIBLIOGRAPHIE

A. KANE et P. DIMANCHE, «*Filière arachide de bouche du Sénégal : Enjeux de la maîtrise de l'aflatoxine*» Actes de l'atelier international, Montpellier, France, 11-13 décembre 2000.

Accord cadre Etat-CNIA Novembre 2001.

Agence Intergouvernementale de la Francophonie Centre du Commerce International «*Etude de l'offre et de la demande sur les produits alimentaires au Sénégal*», 2002.

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) «Notes d'Analyse du Commerce Extérieur» 2008, 2009, 2010, 2011,2012 et 2013.

«*Analyse descriptive semence au Madagascar*», Cahier de recherche n°10.

«*Cadre intégré étude diagnostique de l'intégration commerciale*», Tome 2, Chapitre 5 agriculture, Mai 2002.

BA Cheikh Oumar, DIAGANA Bocar et al, *«Changements structurels des économies rurales dans la mondialisation Programme RuralStruc - Phase II»*, IPAR ASPRODEB, 2009.

COULIBALY Abdou Latif, «**Dossier bons impayés:** les dessous de 800 millions des bons impayés l'uncas, agneau du sacrifice» 2001.

CNCR, «Le *CNCR dans le cyclone de la privatisation de la SONACOS: partenariat ou jeu de cache cache*?».

DIAGANA Bocar et KELLY Valerie, «*La dévaluation du franc CFA: Quelles perspectives pour une intensification durable de la production agricole dans le bassin arachidier du Sénégal?*», Note de synthèse USAID n°9f 2001.

DIEME A. 2010 Rapport «*Statistiques des besoins réels et des productions de semences dans la région (Cas du Sénégal, du Mali et du Burkina Faso)»*, Pages (160 ,161).

DIEME A. 2010, «*Rapport Evolution de la politique semencière au Sénégal*», Direction des semences.

DIOP A.B, 1992 «*Les paysans du bassin arachidier: Conditions de vie et comportements de survie»*, UCAD IFAN.

BOCCANFUSO Dorothée, CABLAL François Joseph et SAVARD Luc, «*Une analyse préliminaire d'impacts de la libéralisation de la filière arachide au Sénégal: un modèle d'équilibre général calculable multi-ménages*», Avril 2004 WorkingPaper**04-06.**

DRAFT STABEX cadre d'obligations mutuelles.

ISRA/BAME (2008), «*Etude sur les interprofessions au Sénégal*»,2008.

FAYE A., FALL A. et COULIBALY D., (2000), «*Région de Diourbel évolution de la production agricole*»,Working Papern°16,Dryland Research, 2000.

FAYE J. (2004), «*Note sur une politique de la filière arachide*», 2004.

SAED (2009), Fiche technique arachide, Avril 2009.

GAYE M. (2000), *Région de Diourbel: politiques nationales affectant l'investissement chez les petites exploitants»*,Wokingpaper n°12 DrylandResearch 2000.

GAYE M. (2006), «*Le secteur arachidier du Sénégal face à son destin: du mal de l'étatisation au remède de la privatisation»,* OXFAM Dakar 2006.

LO S. F. (2004), «*Arachide au Sénégal les paysans optent pour la relance»,* Journal Le Soleil, 2004.

LO S. F. (2004), «*Commercialisation de l'arachide : la SONACOS espère collecter 250.000 tonnes de graines»,* Journal le Soleil Jeudi 9 Décembre 2004.

« Lettre de politique de développement de la filière arachide », Avril 2003.

ASPRODEB, «*Une expérience rurale novatrice: la production de semences certifiées d'arachide par les OP»*, livret ASPRODEB.

MANE (2008), Analyse de la production paysanne de l'arachide dans la zone centre du bassin arachidier: Détermination du cout unitaire de production.

Memento de l'agronome, *«Caractéristiques agronomiques et utilisations principales de l'arachide au Sénégal»*, Ministère délégué à la coopération française.

NIANGADO O. (2002), «*Enjeux des DPI pour la recherche agricole et la filière des semences en Afrique de l'ouest et du centre*», Commerce, PI & développement durable vus de l'Afrique ICTSD, Enda, Solagral, 2002.

NYOAMEN T. (2003), *«Petite entreprise de transformation d'arachide au Cameroun»,* Inter-agro, Agridoc 2003.

OYA C. (2008), «*Libéralisation de la filière arachide à partir des organisations des producteurs*» 2008.

Organisation Professionnelles et Economiques, «*mémorandum»,* Dakar, le 20 Aout 2003.

Programme world trade net, document de travail «*Aperçu général des préoccupations du milieu des affaires liées au système commerciale mondiale*»,2002.

Organisation mondiale du Commerce, 2003 et 2009, *«Politique commerciale Analyse par secteur*: examen de politiques commerciales », Sénégal WT/TPR /S/119/ P(68,87).

IPAR, ASPRODEB (2006), «*Changements structurel des économies rurales dans la mondialisation*», Rapports RuralStuct Phases I et II.

MIGLIORISI.S and MONTES.C, (1999), «*Evaluation de la Stratégie-Pays de la CE : Sénégal 1995-1999* »Investissement Développement Conseil, France Développent Stratégies, Italie, info@dev strategies.comDécembre 1999.

Sélection de documents «*Agriculture et produits agricoles*», Agri doc.

VAN P. F. (2002), «*Arachide: Une filière en crise*», Fédération nationale des ONG au Sénégal, défis du Sud Quotidien, 2002.

Annexes

Exportations par produits regroupés en poids net (en tonnes)

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Arachides non grillées	482	141	4 644	15 796	21 749
Huile brute d'arachide	12 256	30 891	49 298	57 613	13 538
Huile raffinée d'arachide	-	-	757	624	134
Tourteaux d'arachide	7487	14952	29 455	35 005	1 150

Source: **ANSD et DAPSA, 2013.**

Prix (FCFA/ Kg) de détail moyen mensuel de coque d'arachide dans les capitales régionales

Régions	2009	2010	2011	2012	2013
Diourbel	195	186	200	298	267
Fatick	182	161	210	259	
Kolda	162	165	196	220	259
Kaffrine	154	165	181	243	
Kaolack	170	169	203	225	259
Louga	252	157	192	194	
Matam	292	295	297	342	330
Saint-Louis	215	241	217	324	274
Tambacounda	173	135	176	281	290
Thiès	189	202	229	350	296
Ziguinchor	241	252	246	314	318

Source: **Commissariat à la Sécurité Alimentaire / CEI/SIM 2013.**

Prix (FCFA/ Kg) moyen mensuel à la production de l'arachide décortiqué dans les capitales régionales

Régions	2009	2010	2011	2012
Dakar	400	-	325	
Fatick	350	289	377	485
Kolda	-	-	200	501
Kaffrine	313	286	382	472
Kaolack	299	287	352	524
Tambacounda	282	282	370	629
Thiès	384	295	469	

Source: **Commissariat à la Sécurité Alimentaire / CEI/SIM 2013.**

Prix (FCFA/ Kg) de détail moyen mensuel de l'arachide décortiqué dans les capitales régionales

Années	2009	2010	2011	2012	2013
Dakar	446	399	500	582	594
Diourbel	407	349	421	592	
Fatick	417	356	461	621	
Kolda	326	362	438	543	511
Kaffrine	334	330	419	523	472
Kaolack	340	316	388	543	441
Louga	392	393	456	581	499
Matam	510	462	519	682	586
Saint-Louis	519	503	522	659	590
Tambacounda	360	333	425	590	476
Thiès	429	383	476	641	556
Ziguinchor	518	548	622	789	699

Source: **Commissariat à la Sécurité Alimentaire / CEI/SIM 2013.**

Exportations en volume des produits dérivés de l'arachide.

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Arachides non grillées	482	141	4 644	15 796	21 749
Huile brute d'arachide	12 256	30 891	49 298	57 613	13 538
Huile raffinée d'arachide	-	-	757	624	134
Tourteaux d'arachide	7487	14952	29 455	35 005	1 150

Source: **ANSD.2013.**

Exportations des produits dérivés de l'arachide en valeur Millions de FCFA

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Arachides non grillées	166	48	1 627	5 333	6 605
Huile brute d'arachide	-	-	182	562	146
Huile raffinée d'arachide	1 056	2 234	2 691	4 350	146
Tourteaux d'arachide	7889	18 141	28441	36 858	13 727

Source: **ANSD, 2013.**

Production d'arachide d'huilerie de 2008 à 2013.

Années	Superficies emblavées en ha	Rendement Kg/ha	Production
2008/09	836 843	874	731 210
2009/10	1 059 093	975	1 032 651
2010/2011	1 195 573	1 076	1 286 856
2011/2012	865 770	609	**527 528**
2012/2013	708 956	949	**692 572**

Source: **DAPSA, 2013.**

Projections des productions, rendements et superficies emblavées d'arachide

Années	Production	Rendements	Superficie emblavées
2013/2014	707171	977	690995
2014/2015	705371	977	689423
2015/2016	703386	977	687853
2016/2017	701804	977	686288
2017/2018	700027	978	684726
2018/2019	698255	978	683168
2019/2020	696487	979	681613

Source: **ISRA/BAME, 2014.**

Personnes contactées

PRENOMS	NOMS	Structures
Matar	GAYE	USAID/PCE
Saliou	SARR	ASPRODED
Yoro	Thioye	CNCR
Souleymane	SARR	ACEP
Malé saliou	SARR	ACEP
Alassane	SECK	DAPSA
Sylvie	Dasilva	DAPSA
Lamine	DIA	DA
Ablaye	NDOUR	COPEC RESOPP
GIE DE FEMMES à KOUNGHEUL		CDF
Wassongmah	Harouna	CRES
Alioune	DIOP	DPEE
Ndeye	NIANG	GIE DE TRANSFORMATION PIR
Cheikh	GUEYE	OPS PIR

Source: **l'auteur, 2014.**

Compte d'exploitation de la production d'arachide					
Rubriques	**Unité**	**Quantité**	**PU**	**Montant**	
I. Préparation du sol					
a. Nettoyage du sol	H/j	8	1500	12000	
b. Labour ou grattage	Ha	2	20000	40000	
II. Intrants					
a. Semences	KG	250	100	25000	
b. NPK 6-20-10	SAC	6	12000	72000	
c. Granox	SACHET	2	2000	4000	
d. Sumithion 3%	KG	5	800	4000	
e. Sacherie/récolte	SAC	40	350	14000	
III. Semis	HA	2	5000	10000	
IV. Entretien parcelles					
a. 1er Binage + épandage engrais	H/J	2	5000	10000	
b. 2e binage	H/J	2	5000	10000	
c. 3e binage	H/J	4	5000	20000	
d. Gardiennage parcelles	H/J	30	1250	37500	
V. Récolte					
a. Récolte	H/J	10	3500	35000	
b. Battage	Forfait			20000	
d. Transport lieu de collecte	KG	1600	4	6400	
VI Salaire personnel Coopérative	%	6	875000	52500	
VII. Coût total/ha (producteur)				319900	
VIII. Production attendue				1500	
IX. Coût du kg d'arachide (Producteur)				**248,26**	
X. Marge 15%				37,24	
XI. Prix de cession				285,50	**290**

***Source*: CNCR, 2014.**

Projections des exportations d'arachide.

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Exportations d'huiles d'arachide en milliards de FCFA	12,0579526	11,3011474	10,5918424	9,92705617	9,30399457	8,7200388	8,17273443

***Source*: ISRA/ BAME, 2014.**

Production d'arachide d'huilerie de 1980 à2013

ARACHIDE HUILERIE			
Années	**Superficies emblavées**	**Rendements Kg/ha**	**Productions en tonnes**
1980/81	1 065 205	489	521 386
1981/82	1 010 340	858	866 624
1982/83	1 149 108	997	1 145 401
1983/84	1 080 670	528	570 488
1984/85	869 115	770	669 231
1985/86	594 388	993	590 499
1986/87	789 789	1 040	821 731
1987/88	831 158	1 139	946 445
1988/89	886 191	794	703 362
1989/90	764 400	1 072	819 641
1990/91	886 429	766	678 753
1991/92	843 518	827	697 329
1992/93	925 966	596	551 690
1993/94	739 031	820	605 766
1994/95	892 031	760	678 040
1995/96	841 384	940	790 617
1996/97	856 114	687	588 181
1997/98	727 773	695	505 894
1998/99	519 168	1 042	540 773
1999/00	769 643	993	764 077
2000/01	925 980	972	900 096
2001/02	920 534	964	887 356
2002/03	813 730	320	260 733
2003/04	524 843	840	440 709
2004/05	747 303	806	602 621
2005/06	772 305	911	703 373
2006/07	594 264	775	460 481
2007/08	607 195	545	331 195
2008/09	836 843	874	731 210
2009/10	1 059 093	975	1 032 651
2010/2011	1 195 573	1 076	1 286 856
2011/2012	865 770	609	527 528
2012/2013	708 956	949	692 572

***Source*: ISRA, DAPSA, ANSD 2013.**